



Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international

Rapport sur le rendement

Pour la période se terminant
le 31 mars 1999

Canada

Présentation améliorée des rapports au Parlement

Document pilote

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en plusieurs parties. Commenant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder.

Le *Rapport sur les plans et les priorités* fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes qui sont principalement axés sur une planification plus stratégique et les renseignements sur les résultats escomptés.

Le *Rapport sur le rendement* met l'accent sur la responsabilisation basée sur les résultats en indiquant les réalisations en fonction des prévisions de rendement et les engagements à l'endroit des résultats qui sont exposés dans le *Rapport sur les plans et les priorités*.

©Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada — 1999

En vente au Canada chez votre libraire local ou par la poste auprès des

Éditions du gouvernement du Canada – TPSGC

Ottawa, Canada K1A 0S9

N^o de catalogue BT31-4/38-1999

ISBN 0-660-61050-7



Avant-propos

Le 24 avril 1997, la Chambre des communes a adopté une motion afin de répartir, dans le cadre d'un projet pilote, le document antérieurement désigné comme la *Partie III du Budget principal des dépenses* pour chaque ministère ou organisme en deux documents, soit le *Rapport sur les plans et les priorités* et le *Rapport ministériel sur le rendement*.

Cette décision découle des engagements pris par le gouvernement d'améliorer l'information fournie au Parlement sur la gestion des dépenses. Cette démarche vise à mieux cibler les résultats, à rendre plus transparente l'information fournie et à moderniser la préparation de cette information.

Cette année, le rapport d'automne sur le rendement comprend 82 rapports ministériels sur le rendement ainsi que le rapport du gouvernement intitulé *Une gestion axée sur les résultats* – Volume 1 et 2.

Ce *Rapport ministériel sur le rendement*, qui couvre la période se terminant le 31 mars 1999, porte sur une responsabilisation axée sur les résultats en signalant les réalisations par rapport aux attentes en matière de rendement et aux engagements en matière de résultats énoncés dans le projet pilote de *Rapport sur les plans et priorités* pour 1998-1999. Les principaux engagements en matière de résultats pour l'ensemble des ministères et organismes sont aussi inclus dans *Une gestion axée sur les résultats* - Volume 2.

Il faut, dans le contexte d'une gestion axée sur les résultats, préciser les résultats de programme prévus, élaborer des indicateurs pertinents pour démontrer le rendement, perfectionner la capacité de générer de l'information et soumettre un rapport équilibré sur les réalisations. Gérer en fonction des résultats et en rendre compte nécessitent un travail soutenu dans toute l'administration fédérale.

Le gouvernement continue de perfectionner et de mettre au point tant la gestion que la communication des résultats. Le perfectionnement découle de l'expérience acquise, les utilisateurs fournissant au fur et à mesure des précisions sur leurs besoins en information. Les rapports sur le rendement et leur utilisation continueront de faire l'objet d'un suivi pour s'assurer qu'ils répondent aux besoins actuels et en évolution du Parlement.

Ce rapport peut être consulté par voie électronique sur le site Internet du Secrétariat du Conseil du Trésor à l'adresse suivante : <http://www.tbs-sct.gc.ca/tb/fkey.html>

Les observations ou les questions peuvent être adressées au gestionnaire du site Internet du SCT ou à l'organisme suivant:

Secteur de la planification, du rendement et des rapports
Secrétariat du Conseil du Trésor
L'Esplanade Laurier
Ottawa (Ontario) Canada K1A 0R5
Téléphone : (613) 957-7042
Télécopieur : (613) 957-7044

Ministère des Affaires étrangères et
du Commerce international

Rapport sur le rendement 1998–1999

Pour la période
se terminant
le 31 mars 1999

Approuvé

Le Ministre du Commerce international

Le Ministre des Affaires étrangères

TABLE DES MATIÈRES

Partie I	Message des ministres	1
Partie II	Aperçu du Ministère	3
	Mandat	3
	Rôles	3
	Mission / priorités stratégiques	3
	Cadre de fonctionnement	4
	Organisation du Ministère	6
Partie III	Réalizations du Ministère	11
	Tableau des principaux engagements	11
	Développement du commerce international	13
	Politique commerciale et économique	20
	Coopération et sécurité internationales	27
	Aide aux Canadiens à l'étranger	39
	Diplomatie ouverte	42
	Services ministériels	47
	Prestation de services aux autres ministères	51
	Services de passeports	52
Partie IV	Rapports consolidés	54
	La stratégie de développement durable	54
	Initiatives réglementaires	55
	Gestion des biens	56
	Passage à l'an 2000	57
Partie V	Résultats financiers	58
	Sommaire des résultats financiers	58
Partie VI	Autres renseignements	68
Indexe		71

Abréviations

AAC	Agriculture et Agroalimentaire Canada
AAM	Agent d'administration de mission
ACDI	Agence canadienne de développement international
ADPIC	Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce
AGCS	Accord général sur le commerce des services
AIEA	Agence internationale de l'énergie atomique
ALENA	Accord de libre-échange nord-américain
AMI	Accord multilatéral sur l'investissement
APEC	Forum de Coopération économique Asie-Pacifique
APIE	Accord sur la protection des investissements étrangers
ATI	Accord sur les technologies de l'information
CAC	Convention sur les armes chimiques
CMI	Commission mixte internationale
COAI	Centre des occasions d'affaires internationales
CPI	Cour pénale internationale
CPRR	Cadre de planification, de rapport et de responsabilisation
CSNU	Commission spéciale des Nations Unies
DCI	Développement du commerce international
DRHC	Développement des ressources humaines Canada
FIF	Forum intergouvernemental sur les forêts
FMI	Fonds monétaire international
G7/G8	Groupe des sept nations les plus industrialisées [Allemagne, Canada, États-Unis, France, Italie, Japon, Royaume-Uni] plus Russie
IC	Industrie Canada
IDEA	Institut pour la démocratie et la supervision des élections
IED	Investissement étranger direct
IFI	Institutions financières internationales
IMR	Initiative de mesure du rendement
IRIS	Système de production automatisée des passeports
LGE	Licence générale d'exportation
LGI	Licence générale d'importation
LLEI	<i>Loi sur les licences d'exportation et d'importation</i>
MAECI	Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
MRD	Mémoire d'accord sur le règlement des différends
NEEF	Nouveaux exportateurs aux États frontaliers
NEXAS	Nouveaux exportateurs en Amérique du Sud

OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OEA	Organisation des États américains
OIAC	Organisation pour l'interdiction des armes chimiques
OIT	Organisation internationale du travail
OMC	Organisation mondiale du commerce
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
OSCE	Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
OTAN	Organisation du Traité de l'Atlantique Nord
PDME	Programme de développement des marchés d'exportation
PDME-I	Programme de développement des marchés d'exportation–Promotion de l'investissement étranger
PIB	Produit intérieur brut
PIPF	Programme international de partenariat en foresterie
PME	Petites et moyennes entreprises
POP	Polluants organiques persistants
PPSE	Programme de perfectionnement du service extérieur
RCI	Radio Canada International
SDC	Service des délégués commerciaux
SFOR	Force de stabilisation [de l'OTAN en Bosnie]
SGI	Système de gestion intégrée
SIF	Stratégie d'information financière
SIIC	Stratégie d'information internationale sur le Canada
TPIY	Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie
UE	Union européenne
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
ZLEA	Zone de libre-échange des Amériques
ZLEE	Zone de libre-échange européenne

Définitions

Convention : entente internationale

Instrument : document officiel ou juridique

Protocole (facultatif ou additionnel) : entente qui s'ajoute à une convention et porte généralement sur un aspect particulier de la convention qui n'a pas été couvert assez en détail ou qui est devenu désuet

Ratifier : approuver et sanctionner ou rendre valide

Traité : entente conclue entre deux ou plusieurs nations indépendantes en vue d'accroître le bien-être public



PARTIE I MESSAGE DES MINISTRES

Plus que jamais, les Canadiens vivent dans un monde en évolution rapide. L'économie ouverte du Canada, ses frontières étendues et son littoral immense, ainsi que ses liens commerciaux, socio-économiques, politiques et culturels avec d'autres pays font en sorte que le niveau et la qualité de vie des Canadiens dépendent de la paix et de la sécurité dans le monde ainsi que d'un système commercial stable et prévisible. Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international cherche à améliorer la qualité de vie des Canadiens, chez eux et à l'étranger, en stimulant la prospérité, en renforçant la sécurité et en projetant les valeurs et la culture canadiennes dans le monde. C'est avec plaisir que nous présentons, dans le présent Rapport sur le rendement, nos réalisations pour 1998–1999.

Pour protéger la sécurité du Canada, nous avons continué à renforcer la sécurité humaine, ainsi que la paix et la stabilité dans le monde, grâce à notre participation en première ligne à la campagne fructueuse de l'OTAN visant à mettre fin au nettoyage ethnique au Kosovo et à notre rôle de premier plan pour trouver une solution du G8 à ce conflit. La création de la Cour pénale internationale (CPI), l'élection du Canada au Conseil de sécurité des Nations Unies et l'entrée en vigueur rapide du traité international visant à interdire les mines terrestres antipersonnel sont des exemples du leadership du Canada dans le domaine de la sécurité. Pour promouvoir la sécurité régionale, nous avons appuyé l'élargissement de l'OTAN et le développement de ses relations stratégiques avec la Russie et l'Ukraine. Nous avons continué à participer activement à la coopération multilatérale et régionale pour promouvoir la stabilité mondiale, grâce à la non-prolifération, au contrôle des armements et à l'élimination des armes de destruction massive, des armes classiques et des missiles, en particulier au Moyen-Orient et en Asie. Nous avons maintenu notre participation aux activités internationales de maintien et de consolidation de la paix dans plusieurs pays. Nous avons continué à promouvoir le développement durable, entre autres en présidant le Conseil de l'Arctique jusqu'en septembre 1998 et en participant aux efforts internationaux visant à améliorer la mise en œuvre de la Convention de Kyoto sur les changements climatiques.

Le Ministère a redoublé d'efforts en 1998–1999 pour promouvoir les intérêts nationaux des Canadiens dans le monde. Nous avons dû continuer à nous concentrer sur les défis et sur les possibilités plus complexes et dynamiques résultant de forces comme la mondialisation. Il a fallu également que les Canadiens participent à tous les aspects de notre politique étrangère, notamment par l'entremise de vastes consultations menées au cours de la dernière année sur le rôle du Canada au Conseil de sécurité des Nations Unies, au sein de l'OMC et dans le cadre des négociations commerciales dans l'hémisphère occidental.

Pour promouvoir la prospérité, l'emploi et la croissance pour les Canadiens, nous avons obtenu ou renforcé l'accès aux marchés mondiaux pour les produits, les services et les investissements canadiens en appliquant nos droits et remplissant nos obligations aux termes des accords commerciaux existants et en défendant les intérêts canadiens dans plusieurs différends commerciaux. Afin de renforcer notre capacité d'améliorer davantage

l'accès aux marchés mondiaux pour les exportations canadiennes, nous avons participé activement aux travaux relatifs à d'autres négociations au sein de l'OMC tout en entreprenant des négociations en vue de conclure des accords de libre-échange avec les pays de l'hémisphère occidental et avec la ZLEE. Le Canada a participé activement aux efforts internationaux, notamment au sein du G8, en vue de dénouer la crise financière internationale et d'atténuer ses conséquences sociales. Nous avons grandement renforcé notre capacité d'aider l'industrie canadienne à poursuivre de nouvelles occasions d'affaires sur des marchés mondiaux qui s'ouvrent à la faveur des accords commerciaux mais qui deviennent aussi plus concurrentiels. Nous avons grandement élargi le point d'accès unique des entreprises canadiennes aux services et programmes canadiens en matière de commerce et d'investissement en faisant passer le nombre de partenaires d'Équipe Canada inc de trois à vingt ministères et organismes fédéraux. Grâce à ce réseau consolidé de services et à une prestation des services plus axée sur la clientèle dans notre Service des délégués commerciaux, nous sommes mieux placés pour accroître le nombre d'exportateurs actifs vers des marchés plus diversifiés, en particulier les petites et moyennes entreprises, les entreprises autochtones, et les entreprises dirigées par des jeunes et des femmes.

Pour projeter nos valeurs et notre culture, le Ministère a continué à créer un cadre international favorable aux intérêts économiques du Canada et à ses intérêts en matière de sécurité. Nous avons favorisé l'unité nationale et projeté l'image culturelle du Canada en appuyant à l'étranger des activités culturelles auxquelles ont participé des artistes canadiens et en faisant la promotion de nos arts et de nos industries culturelles dans plusieurs pays. Le Ministère a redoublé d'efforts pour améliorer la connaissance et la compréhension du Canada en appuyant les programmes d'études canadiennes, de bourses et de prix, ainsi que nos échanges de jeunes et de jeunes travailleurs, en envoyant plus de 10 000 jeunes canadiens à l'étranger. Nous avons travaillé avec les établissements d'enseignement canadiens, les organisations non gouvernementales et les provinces pour promouvoir l'internationalisation des études supérieures au Canada en appuyant la création de réseaux universitaires, en commercialisant les produits et services d'éducation canadiens et en encourageant des étudiants étrangers à venir au Canada.

Nous sommes fiers de nos réalisations en 1998–1999. Nous reconnaissons des efforts des employé(es) du Ministère (au Canada et à l'étranger) qui ont permis d'atteindre tous nos objectifs. Nous nous appuyerons sur elles pour accroître la prospérité et la sécurité du Canada tout en faisant la promotion de nos valeurs face aux défis et aux possibilités d'un monde en mutation rapide.

Pierre Pettigrew

Ministre du Commerce international

Lloyd Axworthy

Ministre des Affaires étrangères



PARTIE II APERÇU DU MINISTÈRE

Le Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international sert de trait d'union entre le Canada et le reste du monde. Rompu de longue date à la diplomatie et à la médiation, il fournit le véhicule pour les activités que mène le Canada sur la scène internationale, des activités qui, plus que jamais, mettent les Canadiens à contribution.

Mandat

Au nom du gouvernement du Canada, le Ministère conduit toutes les relations diplomatiques et consulaires avec les gouvernements étrangers, et il représente le Canada au sein des organisations internationales. En participant à des négociations internationales, il s'occupe de promouvoir et de protéger les intérêts nationaux du Canada et contribue au développement du droit international. Il coordonne les relations économiques du Canada dans le but d'encourager l'expansion du commerce international. En outre, il assure la gestion du service extérieur, y compris la coordination interministérielle des relations diplomatiques et le fonctionnement des missions à l'étranger. Le mandat du Ministère est énoncé dans la *Loi sur le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international*, L.R.C. 1985. On trouvera à la partie VI la liste des autres mesures législatives qui intéressent le Ministère.

Rôles

Le Ministère joue quatre rôles fondamentaux, qui découlent de son mandat :

- formuler et coordonner la politique internationale du gouvernement;
- défendre les intérêts du Canada et les valeurs canadiennes à l'étranger;
- fournir des services aux Canadiens (promotion des échanges commerciaux et de l'investissement, passeports et aide consulaire);
- appuyer les autres ministères et les organismes gouvernementaux à l'étranger.

Mission/priorités stratégiques

En 1995, en réponse au rapport du comité mixte spécial chargé de l'examen de la politique étrangère du Canada, le gouvernement a publié un énoncé de politique étrangère, *Le Canada dans le monde*, dont le Ministère s'est largement inspiré pour établir sa mission et ses priorités stratégiques. Ses trois priorités sont les suivantes :

- la promotion de la prospérité et de l'emploi;
- la protection de notre sécurité dans un monde stable;
- la projection des valeurs et de la culture canadiennes.

De plus, le Ministère s'est fixé comme quatrième priorité de fournir des services de haute qualité aux Canadiens.

Cadre de fonctionnement

Les intérêts du Canada en matière de politique étrangère, de commerce international, de défense et de développement international sont défendus dans le contexte mondial plus intégré et plus interdépendant qui caractérise la fin du XX^e siècle. Le Ministère doit œuvrer dans un contexte opérationnel plus complexe, influencé par la dynamique entre les problèmes de longue date et les nouvelles difficultés auxquels sont confrontés les Canadiens. Des problèmes existants tels que la prolifération des armes nucléaires et les conflits régionaux menacent la stabilité mondiale essentielle à notre sécurité nationale et à notre prospérité comme nation commerçante. Les nouveaux problèmes, à commencer par la mondialisation, qui accélère sans cesse l'intégration économique et technologique internationale, représentent pour les Canadiens des défis et des possibilités de taille. Dans ce contexte mondial complexe, le Ministère a défendu les intérêts du Canada en matière de politique étrangère et de politique commerciale au moyen d'une stratégie souple, équilibrée et efficace par rapport au coût de promotion d'un régime multilatéral basé sur des règles. Il poursuit cette stratégie dans un contexte opérationnel déterminé par plusieurs facteurs, soit l'intégration et l'interdépendance mondiales, les attentes et les préoccupations des citoyens, les engagements du gouvernement et la situation internationale, ainsi que le problème du passage à l'an 2000.

L'intégration et l'interdépendance mondiales

La mondialisation est l'influence la plus profonde, la plus dynamique et la plus répandue sur l'engagement du Canada dans le monde. L'intégration économique mondiale, l'interdépendance croissante et la diffusion rapide de la technologie font que le Canada est de plus en plus touché par ce qui se passe au-delà de ses frontières. Nation commerçante, en 1998-1999 le Canada a profité du commerce accru dans le monde et de la croissance économique qui ont découlé de la mondialisation. Ces forces ont permis d'accroître la prospérité du Canada et contribuent à la création d'emplois pour les Canadiens et à la croissance économique du pays. Elles ont donné aussi aux industries canadiennes la possibilité de se développer en ayant un accès élargi aux sources internationales de capitaux et à d'autres facteurs de production, et donc, la possibilité de devenir plus compétitives.

Mais la mondialisation a également rendu le Canada plus vulnérable aux problèmes qui surgissent au-delà de ses frontières. Les échanges rapides de capitaux internationaux ont affaibli la situation financière et économique au Japon ainsi que dans des économies en voie d'expansion en Asie et dans d'autres régions. Les effets secondaires de la crise asiatique ont déstabilisé les marchés financiers internationaux et nuï aux exportations en provenance de l'ouest du Canada.

Les dangers pour la sécurité se sont accrus en raison des menaces à la sécurité des États et des personnes que constituent les conflits violents et les violations répandues des droits de la personne. Les guerres contemporaines sont surtout des conflits internes déclenchés par de profondes différences ethniques, religieuses ou communautaires. Les conflits, la pauvreté, les violations des droits de la personne et la dégradation de l'environnement déplacent des populations à l'intérieur des États et créent aussi de grandes migrations externes ainsi que des mouvements de réfugiés qui déstabilisent les régions voisines et accentuent les pressions de l'immigration sur des pays comme le Canada. La participation du Canada au Conseil de sécurité des Nations Unies a suscité des demandes accrues pour que notre pays contribue aux efforts visant à protéger le nouveau cadre de la sécurité humaine, mondiale et régionale. La nature changeante des conflits fait qu'ils sont plus difficiles à résoudre et elle exige de nouvelles méthodes de médiation, afin de mettre en place et de protéger des solutions pacifiques. Les opérations de maintien de la paix évoluent

parce que les contextes deviennent de plus en plus hostiles et qu'il faut désormais fournir des compétences civiles et de plus longue durée, notamment des observateurs d'élections, des observateurs qui veillent au respect des droits de la personne et des forces policières civiles. Les besoins en matière de consolidation de la paix vont de la formation judiciaire à l'appui aux médias.

Les attentes et les préoccupations des citoyens

Les Canadiens veulent que leur pays continue à faire tout son possible pour maintenir le cadre mondial pacifique et stable dont le Canada a besoin pour assurer sa prospérité et sa sécurité. La réputation du Canada comme membre engagé, actif et crédible de la communauté internationale a fait naître l'attente que le Canada ne refusera pas de participer lorsque le besoin s'en fera sentir.

Les Canadiens contribuent de plus en plus à façonner la politique étrangère de leur pays. Leurs contacts avec d'autres pays se multiplient, car les Canadiens sont de plus en plus nombreux à voyager à l'étranger, à y faire des affaires et à y établir des partenariats et des réseaux. À ces contacts s'ajoutent les liens familiaux entretenus par la population multiculturelle du Canada dans presque tous les pays du monde. Le Ministère continue de faire fond sur ces avantages en élargissant et en renforçant ses activités de sensibilisation et ses consultations auprès des Canadiens.

Les engagements du gouvernement et la situation internationale

Le gouvernement est déterminé à faire participer les citoyens à l'élaboration de la politique étrangère et de la politique commerciale. Il reconnaît ainsi la nature changeante des problèmes mondiaux ainsi que le rôle des membres du secteur non gouvernemental dans leur résolution. L'efficacité du partenariat avec la société civile a été démontrée éloquemment lors du processus d'Ottawa, qui a mené au traité sur les mines terrestres. Le Canada a été à l'avant-garde des efforts visant à mettre en place des mécanismes pour assurer la transparence et la participation de la société civile au sein des organisations internationales.

Le problème du passage à l'an 2000

Le Ministère devra surmonter trois grandes difficultés pour effectuer sans heurt le passage à l'an 2000 : assurer la conformité de ses systèmes, veiller à ce que les missions du Canada à l'étranger restent fonctionnelles, et protéger les intérêts internationaux du Canada contre les conséquences de pannes à l'étranger liées au passage à l'an 2000. Le Ministère a sept systèmes essentiels à l'exécution de sa mission et de nombreux autres systèmes importants pour ses opérations quotidiennes. Tous sont évalués et, au besoin, réparés ou remplacés. Les ambassades et les consulats du Canada préparent des plans d'urgence pour s'assurer de pouvoir offrir les services essentiels aux Canadiens en cas de pannes dans les pays hôtes. Le Ministère a établi un secrétariat de coordination pour l'an 2000, afin d'évaluer et d'atténuer les conséquences de pannes éventuelles à l'étranger sur les intérêts canadiens. Ce secrétariat s'occupera aussi de sensibilisation internationale et coordonnera la coopération relative au passage à l'an 2000 avec les autres pays et les organisations internationales.

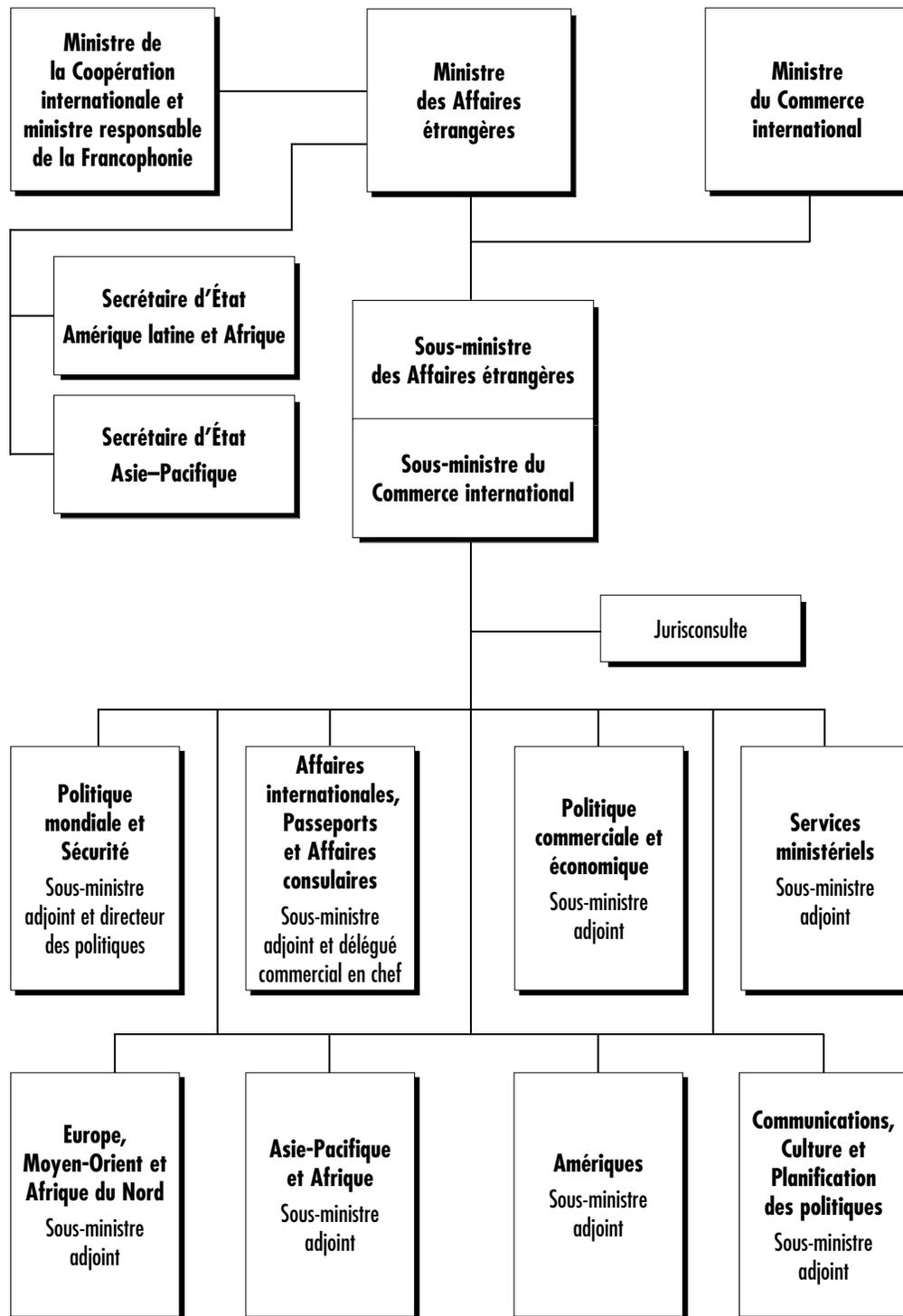
Organisation du Ministère (1998–1999)

Le Ministère a deux ministres (un pour les Affaires étrangères et un pour le Commerce international) et deux secrétaires d'État (un pour l'Asie-Pacifique et un pour l'Amérique latine et l'Afrique). Les responsabilités des deux ministres s'étendent au-delà du Ministère : le ministre des Affaires étrangères est aussi responsable du Centre de recherches pour le développement international, de la Commission mixte internationale et du Centre international des droits de la personne et du développement démocratique. Le ministre du Commerce international est responsable de la Société pour l'expansion des exportations, de la Corporation commerciale canadienne, de l'Administration du pipe-ligne du Nord et du Secrétariat de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA). En outre, un troisième ministre, le ministre de la Coopération internationale, est, pour sa part, responsable du dossier de *la Francophonie*.

Le Ministère a son siège à Ottawa, mais il dessert également les Canadiens à la grandeur du pays dans 28 bureaux de passeports et grâce à un réseau de délégués commerciaux régionaux. Les sous-ministres sont secondés par un juriconsulte et huit sous-ministres adjoints. À l'étranger, le Ministère exploite un réseau de 131 missions et de 29 bureaux satellites dans 197 pays. Une centaine de consuls honoraires représentent aussi le pays à l'étranger.

Le tableau suivant donne un aperçu de la structure du Ministère.

Organisation du Ministère (1998–1999)



Le Ministère est organisé en huit secteurs d'activité, définis par leur fonction, qui forment la base des plans, du budget des dépenses et des rapports sur le rendement présentés au Parlement. Ces secteurs sont aussi la base de la responsabilité gestionnelle au sein du Ministère. Cinq sous-ministres adjoints (SMA) aux secteurs fonctionnels sont responsables des huit secteurs d'activité et trois SMA aux secteurs géographiques mettent en œuvre les politiques dans les missions à l'étranger. Comme le montre le tableau ci-dessous, certains SMA aux secteurs fonctionnels sont chargés de plus d'un secteur d'activité.

Domaines de responsabilité des sous-ministres adjoints aux secteurs fonctionnels	
Sous-ministres adjoint	Secteurs d'activité
Politique mondiale et Sécurité	<ul style="list-style-type: none"> • Coopération et sécurité internationales
Affaires internationales, Passeports et Affaires consulaires	<ul style="list-style-type: none"> • Développement du commerce international • Aide aux Canadiens à l'étranger • Services de passeports
Politique commerciale et économique	<ul style="list-style-type: none"> • Politique commerciale et économique
Communications, Culture et Planification des politiques	<ul style="list-style-type: none"> • Diplomatie ouverte
Services ministériels	<ul style="list-style-type: none"> • Services ministériels • Prestation de services aux autres ministères

Liens avec les intervenants

Le Ministère est au centre de l'activité internationale du Canada. Il interagit avec tous les ministères et organismes gouvernementaux, ainsi qu'avec d'autres gouvernements, des entreprises, des organisations non gouvernementales (ONG), des universités et d'autres éléments de la société civile. Ces interactions sont résumées dans le tableau suivant, qui fait le lien entre les objectifs des secteurs d'activité et les priorités stratégiques du Ministère et les intervenants publics et privés qui s'associent à son action.

Secteurs d'activité et objectifs	Priorités stratégiques	Intervenants
Développement du commerce international		
Créer de l'emploi et favoriser la prospérité au Canada en encourageant les entreprises canadiennes à tirer pleinement parti des débouchés commerciaux internationaux et en facilitant le mouvement de l'investissement et des technologies en direction de notre pays	<ul style="list-style-type: none"> • promotion de la prospérité et de l'emploi • prestation de services de qualité aux canadiens • projection des valeurs et de la culture canadiennes 	<ul style="list-style-type: none"> • exportateurs canadiens et entreprises canadiennes prêtes à exporter • investisseurs et entreprises à la recherche d'investissements • travailleurs dans le secteur des exportations • gouvernements provinciaux et municipalités
Politique commerciale et économique		
Créer de l'emploi et favoriser la prospérité au Canada en gérant efficacement les relations commerciales avec les États-Unis et en libéralisant les échanges et les mouvements de capitaux dans le monde entier, sur la base de règles claires et équitables	<ul style="list-style-type: none"> • promotion de la prospérité et de l'emploi • protection de notre sécurité dans un cadre mondial stable 	<ul style="list-style-type: none"> • exportateurs canadiens, entreprises canadiennes prêtes à exporter et travailleurs dans le secteur des exportations • importateurs et consommateurs canadiens • entreprises et travailleurs canadiens dans les secteurs vulnérables ou sensibles • investisseurs et entreprises à la recherche d'investissements • gouvernements provinciaux
Coopération et sécurité internationales		
Instaurer un système international pacifique, fondé sur le droit, qui traduise les valeurs canadiennes, au sein duquel le Canada se sente à l'abri des menaces venant de l'étranger	<ul style="list-style-type: none"> • protection de notre sécurité dans un cadre mondial stable • projection des valeurs et de la culture canadiennes 	<ul style="list-style-type: none"> • premier ministre, autres ministres et ministères • gouvernements provinciaux • le Canada en tant que société, et les Canadiens selon l'enjeu

Secteurs d'activité et objectifs	Priorités stratégiques	Intervenants
Aide aux Canadiens à l'étranger		
Répondre aux besoins des Canadiens qui, pendant qu'ils voyagent ou vivent à l'étranger, ont besoin d'une aide publique	<ul style="list-style-type: none"> • prestation de services de qualité aux Canadiens 	<ul style="list-style-type: none"> • Canadiens qui voyagent ou vivent à l'étranger et les membres de leur famille au Canada • industrie touristique
Diplomatie ouverte		
Susciter de l'intérêt pour le Canada de la confiance dans le pays l'étranger, et instaurer un contexte public international favorable aux intérêts politiques et économiques du Canada, ainsi qu'aux valeurs canadiennes	<ul style="list-style-type: none"> • projection des valeurs et de la culture canadiennes • promotion de la prospérité et de l'emploi 	<ul style="list-style-type: none"> • milieu universitaire et culturel canadien • industries culturelles canadiennes • milieux universitaires et culturels étrangers intéressés au Canada • médias canadiens et étrangers • clients des autres secteurs d'activité
Services ministériels		
Permettre au Ministère de s'acquitter de sa mission et d'atteindre ses objectifs grâce à la prestation de services de soutien présentant un bon rapport coût-efficacité	<ul style="list-style-type: none"> • prestation de services de qualité aux Canadiens • projection des valeurs et de la culture canadiennes • protection de notre sécurité dans un cadre mondial stable • promotion de la prospérité et de l'emploi 	<ul style="list-style-type: none"> • direction et personnel du Ministère chargés des autres secteurs d'activité
Prestation de services aux autres ministères		
Donner à d'autres ministères les moyens de mettre en œuvre leurs programmes à l'étranger au moyen de la prestation de services de soutien ayant un bon rapport coût-efficacité	<ul style="list-style-type: none"> • promotion de la prospérité et de l'emploi • prestation de services de qualité aux Canadiens • projection des valeurs et de la culture canadiennes • protection de notre sécurité dans un cadre mondial stable 	<ul style="list-style-type: none"> • autres ministères
Services de passeports		
Mettre à la disposition des citoyens canadiens et des autres résidents du Canada qui y ont droit des titres de voyage qui soient respectés dans le monde entier	<ul style="list-style-type: none"> • prestation de services de qualité aux Canadiens 	<ul style="list-style-type: none"> • Canadiens qui voyagent ou vivent à l'étranger



PARTIE III RÉALISATIONS DU MINISTÈRE

Tableau des principaux engagements

Le tableau ci-dessous indique les objectifs du Ministère qui servent les intérêts des Canadiens ainsi que les résultats escomptés. Les priorités de chaque secteur d'activité (« Engagements envers les Canadiens ») se fondent sur les objectifs des secteurs d'activité fixés dans le Cadre de planification, de rapport et de responsabilisation (CPRR) du Ministère. Les résultats escomptés (« Qui se manifestent par ») se fondent sur les résultats clés dégagés dans le CPRR.

Engagements envers les Canadiens	Qui se manifestent par
Développement du commerce international Emploi et prospérité par la promotion de débouchés commerciaux internationaux	<ul style="list-style-type: none">• renforcement de la participation des entreprises canadiennes, notamment les PME, à l'économie internationale;• élargissement de notre base d'exportation et diversification des marchés d'exportation;• recrutement et rétention d'investissements internationaux créateurs d'emplois dans des secteurs clés;• alliances stratégiques en matière d'investissement et de technologie par des entreprises privées.
Politique commerciale et économique Gestion des relations commerciales du Canada et libéralisation des échanges et des mouvements de capitaux dans le monde entier, sur la base de règles qui reflètent les intérêts canadiens	<ul style="list-style-type: none">• poursuite de la mise en œuvre des accords de l'OMC et du programme d'action qui en fait partie intégrante;• accords bilatéraux et multilatéraux qui favorisent l'équilibre des échanges commerciaux et la libéralisation de l'investissement;• solutions qui limitent les possibilités de différends avec des partenaires commerciaux;• attribution de l'aide internationale en fonction de nos priorités sur les plans de la politique étrangère et du développement;• stimulation du rendement à l'exportation et de l'investissement par de meilleures conditions d'accès aux marchés.
Coopération et sécurité internationale Un système international pacifique, fondé sur le droit, qui traduise les valeurs canadiennes, au sein duquel le Canada se sente à l'abri des menaces venant de l'étranger	<ul style="list-style-type: none">• une seule voix au nom du Canada dans le monde;• contribution à la sécurité à l'échelle mondiale et régionale;• meilleur contrôle des armes classiques et nucléaires;• raffermissement de la démocratie, des droits de la personne et du bon gouvernement;

Engagements envers les Canadiens qui	Qui se manifestent par
<p>Coopération et sécurité internationale <i>(suite)</i></p> <p>Un système international pacifique, fondé sur le droit, qui traduise les valeurs canadiennes, au sein duquel le Canada se sente à l'abri des menaces venant de l'étranger</p>	<ul style="list-style-type: none"> • renforcement de la prévention des conflits, du maintien de la paix et de sa consolidation; • lutte contre le terrorisme, la criminalité transnationale et le trafic des drogues; • promotion du développement durable et de la protection de l'environnement; • édification d'un système multilatéral vigoureux, promotion de l'évolution du droit international et rehaussement de l'efficacité des Nations Unies; • relations constructives avec des pays et des régions particuliers.
<p>Aide aux Canadiens à l'étranger</p> <p>Aide publique offerte à ceux qui voyagent ou vivent à l'étranger</p>	<ul style="list-style-type: none"> • réponse appropriée présentant un bon rapport coût-efficacité aux demandes d'aide, de conseils et d'avis formulées dans le monde entier par des Canadiens qui voyagent ou vivent à l'étranger ou au nom de ces derniers.
<p>Diplomatie ouverte</p> <p>De l'intérêt pour le Canada et de la confiance dans le pays à l'étranger, et un contexte public international favorable aux intérêts politiques et économiques du Canada, ainsi qu'aux valeurs canadiennes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • compréhension publique accrue, au Canada et à l'étranger, des politiques et positions du Canada; • sensibilisation de l'opinion publique étrangère aux caractéristiques et aux réalisations du Canada, par des manifestations d'ordre culturel ou mettant en évidence des chercheurs; • accroissement des exportations de produits et services culturels et éducatifs, y compris le choix du Canada comme destination pour les touristes et les étudiants étrangers.
<p>Services ministériels</p> <p>Réalisation de la mission et des objectifs du Ministère grâce à la prestation de services de soutien présentant un bon rapport coût-efficacité</p>	<ul style="list-style-type: none"> • prestation efficace et efficiente de services à la satisfaction des clients, en tenant compte de diverses contraintes : ressources, aspects juridiques et politiques.
<p>Prestation de services aux autres ministères</p> <p>Capacité d'autres ministères de mettre en œuvre leurs programmes à l'étranger au moyen de la prestation de services de soutien ayant un bon rapport coût-efficacité</p>	<ul style="list-style-type: none"> • prestation efficace et efficiente de services à la satisfaction des clients, en tenant compte de diverses contraintes : ressources, aspects juridiques et politiques.
<p>Services de passeport</p> <p>Des titres de voyage qui soient respectés dans le monde entier</p>	<ul style="list-style-type: none"> • satisfaction des clients par rapport aux titres de voyage et aux services à la clientèle.

Conformément aux changements apportés aux rapports entre les ministères et le Parlement, le Ministère décrit dans ce Rapport de rendement ses réalisations en fonction des résultats attendus et des engagements prioritaires. Les résultats attendus ont été décrits dans le Rapport sur les plans et les priorités pour 1998-1999. Les attentes des réalisations du ministère sont identifiées en caractères gras.

Développement du commerce international (DCI)

Contexte

La survie de l'économie canadienne dépend du commerce. Par ce secteur d'activité, le Ministère joue un rôle crucial dans la promotion des débouchés commerciaux à l'étranger, en particulier auprès des petites et moyennes entreprises. Le résultat escompté consiste à créer de l'emploi et à favoriser la prospérité au Canada en encourageant les entreprises canadiennes à tirer pleinement parti des débouchés commerciaux internationaux et en facilitant le mouvement de l'investissement et des technologies en direction de notre pays.

Sommaire des dépenses en 1998–1999 (millions de dollars)

Dépenses prévues au début de l'exercice	212,7
Totales des autorisations à la fin de l'exercice	232,8
Dépenses réelles	223,4

Attentes et réalisations

Promotion d'un environnement qui contribue à la création d'emplois, à la croissance économique et à la recherche-développement

La stratégie de développement du commerce international (DCI) vise à aider les entreprises canadiennes à tirer parti des débouchés commerciaux internationaux et à réduire les risques dans l'économie planétaire en évolution. Parmi les principaux objectifs, signalons des niveaux d'emploi élevés, la croissance économique et l'adoption de nouvelles technologies. D'après Statistique Canada, 1998 a été une année particulièrement bonne, les exportations canadiennes ayant augmenté de 7,4 % pour atteindre 368,9 milliards de dollars et établir ainsi un nouveau record. Résultat direct de cette croissance économique, notre taux de chômage est maintenant à son plus bas niveau depuis 1990. La croissance de l'emploi l'an dernier a été la plus élevée de la décennie, puisque 449 000 nouveaux emplois ont été créés.

Sensibilisation des investisseurs et des exportateurs étrangers aux avantages qu'offre le Canada comme voie d'accès au marché nord-américain intégré

En 1998–1999, quelques grandes initiatives ont été entreprises pour sensibiliser les investisseurs étrangers aux nombreux attraits et points forts du Canada. Il s'agit, entre autres, des initiatives suivantes :

- Le premier ministre Chrétien a dirigé une délégation canadienne et, avec l'aide des ministres Marchi et Manley, il a tenu une série d'activités de sensibilisation auprès d'importants P.-D.G. et de journalistes internationaux au Forum économique mondial à Davos, en Suisse.
- Le ministre du Commerce international a lancé le nouveau Programme de développement des marchés d'exportation—Promotion de l'investissement étranger (PDME-I) afin d'aider les collectivités canadiennes à attirer et à garder des investissements étrangers à l'aide de projets opportuns pouvant être cofinancés jusqu'à concurrence de 50 %. Ce programme qui vise à commercialiser les collectivités et à les préparer à recevoir des investissements a suscité un grand nombre de propositions solides de toutes les régions du pays.

- Une étude comparative des coûts à l'échelle internationale intitulée *Les choix concurrentiels : une comparaison des coûts des entreprises en Amérique du Nord, en Europe et au Japon*, réalisée par KPMG, a été annoncée par le ministre du Commerce international à Ottawa, et suivie d'annonces semblables dans de grandes villes des États-Unis, d'Europe et du Japon. Cette étude, qui révèle que les coûts des affaires au Canada sont les moins élevés parmi les pays du G7, a attiré l'attention des médias au Canada et à l'étranger et a été bien accueillie par les investisseurs internationaux, les consultants qui se spécialisent dans le choix des sites d'investissement et les dirigeants d'entreprises.
- Le Ministère a fait paraître dans des revues américaines et britanniques plusieurs documents d'information supplémentaires sur les points forts du Canada, ce qui a créé de nouvelles possibilités d'investissement étranger.
- Le Ministère a organisé quelques activités de promotion du capital de risque en Europe et en Asie afin de faire connaître de petites et moyennes entreprises canadiennes et leurs technologies.

Amélioration des services de préparation à l'exportation et de la prestation des services à l'étranger grâce à Équipe Canada inc, une approche coordonnée adoptée par les trois principaux ministères qui, sous la houlette du MAECI, œuvrent au développement du commerce international à l'aide d'un plan d'activité annuel intégré

La création d'Équipe Canada inc a renforcé la capacité du gouvernement d'aider les exportateurs à se préparer au Canada et à les appuyer à l'étranger. Équipe Canada repose sur trois principaux ministères—le MAECI, IC et AAC—qui se sont dotés d'un plan d'activité intégré commun. Le premier de ces plans triennaux pour les activités de DCI a été publié et est affiché sur Internet. Dix-sept autres ministères et organismes fédéraux participent maintenant à Équipe Canada avec les trois ministères principaux. En décembre 1998, Équipe Canada Inc a remporté le prix d'excellence en prestation de service de la fonction publique.

Amélioration des services aux entreprises grâce à la participation du secteur privé, par l'entremise du nouveau Conseil consultatif des gens d'affaires, aux activités des secteurs Développement du commerce international et Politique commerciale et économique

Le ministre du Commerce international a créé un comité consultatif de 20 membres pour donner des conseils sur la politique commerciale et l'accès aux marchés, ainsi que sur des questions relatives à la promotion du commerce et de l'investissement. Les membres du comité examinent le plan de DCI du gouvernement et donnent des conseils à son sujet. Ils surveillent également les résultats du plan, afin de guider l'affectation efficace des ressources. Le comité s'est réuni à quelques reprises et a démontré le partenariat solide qui existe entre les secteurs public et privé afin d'aider les entreprises canadiennes à accroître leur présence sur les marchés internationaux. Le secteur privé a également apporté une contribution au sein du Conseil consultatif sur la commercialisation des services d'éducation et du Conseil consultatif sur la petite et moyenne entreprise (PME).

Maintien du dynamisme des exportations grâce aux missions d'Équipe Canada et aux visites de représentants canadiens dans les marchés en voie d'expansion, y compris dans le cadre des suites données à ces missions par l'Équipe volante

Le premier ministre du Canada et ses homologues provinciaux ont dirigé la mission d'Équipe Canada en Pologne et en Ukraine. La mission en Pologne a attiré 93 sociétés et 114 représentants d'affaires et a permis de signer 38 marchés d'une valeur de 132 millions de dollars. En Ukraine, 124 sociétés et plus de 140 représentants d'affaires ont signé 18 marchés d'une valeur de 163 millions de dollars.

L'Équipe volante fait la promotion de nouveaux débouchés commerciaux découlant des missions d'Équipe Canada, des accords de libre-échange et de l'évolution des marchés. Au cours de sa deuxième année, cette équipe de délégués commerciaux a été déployée pendant des périodes pouvant aller jusqu'à six mois à Beijing, São Paulo, Buenos Aires, Santiago, Mexico et Almaty.

Réaffectation vers des marchés prioritaires de dix délégués commerciaux supplémentaires au cours de chacune des trois prochaines années

Sept postes ont été créés. Quatre postes de personnel canadien ont été créés à Beijing, San Francisco, Princeton et Manille; et trois postes d'agents commerciaux recrutés sur place ont été créés, soit deux à Beijing et un à Panama. Un employé canadien en poste en Arabie saoudite a été réaffecté à Abu Dhabi. Trois autres postes seront établis dès que des ressources y seront affectées.

Accès plus facile et plus rapide à des renseignements et des conseils précis au sujet des marchés via les sites Web InfoExport et ExportSource ainsi que le service de consultation téléphonique sans frais

Équipe Canada inc a continué à faciliter l'accès aux renseignements sur les marchés et aux conseils sur l'exportation. La capacité de recherche a été renforcée sur le site Web ExportSource, le produit Internet d'Équipe Canada inc et le point central pour l'accès en direct aux programmes fédéraux de développement du commerce international. Plus de 190 000 visites ont été reçues l'an dernier et des liens ont été ajoutés vers les 20 partenaires fédéraux d'Équipe Canada. L'adresse du site Web ExportSource est www.exportsource.gc.ca.

L'an dernier, le service national de renseignements téléphoniques sans frais 1-888-811-1119 a reçu 9 700 appels. Ce service est offert par les 12 Centres de services aux entreprises du Canada et permet aux demandeurs de rejoindre le Service d'information sur les exportations d'Équipe Canada inc ainsi que d'autres fournisseurs de services de DCI affiliés à Équipe Canada dans tout le pays.

Augmentation de la part canadienne des flux d'investissement étranger direct, grâce à un intérêt plus marqué pour la promotion de l'IED dans les principales missions du Canada à l'étranger

L'investissement étranger direct (IED) au Canada a atteint 217 milliards de dollars, soit une hausse record de 20,4 milliards de dollars et une augmentation de 10 % par rapport à 1997. L'investissement étranger direct au Canada en provenance des partenaires de l'ALENA a également augmenté au cours des quatre dernières années. Depuis 1993 (la dernière année avant l'entrée en vigueur de l'ALENA), l'IED cumulatif en provenance des États-Unis a augmenté de 44 % et atteint 130 milliards de dollars, et l'IED en provenance du Mexique a augmenté de 45 %, pour atteindre 223 millions de selon les dollars données de Statistique Canada.

Hausse de la part du marché du Canada dans les marchés prioritaires ou en voie d'expansion grâce à la mise en valeur de nouveaux débouchés

Des missions commerciales auxquelles ont participé le premier ministre et le ministre du Commerce international ont visé des pays ou des régions du monde où le Canada avait signé récemment des accords commerciaux ou était en train d'en négocier. Dans le contexte de l'évolution du forum de Coopération économique Asie-Pacifique (APEC) et de la Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA), les missions ont aussi visé des marchés majeurs en voie d'expansion comme la Chine, le Mexique et le Brésil. La mission commerciale d'Équipe Canada dirigée par le premier ministre dans quatre pays latino-américains, et les missions de promotion du commerce dirigées par le ministre en Chine et en Italie visaient à appuyer l'expansion de la part du marché canadien à l'étranger. Le ministre a aussi dirigé des gens d'affaires dans des centres d'affaires américains comme Miami, Atlanta et Chicago afin de défendre et d'accroître la forte position du Canada sur les marchés d'importation américains.

Diversification des marchés (en ne se limitant pas aux États-Unis) et de la gamme des exportations (en donnant plus d'importance aux ventes de services aux entreprises, de services éducatifs et culturels)

Le ministre du Commerce international a participé à l'ouverture de nouveaux Centres d'éducation canadiens en Amérique latine afin de promouvoir l'exportation de services d'éducation et de formation canadiens. Des activités de sensibilisation et de commercialisation des services d'éducation sont également devenus prioritaires au Ministère. Systématiquement, les missions d'Équipe Canada et les missions commerciales dirigées par le ministre ont inclus une plus grande proportion d'exportateurs des secteurs des services et du savoir, notamment les services culturels et les services aux entreprises. En outre, le Ministère collabore étroitement avec le Ministère du Patrimoine canadien pour dégager et exploiter des débouchés pour les industries culturelles.

Accroissement du nombre et de l'éventail des exportateurs, notamment des PME (petites et moyennes entreprises), grâce à l'apport du nouveau service des PME du Ministère

Le Ministère a continué à encourager plus d'entreprises canadiennes à exporter leurs produits et services. Il met l'accent sur les secteurs du savoir et des services. Un groupe de travail a été créé pour conseiller le ministre du Commerce international sur les aspects du développement du commerce international qui touchent aux PME. Le service des PME a continué d'adapter les services de promotion du commerce aux besoins particuliers de segments comme les entreprises dirigées par des femmes, des Autochtones et des jeunes, qui représentent une portion importante des PME susceptibles d'exporter. Le service des PME a coordonné l'étude de la Coalition des femmes d'affaires pour la recherche commerciale intitulée *Par-delà les frontières : les femmes d'affaires canadiennes et le commerce international* et mené à bien les travaux de recherche-développement relatifs à une stratégie de développement du commerce international pour les entreprises autochtones. Des missions commerciales du programme Nouveaux exportateurs aux États frontaliers (NEEF) axées sur les jeunes entrepreneurs ont donné à 1 000 PME canadiennes une expérience concrète sur les marchés d'exportation. De plus, 500 autres PME canadiennes ont participé au programme NEEF inverse, qui a fait venir des experts commerciaux au Canada pour conseiller les nouvelles entreprises sur les rouages des ventes à l'étranger. Le Ministère a lancé le programme Nouveaux exportateurs en Amérique du Sud (NEXAS) pour présenter les marchés sud-américains à des PME prêtes à exporter. Les secteurs visés comprennent les matières plastiques, le meuble, les mines, le pétrole et le gaz, les technologies de l'information et les télécommunications.

Expansion des possibilités d'injection de capitaux étrangers pour aider les PME à établir des alliances stratégiques avec des partenaires étrangers

Des séances d'information sur le financement à risque ont aussi été organisées, principalement dans les pays du bassin du Pacifique. Ces activités ont permis de présenter de petites sociétés canadiennes à des institutions financières et des sociétés de capital-risque étrangères et les ont aidées à obtenir plus de 35 millions de dollars de capital-risque pour leurs activités au Canada.

Un site Web (Investir au Canada) est en cours d'élaboration et devrait être lancé à l'automne 1999. Il servira de guichet unique du gouvernement fédéral pour obtenir de l'information et des conseils sur l'investissement. Les provinces et les territoires ont collaboré à la création de ce site, qui fournira aux investisseurs éventuels du monde entier des renseignements sur les avantages de l'investissement au Canada pour avoir accès à l'ensemble du marché de l'ALENA.

Les ambassades à l'étranger ont répondu à plus de 300 demandes de renseignements sur l'investissement durant l'exercice 1998-1999. Les partenaires d'Équipe Canada inc ont fourni des renseignements sur l'investissement et d'autres services d'aide aux investisseurs potentiels, dont la coordination de visites au Canada, la résolution de problèmes de logistique et réglementation, ainsi que la facilitation de leurs plans d'investissement au Canada.

Amélioration de l'information concernant les projets financés par les IFI, hausse de la part du marché de ces derniers et augmentation de la participation des PME canadiennes à ces projets

L'an dernier, des entreprises canadiennes ont obtenu pour plus de 300 millions \$US de contrat des institutions financières internationales (IFI), ce qui représente 2 % du marché.

Un sondage récent auprès de 80 entreprises qui avaient demandé de l'aide sur la façon d'aborder les fonds de développement et les institutions financières arabes a révélé qu'au moins 23 millions de dollars de contrats ont été obtenus grâce aux renseignements et aux conseils fournis par le Ministère.

Le site Web du Ministère sur les IFI, IFInet (www.dfait-maeci.gc.ca/ifinet/menu-f.asp) a amélioré la qualité et la quantité des renseignements sur les débouchés commerciaux financés par les IFI. Il y a maintenant plus de 3 000 utilisateurs inscrits, dont 1 200 nouveaux utilisateurs inscrits depuis septembre 1998.

Le Ministère a organisé et offert des cours de formation au Canada et à l'étranger. Ces cours visent à s'assurer que le gouvernement fournit des renseignements opportuns sur les projets des institutions financières internationales parrainés dans les pays émergents et les pays en développement.

Maintien des mécanismes permettant de transmettre aux exportateurs des renseignements pertinents et opportuns au sujet des nouveaux débouchés et des ouvertures possibles, grâce au Centre des occasions d'affaires internationales et au système de gestion de la clientèle WIN Exports

Le Centre des occasions d'affaires internationales (COAI) a fourni jusqu'ici des renseignements sur des débouchés éventuels à plus de 15 000 sociétés de toutes les régions du Canada, dont environ 75 % sont des PME. La valeur des marchés d'exportation obtenus varie de 10 000 \$ à plus de 1 million de dollars. Ces premières ventes mènent souvent à d'autres exportations par la suite.

WIN Exports est la base de données de gestion de la clientèle du Service des délégués commerciaux (SDC) et d'Équipe Canada inc. Le Ministère a lancé une version en ligne de cette base de données en 1998, ce qui a permis aux délégués commerciaux du gouvernement canadien d'avoir accès en temps réel aux renseignements les plus récents sur les exportateurs canadiens. Le SDC est désormais entièrement « réseauté », les renseignements étant échangés entre toutes les missions et les micro-missions. Plus de 40 000 exportateurs et organisations du Canada sont inscrits dans WIN Exports.

Amélioration du régime de financement des exportations en vue d'accroître la pénétration des marchés étrangers, y compris dans des projets à risque élevé

Le Ministère a entrepris un examen législatif du mandat de la Société pour l'expansion des exportations. Cet examen exhaustif permet d'évaluer l'efficacité globale du système de financement des exportations du Canada.

Un site Web sur le financement international a été créé pour aider les entreprises canadiennes à trouver des sources de financement et à demander du financement. Ce site sera intégré au site Web existant du Ministère afin d'accroître les services d'information offerts aux exportateurs canadiens.

Une ligne de crédit de 20 millions de dollars a été établie pour appuyer les exportations canadiennes classiques vers la Russie. Cette ligne de crédit s'ajoute à une ligne de crédit spéciale de 25 millions \$US sur le compte du Canada visant à appuyer un grand exportateur de porc et de volaille en Russie. En outre, la ligne de crédit spéciale à conditions de faveur pour la Chine a été prolongée d'un an. Cette ligne de crédit appuie la promotion des débouchés commerciaux pour les entreprises canadiennes sur le marché très concurrentiel de la Chine.

Concentration accrue sur les besoins des clients et sur les résultats grâce à la mise en œuvre de l'Initiative de mesure du rendement (IMR) du Ministère afin de répondre aux recommandations du Vérificateur général. Cette initiative pluriannuelle consiste à définir les produits et les services, les normes de service et les indicateurs de la charge de travail à l'aide de sondages indépendants menés à intervalles réguliers auprès de la clientèle et dont les résultats seront intégrés au rapport annuel du Ministère au Parlement.

Un important système de gestion axée sur les résultats—Vers de nouveaux horizons—a été lancé par le Service des délégués commerciaux du Canada afin d'offrir des services améliorés aux clients à l'étranger. Les premières enquêtes auprès de la clientèle et des employés ont été menées, une formation spéciale a été donnée au personnel, une unité de soutien des missions a été créée et six services de base (ainsi que les normes connexes) ont été définis et communiqués aux employés, partenaires et clients, avec l'appui d'outils Internet et Intranet.

Exemples de réussite : Terre-Neuve

Atlantic Canada Builders Inc. (ACBI), un partenariat regroupant trois entreprises de construction domiciliaire de Terre-Neuve (Alderberry Homes Ltd., K&P Contracting Ltd. et Hickman Holdings Ltd.), se spécialise dans les maisons à ossature en bois. Ces entreprises ont fait récemment une percée au Japon, l'un des marchés les plus concurrentiels au monde. Les deux premiers contrats ont été conclus en août 1998 et deux autres ont été négociés pour janvier 1999. Stimulée par ces premiers succès, ACBI poursuit déjà d'autres marchés en Europe (Allemagne, Islande et Lituanie).

« Les deux paliers de gouvernement nous ont appuyés à fond dans nos efforts pour conquérir les marchés étrangers, se rappelle M. Keith O'Neill, président du groupe, depuis le centre du commerce international à St. John's jusqu'à l'ambassadeur du Canada alors en poste à Tokyo, M. Donald Campbell, qui est venu nous parler des débouchés qu'offrait le Japon. » [Traduction]

Exemples de réussite : Alberta

Fiberex est la seule entreprise fabricant des fibres de verre utilisées dans la fabrication de plastique renforcé qui soit entièrement aux mains d'intérêts canadiens. Cette entreprise dynamique de Leduc a décroché en décembre 1998 un marché en cours de réalisation avec une entreprise sud-africaine. L'engagement porte sur une commande de 1,8 million de dollars, qui pourrait grossir encore.

M. Fred Atiq, président de Fiberex, s'est rendu en Afrique du Sud grâce à une contribution du Programme de développement des marchés d'exportation (PDME) afin d'ouvrir des portes et de faire de nombreux contacts. L'entreprise prévoit accroître sa capacité de production de 20 % et bâtir une rallonge de 28 000 pieds carrés pour l'entreposage et la transformation à valeur ajoutée. Elle a aussi l'intention de construire un deuxième four, qui lui permettrait de doubler sa capacité de production. « Sans le PDME, affirme M. Atiq, nous serions encore à négocier à distance. Et vous connaissez l'efficacité de cette méthode! » [Traduction]

Politique commerciale et économique

Contexte

Le Canada est une nation commerçante établie, puisqu'un emploi sur trois est relié directement au commerce international et que les exportations représentent 40 % de notre produit intérieur brut (PIB). La libéralisation du commerce et de l'investissement crée des emplois, stimule la croissance économique et favorise la technologie canadienne. Le Canada est intégré à l'économie planétaire : notre structure industrielle, nos emplois et nos salaires, notre technologie et nos capitaux dépendent tous d'un accès sûr au marché international.

Le Canada est avantagé par des règles commerciales internationales claires et prévisibles. Ces règles servent à promouvoir un cadre stable pour le commerce et l'investissement et donnent un plus grand choix et un meilleur rapport qualité-prix aux consommateurs, tout en maintenant la capacité du gouvernement de réglementer dans l'intérêt public dans des domaines comme la culture, les soins de santé, l'éducation, les programmes sociaux, l'environnement, les normes du travail, les programmes à l'intention des autochtones et des minorités et la gestion des ressources naturelles.

Le Ministère a joué un rôle clé dans la participation du Canada à diverses tribunes multilatérales. Ce faisant, il a servi les intérêts du Canada. Le résultat escompté du secteur d'activité Politique commerciale et économique consiste à créer de l'emploi et à favoriser la prospérité au Canada en gérant efficacement les relations commerciales du pays et en libéralisant les échanges et les mouvements de capitaux dans le monde entier, sur la base de règles claires, équitables et conformes aux intérêts canadiens, et à contribuer ainsi à bâtir un cadre économique international stable.

Sommaire des dépenses en 1998–1999 (millions de dollars)

Dépenses prévues au début de l'exercice	116,0
Totales des autorisations à la fin de l'exercice	186,2
Dépenses réelles	181,6

Attentes et réalisations

- **Stimulation des exportations, de la création d'emplois et de la croissance économique grâce à de meilleures conditions d'accès aux marchés tout en assurant aux producteurs canadiens l'accès continu aux intrants étrangers nécessaires, à des prix concurrentiels;**
- **Un consensus multilatéral sur la mise en œuvre des accords de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et du programme d'action qui en fait partie intégrante, afin de créer un cadre international stable pour le commerce et l'investissement;**
- **Définition des intérêts et des objectifs canadiens pour les nouvelles négociations commerciales multilatérales dans des domaines comme les services, l'agriculture et les obstacles techniques au commerce, ainsi que la transparence.**

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE (OMC)

Le Canada est resté actif au sein de l'OMC. Il a libéralisé son marché des services de télécommunications conformément aux dispositions du Quatrième protocole du GATS (accord sur les services de télécommunication de base), qui est entré en vigueur en février 1998. L'accès accru au marché mondial de 880 milliards de dollars que constituent les services de télécommunications, par suite de cet accord, accroîtra les débouchés pour le secteur canadien des télécommunications, un secteur de calibre mondial.

Le Canada a participé activement au programme de travail sur le commerce électronique. Le Canada et d'autres membres se sont entendus sur les Disciplines sur la réglementation intérieure dans le secteur de la comptabilité. Il s'agit de la première étape de l'élaboration de disciplines du GATS sur la réglementation intérieure des services. La plupart des services professionnels et de nombreux autres services sont fortement réglementés, et pour cause, mais la réglementation peut constituer un obstacle non souhaité, au commerce des services. Des disciplines améliorées créeront de nouveaux débouchés à l'étranger pour les fournisseurs de services canadiens.

Dans le cadre du programme de travail en cours à l'OMC, le Canada a participé à l'examen et à l'exécution de diverses activités, dont l'Accord sur les mesures sanitaires et phytosanitaires, le programme de travail sur l'harmonisation des règles d'origine, l'Accord sur les marchés publics, l'Accord sur les obstacles techniques au commerce, l'Accord sur les aspects de droits de la propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC), le Mémoire d'accord sur le règlement des différends (MRD), et le Mécanisme d'examen des politiques commerciales. Le Canada a travaillé avec d'autres membres à l'élimination des droits de douane sur un certain nombre de produits pharmaceutiques et avec d'autres pays pour élargir la portée des produits visés par l'Accord sur les technologies de l'information (ATI). En outre, le Canada a participé à tous les examens des politiques commerciales d'autres membres de l'OMC et a été lui-même examiné par l'Organe d'examen des politiques commerciales, en fonction de l'évolution depuis l'examen de 1996.

Depuis la Deuxième conférence ministérielle, qui a eu lieu en mai 1998, le Canada travaille avec d'autres membres de l'OMC pour assurer la mise en œuvre complète des accords existants et préparer des recommandations en vue de la Troisième conférence ministérielle, qui aura lieu à Seattle, du 30 novembre au 3 décembre 1999. Ces recommandations porteront sur la mise en œuvre des accords existants, le programme d'action en cours, les négociations obligatoires, ainsi que la portée et le processus des nouvelles négociations. Œuvrant dans une économie déjà ouverte, les exportateurs et les investisseurs canadiens devraient profiter de la libéralisation accrue des marchés étrangers et de la plus grande précision des décisions de l'OMC.

En mars, le Canada a participé aux Symposiums de haut niveau de l'OMC sur le commerce et l'environnement et le commerce et le développement, qui ont eu lieu à Genève. Ces symposiums ont permis de mieux faire comprendre le rôle positif que joue le régime commercial dans la promotion du développement durable à l'échelle mondiale.

Le Ministère a entrepris de vastes consultations publiques pour formuler les priorités de la politique commerciale du Canada ainsi que les objectifs de négociation qui permettront le mieux de promouvoir les débouchés commerciaux à l'étranger et, par conséquent, les emplois et la croissance au pays. Le Canada s'est fixé les objectifs généraux suivants :

- rechercher un vaste programme de négociation qui permettra d'élargir l'accès du Canada aux marchés mondiaux, d'améliorer et d'élargir les règles existantes qui régissent le commerce des produits et des services, d'élaborer de nouvelles disciplines au besoin, de renforcer les travaux institutionnels de l'OMC et d'apaiser les préoccupations des citoyens relatives aux conséquences sociales du commerce;
- rechercher un cadre de négociation qui peut être mené à terme dans un délai de trois à quatre ans et qui aboutira à un seul accord.

FORUM DE COOPÉRATION ÉCONOMIQUE ASIE-PACIFIQUE (APEC)

Le Canada a continué d'œuvrer en faveur de la libéralisation sectorielle du commerce tout en faisant progresser de nouvelles adhésions. Il a réussi à faire transférer les principaux secteurs prioritaires de l'APEC à l'OMC. Les secteurs visés comprennent les produits forestiers, le poisson et les produits du poisson, les produits et services environnementaux, les produits chimiques, l'énergie, l'équipement et les instruments médicaux, les pierres précieuses et les bijoux, ainsi que les jouets. Le Canada poursuit ses efforts pour faire inclure ces secteurs et d'autres secteurs de l'APEC qui profitent directement aux producteurs canadiens dans le contexte plus général d'un nouveau cycle éventuel de négociations commerciales multilatérales à l'OMC. Le Canada a travaillé à l'intégration de nouveaux membres de l'APEC (le Pérou, la Russie et le Vietnam) en 1998, conformément à son rôle d'ancien président de l'APEC, grâce à un dialogue constructif et à la coopération avec les trois nouveaux membres aux réunions des hauts fonctionnaires, au Comité sur le commerce et l'investissement, au Comité économique et à d'autres réunions de groupes de travail de l'APEC, contribuant ainsi à faire accepter davantage les points de vue et les objectifs du Canada à l'APEC.

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES (OCDE)

Le Canada a appuyé l'adoption d'un ordre du jour pour la réunion ministérielle de 1998, qui portera sur la croissance économique et les conséquences mondiales de la crise asiatique, la réforme et l'adaptation structurelles, le renforcement du système multilatéral et la promotion du développement durable. Le Canada a ratifié la Convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales, qui est ainsi entrée en vigueur. Il a appuyé activement les travaux de l'OCDE sur la régie des sociétés qui ont mené à une série de lignes directrices volontaires que les pays membres et non membres peuvent utiliser pour encourager la responsabilité des entreprises et qui ont été adoptées par les ministres de l'OCDE en avril 1999. Les négociations relatives à l'Accord multilatéral sur l'investissement (AMI) à l'OCDE se sont achevées en décembre 1998.

ZONE DE LIBRE-ÉCHANGE DES AMÉRIQUES (ZLEA)

Les négociations en vue de créer une ZLEA regroupant les 34 nations démocratiques de l'hémisphère occidental devraient se conclure en 2005. Le Canada préside les négociations pendant les 18 premiers mois. Un secrétariat administratif a été établi, ainsi que neuf groupes de négociation et trois autres organes consultatifs chargés de se pencher sur les questions horizontales de la société civile, des petites économies et du commerce électronique. Les priorités du Canada durant sa présidence, y compris celles du Comité des négociations commerciales, sont les suivantes : veiller à ce que les négociations détaillées dans tous les domaines prennent un bon départ, mettre en place les fondations institutionnelles nécessaires pour appuyer les négociations, encourager la participation

entière de la société civile et faire progresser au maximum le programme de facilitation des affaires comme principal moyen de réaliser les progrès demandés d'ici la fin de l'année.

La négociation de la ZLEA présente une occasion unique de créer la plus grande zone de libre-échange au monde, avec une population de 800 millions d'habitants et un PIB combiné de 15 billions de dollars en 2005. La ZLEA offre une occasion d'investissement privilégiée pour les entreprises canadiennes, en particulier ces moteurs de la création d'emplois que sont les PME, qui pourront ainsi accéder plus facilement aux marchés dynamiques et en plein essor de l'Amérique latine.

MERCOSUR

Le Ministère a obtenu un accès élargi et une protection accrue des investissements canadiens dans le Mercosur et sur d'autres marchés grâce à la négociation et à la signature d'une entente de coopération en matière de commerce et d'investissement avec le Mercosur, la plus grande union douanière de l'Amérique du Sud, en juin 1998. Cette entente avec le Mercosur aura pour effet non seulement d'accroître le commerce et l'investissement entre le Canada et certaines économies clés des Amériques, mais aussi de faire progresser la réalisation de notre objectif commun, à savoir créer une ZLEA.

Zone de libre-échange européenne (ZLEE)

Les négociations relatives à un accord de libre-échange entre le Canada et les pays de la ZLEE (Islande, Norvège, Suisse et Liechtenstein) se sont amorcées en octobre 1998. Elles portent sur l'accès général aux marchés (notamment les barrières tarifaires et non tarifaires, les règles d'origine et la facilitation du commerce, ainsi que les formalités douanières); l'agriculture; les services et l'investissement; la concurrence et les recours commerciaux (couvrant la concurrence, les monopoles d'État, les subventions et les mesures antidumping); ainsi que les marchés publics. Les négociations devraient être menées à terme avant la fin de 1999. Elles mèneront alors au premier accord commercial transatlantique entre l'Europe et l'Amérique du Nord. Le commerce entre le Canada et les pays de la ZLEE est plus important qu'avec le Mexique. Un accord de libre-échange favorisera également l'investissement étranger au Canada.

Accord de libre-échange nord-américain (ALENA)

Des efforts trilatéraux coordonnés ont été déployés tout au long de l'année pour commémorer le cinquième anniversaire de l'ALENA, le 1^{er} janvier 1999. La mise en place de l'ALENA est bien engagée, et les travaux se poursuivent au sein des divers comités et groupes de travail. L'Examen opérationnel du programme de travail de l'ALENA amorcé en avril 1998 a fait ressortir quelques réalisations et priorités importantes. L'élimination de la plupart des tarifs douaniers entre le Canada et les États-Unis a été menée à terme dans les délais prévus, et presque tous les tarifs entre le Canada et le Mexique et entre les États-Unis et le Mexique devraient avoir été éliminés en 2003. La deuxième série de réductions tarifaires accélérées, qui représente des échanges commerciaux de plus de 1 milliard de dollars au sein de la zone de l'ALENA, est entrée en vigueur en août 1999. Des progrès sont aussi accomplis pour éliminer les barrières commerciales non tarifaires, en harmonisant davantage les normes des parties à l'ALENA dans des domaines comme le transport et les télécommunications.

SOMMET DU G8

La participation canadienne au Sommet de 1998 à Birmingham et aux réunions des sherpas en préparation du Sommet de Cologne a permis de renforcer la valeur des sommets du G7/G8 en assurant un leadership sur les questions pressantes, en donnant un élan politique aux réformes internationales et en favorisant la collaboration pour résoudre les problèmes économiques, sociaux et planétaires. Le Sommet de Birmingham s'est penché sur la promotion de la croissance économique durable dans l'économie mondiale, la réalisation d'une croissance durable dans les économies de ses membres et la lutte contre le trafic des drogues et la criminalité transnationale. Le Canada a également participé au début de 1999 à la Conférence des ministres du Travail du G8 qui s'est tenue à Washington et qui portait sur les politiques d'emploi dans une économie globale en pleine mutation.

AMÉLIORATION DE L'ÉLABORATION DES POLITIQUES ÉCONOMIQUES INTERNATIONALES

Le Canada a défendu activement une cohérence accrue dans l'élaboration des politiques économiques mondiales par l'entremise de la réforme des institutions et d'une coopération accrue entre l'OMC, les institutions de Bretton Woods, l'OCDE, les Nations Unies et les institutions régionales. Par l'entremise du G8 et de l'APEC, le Ministère a appuyé les mesures prises par le gouvernement canadien pour réformer l'architecture économique internationale, en particulier le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale, pour renforcer les réactions institutionnelles à la crise financière qui a commencé en Asie. Le Ministère a énoncé les positions de principe canadiennes pour le Symposium de haut niveau de l'OMC sur le commerce et le développement afin de promouvoir une participation accrue des pays en développement dans le régime commercial international. Par l'entremise du directeur général canadien, le Ministère a offert un soutien en politique étrangère pour le Cadre de développement intégré de la Banque mondiale, un instrument crucial de la réforme institutionnelle et de promotion de la cohérence.

Le Ministère a également contribué à une meilleure compréhension internationale des incidences du droit et des politiques de la concurrence sur le commerce et l'investissement, afin d'atténuer les conséquences négatives sur l'accès aux marchés. Pour ce faire, le Canada a participé et contribué activement aux programmes de travail de l'OMC, de la ZLEA, de l'OCDE et d'autres tribunes régionales et bilatérales. Ces programmes examinent l'interaction entre le commerce et la politique de concurrence ainsi que les solutions possibles pour mettre en place des règles internationales visant à renforcer les avantages découlant de la libéralisation du commerce et de l'investissement.

RELATIONS COMMERCIALES ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

Le Canada a continué de chercher des solutions pour mieux gérer ses relations commerciales avec les États-Unis et réduire les risques de différends. Le Ministère est intervenu directement dans quelques enquêtes antidumping et enquêtes en matière de droits compensateurs et de sauvegardes relatives aux importations en provenance du Canada, en aidant les exportateurs canadiens visés par des enquêtes antidumping américaines sur les plaques et barres d'acier inoxydable. Le Ministère a défendu les programmes canadiens lors des enquêtes américaines sur les importations de bovins vivants en provenance du Canada. Des centaines de millions de dollars d'exportations sont visées par ces enquêtes. Dans le secteur agricole, la négociation et la mise en œuvre d'un accord de principe sur les produits agricoles et agroalimentaires ont grandement réduit les tensions relatives au commerce bilatéral des céréales.

RELATIONS COMMERCIALES AVEC D'AUTRES PAYS

Le Ministère a défendu activement les intérêts des exportateurs canadiens en s'assurant que des droits de douane ou des contingents supplémentaires ne s'appliquent pas aux importations australiennes de viande de porc en provenance du Canada, ainsi que dans les enquêtes menées par les autorités indiennes et chinoises sur les importations de papier journal canadien. Bien que des droits antidumping aient finalement été imposés sur les exportations canadiennes de papier journal en Chine, l'enquête sur le papier journal exporté en Inde s'est achevée sans que soient imposés des droits supplémentaires.

Le Canada a continué de faire appel aux mécanismes de règlement des différends de l'OMC pour régler quelques différends commerciaux existants avec d'autres pays. Fortement dépendant du commerce pour assurer sa croissance économique, le Canada est avantagé par un régime où les règles l'emportent et non l'unilatéralisme. Le Ministère a collaboré avec tous les principaux intéressés pour contester le programme PROEX du Brésil devant un groupe spécial de l'OMC. Le Ministère a aussi défendu ardemment le programme des Partenariats technologiques d'Industrie Canada, ainsi que le programme de financement des avions régionaux de la Société pour l'expansion des exportations dans des différends avec Brésil devant un groupe spécial de l'OMC. Le Ministère a défendu les mécanismes canadiens d'établissement des prix à l'exportation du lait et les contingents à l'importation afférents, contestés par la Nouvelle-Zélande et les États-Unis. Le Canada a continué à demander à l'Union européenne (UE) d'appliquer une décision de l'OMC, qui avait trouvé injustifiée l'interdiction par l'UE du bœuf produit au moyen d'hormones de croissance. Le Canada a réussi à convaincre l'arbitre de l'OMC que l'UE ne devrait pas avoir plus de 15 mois pour appliquer la décision au lieu des quatre années demandées par l'UE. En ce qui concerne le différend à l'OMC relatif à l'interdiction du saumon canadien imposée par l'Australie, la position canadienne a été maintenue par l'Organe d'appel de l'OMC, qui a confirmé que cette interdiction n'était pas conforme aux obligations de l'Australie aux termes de l'Accord de l'OMC. Le Canada a réussi à obtenir que l'Australie applique rapidement la décision de l'OMC. Le Canada a aussi participé à deux groupes spéciaux de l'OMC sur les régimes de taxes sur les liqueurs, l'un contre la Corée, dont les mesures ont été trouvées non conformes aux obligations aux termes de l'Accord de l'OMC parce qu'elles étaient discriminatoires envers les produits importés, et l'autre contre le Chili, qui devrait rendre sa décision avant la fin de 1999.

ACCORDS SUR LA PROTECTION DES INVESTISSEMENTS ÉTRANGERS

Le Canada a entrepris des négociations relatives à des accords bilatéraux sur la et la protection des investissements étrangers (APIE) avec la Chine, le Brésil, l'Arabie saoudite, les Émirats arabes unis, le Maroc, le Guatemala et Cuba. Les APIE conclus entre le Canada et l'Arménie et la Thaïlande sont entrés en vigueur en 1998–1999. Ces accords stimulent les liens en matière de commerce et d'investissement avec ces pays et apportent une protection supplémentaire aux investisseurs canadiens.

AIDE AU DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

Le Ministère a collaboré étroitement avec l'Agence canadienne de développement international (ACDI) tout au long de l'année, afin de s'assurer que la répartition de l'aide au développement canadienne reflète les priorités de la politique étrangère et tienne compte des dépenses militaires des bénéficiaires, de la Stratégie d'information internationale sur le Canada et du processus d'intégration et de réforme des économies en transition.

Le Ministère a contribué à énoncer les positions du Canada relatives aux négociations de l'OCDE visant à délier l'aide aux pays les moins avancés et organisé de nombreuses consultations publiques sur ces négociations, pour que le public comprenne mieux les enjeux et pour savoir jusqu'à quel point le public s'y intéresse. Ces négociations sont prolongées au-delà de l'échéance prévue, en raison des divergences de vues non résolues entre les pays participants.

En se préparant et en participant à la Conférence de la Francophonie à Monaco, le Ministère a obtenu du financement important pour un programme d'aide technique reliée au commerce à l'intention des pays en développement, afin de faciliter leur intégration au régime commercial international. En guise de suivi au Sommet du G8 à Birmingham, le Ministère a donné des conseils en matière de politique étrangère en vue de la bonification de l'Initiative en faveur des pays pauvres lourdement endettés, en consultant les Canadiens et en apaisant leurs préoccupations concernant le bon gouvernement et l'allègement de la dette. Le Ministère a élaboré une politique à l'appui des sanctions continues des IFI contre le Pakistan et l'Inde au lendemain de leurs explosions nucléaires. Le Canada a participé aux réunions du G8 portant sur la crise financière en Russie, afin d'élaborer les interventions et programmes pertinents pour répondre aux demandes d'aide économique de la Russie.

ENGAGEMENT DES CITOYENS

Le Ministère a stimulé activement la consultation et la participation des citoyens à l'évaluation des options du Canada en matière de politique commerciale, en insistant tout particulièrement sur la préparation des futures négociations multilatérales et régionales.

Le Ministère a rédigé des analyses pour continuer d'appuyer l'élaboration de la politique commerciale, en insistant sur les problèmes actuels et sur les services, en préparation des prochaines négociations commerciales multilatérales à l'OMC. Une fois de plus, le rapport intitulé *Ouverture sur le monde : Priorités du Canada en matière d'accès aux marchés internationaux* a été la publication du Ministère la plus demandée. Ce document, fondé sur de vastes consultations auprès des intervenants au sujet des obstacles au commerce à l'étranger, comprend un rapport d'étape sur l'élimination des obstacles déjà repérés.

Le Ministère a également rédigé des analyses mensuelles et trimestrielles sur les statistiques commerciales canadiennes pour faire mieux comprendre au public les tendances commerciales et l'importance du commerce dans l'économie canadienne, et il a fait avancer les préparatifs en vue du lancement d'un site Internet sur les négociations commerciales et les accords commerciaux auxquels le Canada participe, qui permettra au public de présenter ses observations et ses points de vue.

Coopération et sécurité internationales

Contexte

En 1998–1999, le Canada a cherché à conclure des accords sur un large éventail de questions liées à la sécurité et à la coopération internationales. Tout en poursuivant ses démarches diplomatiques et de défense de l'intérêt public découlant du processus d'Ottawa, le Canada a continué de faire pression pour faire progresser la lutte contre les armes chimiques et le terrorisme dans le cadre de son mandat au Conseil de sécurité. Il s'est également penché sur des questions de sécurité humaine telles que la main-d'œuvre infantile et l'exploitation sexuelle des enfants. En même temps, grâce à son travail sur le réchauffement de la planète, la préservation des forêts et l'interdiction des polluants dangereux, le Canada a pris des mesures en vue d'assurer un développement humain durable.

Sommaire des dépenses en 1998–1999 (millions de dollars)

Dépenses prévues au début de l'exercice	394,9
Totales des autorisations à la fin de l'exercice	440,3
Dépenses réelles	407,6

Attentes et réalisations

Entrée en vigueur rapide de la Convention d'Ottawa sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction, adoption universelle de la convention et progrès dans sa mise en œuvre

L'important travail diplomatique et de défense de l'intérêt public entrepris par le Canada et ses partenaires du processus d'Ottawa a assuré l'entrée en vigueur de la Convention d'Ottawa en mars 1999, ce qui en a fait le traité international de ce genre le plus rapidement ratifié de l'histoire. La *Loi de mise en œuvre de la Convention sur les mines antipersonnel*, qui met en application les obligations de la convention au pays, est entrée en vigueur au même moment. Douze autres États ont signé la convention au cours de la dernière année pour porter le nombre de signataires à 135 et le nombre de ratifications à 82. La première assemblée des États parties à la convention a été organisée pour les 3 à 7 mai 1999 à Maputo, au Mozambique, en vue de l'élaboration de plans concrets de soutien à la mise en application rapide de la Convention d'Ottawa.

Projets financés par le fonds gouvernemental de 100 millions de dollars devant donner lieu à un déminage humanitaire et à une aide aux victimes, à la destruction des stocks de mines antipersonnel et à la signature de la Convention d'Ottawa par tous les pays

Le Fonds canadien d'action contre les mines, géré conjointement par le Ministère, l'Agence canadienne de développement international, le ministère de la Défense nationale et Industrie Canada, a permis de financer un large éventail de mesures contre les mines, telles que des activités de déminage et l'aide aux victimes dans 26 pays. Le Canada a lancé d'importants projets pluriannuels d'action contre les mines dans quatre des pays et (ou) régions du monde les plus touchés par les mines. Par suite de ces projets et d'autres programmes d'action antimines, le nombre annuel de nouvelles victimes des mines a commencé à diminuer sensiblement dans certains États touchés par les mines.

Le Canada a signé un accord avec l'Ukraine en janvier 1999 pour lui fournir l'aide technique nécessaire à la destruction des stocks de mines antipersonnel dans ce pays.

Le Ministère a affecté des fonds à des programmes ministériels en soutien à la ratification et à la mise en application rapides de la Convention d'Ottawa. Il a lancé, en collaboration avec la Société canadienne de la Croix-Rouge et Action Mines Canada, le Programme des jeunes ambassadeurs pour l'action contre les mines qui, au cours de la première année, a permis de former cinq jeunes Canadiens et de les envoyer partout au pays pour sensibiliser le public et recueillir des fonds en soutien à la résolution des problèmes relatifs aux mines.

Intensification des efforts internationaux devant permettre de faire face aux conséquences néfastes de la prolifération des armes légères et de petit calibre

Avec la participation active du ministre des Affaires étrangères, le Canada a contribué à la sensibilisation au problème des armes légères comme important obstacle à la sécurité humaine et à l'adoption de programmes d'action au sein de tribunes internationales et régionales. Le Ministère a trouvé avec l'ACDI du financement pour trois projets pilotes novateurs visant à combattre la prolifération des armes légères au Mozambique, en El Salvador et en Afrique de l'Ouest.

En 1998, le Canada a rédigé le texte initial du protocole concernant les armes à feu de la Convention des Nations Unies sur le crime organisé transnational. Le texte prévoit des mesures de repérage et d'identification des armes à feu ayant fait l'objet d'un trafic illicite et des mesures d'aide à la poursuite en justice des trafiquants.

Élaboration d'un registre interaméricain d'avis d'acquisition d'armes classiques

Le Canada a sensiblement contribué, dans le contexte de l'Organisation des États américains (OEA), à l'adoption par le conseil permanent de l'OEA de la convention interaméricaine sur la transparence dans l'acquisition d'armes classiques. La convention sera ouverte à la signature à l'Assemblée générale de l'OEA en juin 1999.

Élargissement de l'OTAN et établissement d'une nouvelle relation stratégique efficace avec la Fédération de Russie et l'Ukraine, en collaboration avec les alliés du Canada

L'élargissement de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) est devenu réalité lorsque la République tchèque, la Hongrie et la Pologne se sont jointes à l'alliance en mars 1999. Au cours des préparatifs en vue du Sommet de Washington d'avril 1999, le Canada était aux premières lignes des pays exhortant l'alliance à prendre un engagement politique ferme envers le processus d'élargissement.

Malgré les tensions provoquées par la situation au Kosovo, l'OTAN a continué d'accorder la priorité à sa relation avec la Russie et est demeurée déterminée à ne pas rompre la communication. Au cours de la dernière année, diverses consultations ont eu lieu dans le cadre du plan de travail de 1998 de l'OTAN.

En raison de sa relation spéciale avec l'Ukraine, le Canada a été l'un des principaux défenseurs du partenariat distinctif entre l'OTAN et l'Ukraine.

Conclusion des négociations sur l'adaptation du Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe au nouveau cadre de sécurité en Europe

Les négociations de Vienne se sont poursuivies au sein du Groupe consultatif conjoint en vue de l'élaboration finale du traité modernisé que pourront adopter les chefs d'État et de gouvernement au Sommet de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), à Istanbul, en novembre 1999. Ces négociations, qui prenaient appui sur les propositions élaborées par les membres de l'OTAN, dont le Canada, par l'entremise du Groupe de travail de haut niveau à Bruxelles, ont essentiellement porté sur la structure du traité modernisé, le système de limitations et les régimes de vérification et d'échange d'information.

Progrès vers la conclusion des mandats de la Commission spéciale des Nations Unies et de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) visant à priver l'Iraq de ses armes de destruction massive ainsi que du mandat du Groupe de travail sur le contrôle des armements et la sécurité régionale du Processus de paix au Moyen-Orient, devant créer un environnement plus sûr et plus stable au Moyen-Orient

Par suite de fréquentes perturbations de la part de l'Iraq et des attaques de la coalition contre l'Iraq, le travail de désarmement de la Commission spéciale des Nations Unies (CSNU) et de l'AIEA a été interrompu en décembre 1998. En janvier 1999 toutefois, le Canada a proposé au Conseil de sécurité de constituer trois groupes d'experts en vue de la formulation de recommandations qui feraient progresser le dossier. Le Canada cherche aujourd'hui à assurer la mise en œuvre des recommandations des groupes d'expert et le retour en Iraq des inspecteurs du contrôle des armements. Malgré l'inactivité du Groupe de travail sur le contrôle des armements et la sécurité régionale l'an dernier, en raison de l'impasse dans le processus de paix, le Canada a assuré la poursuite du volet des mesures de renforcement de la confiance dans le domaine maritime en accueillant un symposium sur la sécurité maritime à Sydney, en Nouvelle-Écosse, en août 1998.

Progrès vers la conclusion d'un traité de paix dans la péninsule coréenne et la réunification de la Corée du Nord et de la Corée du Sud

Le Canada a appuyé les efforts de paix multilatéraux ainsi que la politique d'engagement du président de la République de Corée sur des tribunes internationales telles que le forum régional de l'ASEAN. En 1998-1999, le Canada a versé une contribution de 250 000 dollars à l'organisation pour le développement de l'énergie dans la péninsule coréenne pour l'achat de pétrole lourd pour la Corée du Nord, un accord international visant à interrompre tout nouveau développement d'armes nucléaires en Corée du Nord.

Respect plus répandu et plus complet de la Convention sur les armes chimiques

Pour contribuer à l'obtention d'une adhésion générale à la convention et à sa mise en application intégrale, le Canada a fourni des experts pour des séminaires nationaux et régionaux organisés par l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) ainsi que du financement pour assurer une plus grande participation des pays en développement au séminaire de l'OIAC, en mars 1999, pour l'Amérique latine et les Caraïbes. Le Ministère a entrepris des démarches avec des États parties qui ne sont pas membres de l'OEA (p. ex., en Asie) et a été à l'origine d'une résolution de l'Assemblée générale de cette dernière favorisant la ratification de la convention ou l'adhésion à celle-ci.

Au pays, le Canada a amélioré le questionnaire de déclaration envoyé à ceux qui sont tenus de faire une déclaration d'utilisation de produits chimiques inscrits et a entrepris des travaux visant à repérer d'autres entreprises pouvant être tenues de faire une déclaration. L'Autorité nationale a élaboré une page Web (www.dfait-maeci.gc.ca/~cwc) et préparé des fiches de renseignements sur la convention et sa mise en œuvre afin de mieux informer le grand public, dont les entreprises canadiennes qui s'intéressent aux travaux de nettoyage à l'étranger.

Conclusion des négociations sur un protocole de conformité à la Convention sur les armes biologiques et à toxines

Le Canada s'inquiète de la lenteur de ces négociations multilatérales, qui se déroulent à Genève. Avec d'autres membres, le Canada contribue à l'accélération du processus de négociation et apporte son concours au président des négociations en vue d'accélérer les délibérations. Selon les prévisions actuelles, les négociations, auxquelles participent plus de 50 pays, se poursuivront tout au long de l'an 2000 et peut-être jusqu'en 2001.

Promulgation d'une loi canadienne pour soutenir le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et création, en vertu des dispositions du traité, de la partie canadienne du système de surveillance internationale

La *Loi de mise en œuvre du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires* a obtenu la sanction royale en décembre 1998. La loi a créé une Autorité nationale qui sert d'intermédiaire canadien auprès de la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et de son secrétariat technique provisoire à Vienne.

Le ministre Axworthy a signé l'accord entre le gouvernement du Canada et la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires sur la réalisation d'activités relatives aux installations internationales de surveillance du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires en octobre 1998. Il s'agissait du premier accord sur des installations internationales de surveillance signé par la Commission. Le traité permet au personnel des Nations Unies de surveiller les installations nucléaires.

Négociation d'un protocole à l'accord bilatéral de garanties entre le Canada et l'AIEA visant à accroître l'efficacité et l'efficacité des mesures de garanties nucléaires

Le Canada et l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) ont signé le Protocole additionnel à l'accord bilatéral de garanties nucléaires conclu en septembre 1998. Le protocole devrait entrer en vigueur avant la fin de 1999 après la promulgation de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires*.

Adoption, dans le cadre des accords de Dayton, d'un régime régional de renforcement de la confiance et de la sécurité en Bosnie, en Croatie et dans l'ex-Yougoslavie

Le Canada a continué de soutenir les activités de l'OSCE et de l'OTAN relatives à la mise en œuvre des accords de Dayton en Bosnie, en Croatie et dans l'ex-Yougoslavie. Le Canada a également appuyé le programme de professionnalisation des forces armées de l'OTAN en Bosnie et a facilité une visite d'officiers militaires bosniaques au Centre Pearson pour le maintien de la paix, en Nouvelle-Écosse. Le conflit au Kosovo a eu une incidence néfaste sur la mise en œuvre de mesures régionales de sécurité, dont l'interruption des activités de la République fédérale de Yougoslavie au Kosovo. Toutefois, des efforts constructifs se sont poursuivis en Bosnie et en Croatie. Le mandat de négocier un élargissement du régime de mesures de renforcement de la confiance et de la sécurité dans le sud-est européen a été réalisé, mais les négociations elles-mêmes ont été

suspendues en raison du conflit au Kosovo. Le Canada surveille ces négociations et y contribue par l'entremise de sa délégation à l'OSCE et de son statut de membre du Groupe de travail de haut niveau de l'OTAN.

En Bosnie, le Canada a également continué à appuyer toutes les réunions du Conseil de mise en œuvre de la paix et du Comité directeur, et à y participer, et il fournit un soutien au Bureau du Haut représentant.

Développement d'une police communautaire professionnelle en Bosnie, en Haïti, au Guatemala et en Croatie et évolution des causes de crime de guerre au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, en vue de mettre fin à la participation de la police canadienne à ces opérations de maintien de la paix

La police canadienne a facilité la transition d'une mission de surveillance policière des Nations Unies en Croatie à une mission plus restreinte de l'OSCE et sa participation a maintenant pris fin. Le Canada a accordé un soutien policier au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, à La Haye, et ce projet s'est terminé après avoir donné lieu à d'importants progrès dans plusieurs causes de premier plan. Le développement d'une police communautaire professionnelle en Haïti, en Bosnie et au Guatemala s'est poursuivi avec la participation de la police canadienne.

Progrès démocratiques et économiques dans l'ex-Yougoslavie et édification de la paix en Haïti menant au retrait des Forces canadiennes

Les progrès réalisés dans la démocratisation et l'édification de la paix en Haïti ont donné lieu au retrait des forces militaires canadiennes. S'il y a eu des progrès dans certaines régions de l'ex-Yougoslavie, il est nécessaire de continuer à assurer une présence canadienne au sein de la Force de stabilisation (SFOR) en Bosnie-Herzégovine.

Accroissement de l'efficacité du Canada dans le domaine de l'observation des élections et recours aux filières informelles pour désamorcer les conflits

Le Ministère a travaillé avec l'ACDI et l'Institut international pour la démocratie et la supervision des élections (IDEA) pour diffuser son guide repère intitulé *Democracy and Deep Rooted Conflict*, qui expose des stratégies de promotion du développement démocratique comme stratégie de résolution des conflits. Le Ministère a également effectué et diffusé une évaluation indépendante de l'efficacité de cinq organisations internationales dans le domaine de l'observation d'élections. De plus, le Ministère et l'ACDI ont appuyé un projet de concertation pratique en Haïti géré par l'Académie mondiale pour la paix et devant favoriser le dialogue dans tout l'éventail politique pour soutenir le développement de la démocratie.

Mise en œuvre de la convention de l'OEA contre la production et le trafic illicites d'armes à feu, de munitions, d'explosifs et d'autres matières connexes

Le Canada ratifiera la convention dès que les changements nécessaires aux lois ou règlements du pays (relatifs à la Liste des marchandises d'exportation contrôlée, aux explosifs et au marquage des armes à feu) auront tous été apportés par les autorités compétentes.

Amélioration des compétences et de l'aptitude à l'emploi de plus de 400 jeunes stagiaires canadiens en 1998–1999

Le Ministère a obtenu un accroissement de ses ressources de Développement des ressources humaines Canada (DRHC), ce qui lui a permis de placer 576 stagiaires à l'étranger, dont 80 % ont depuis trouvé un emploi dans des domaines reliés à leur stage.

Amélioration de l'intégration des intérêts et des perspectives autochtones aux programmes ministériels

Le Ministère a mis en œuvre quatre projets de développement organisationnel : la nomination par le ministre des Affaires étrangères d'un conseiller aux Affaires autochtones internationales en partenariat avec l'Assemblée des Premières Nations; la création de la Direction des affaires autochtones et circumpolaires; la création des Services à l'exportation pour les PME, dont le mandat est de promouvoir les débouchés internationaux pour les exportateurs autochtones; et l'élaboration d'un plan de développement du commerce autochtone international. Le dialogue sur les questions autochtones a constitué une importante partie du dialogue bilatéral officiel avec le Mexique et avec la Chine.

Le Canada joue un rôle de chef de file en augmentant la visibilité des questions autochtones dans le système des Nations Unies et au sein de l'Organisation des États américains. Certains progrès ont été réalisés dans la promotion des intérêts autochtones à l'ONU par l'entremise de deux groupes de travail, l'un sur une déclaration provisoire des droits des peuples autochtones et l'autre sur un forum permanent pour les peuples autochtones dans le système des Nations Unies. À l'OEA, le Canada a contribué à la conclusion d'un accord donnant aux peuples autochtones une voix pleine et efficace dans les futurs travaux d'élaboration d'un instrument de l'OEA sur les droits des peuples autochtones et il a fait inscrire les questions autochtones à l'ordre du jour de l'Assemblée générale de l'OEA et du Sommet de l'hémisphère, qui se dérouleront dans les deux prochaines années au Canada.

Amélioration de la protection internationale des droits des enfants

Le Canada a joué un rôle de premier plan à l'Organisation internationale du travail (OIT) dans la négociation d'une convention internationale visant à supprimer les pires formes de main-d'œuvre enfantine. Le Canada a continué à participer activement à la négociation de deux protocoles facultatifs à la Convention relative aux droits de l'enfant, l'un sur les enfants dans un conflit armé et l'autre sur la vente d'enfants, la prostitution enfantine et la pornographie juvénile.

Le Canada a exprimé ses préoccupations en ce qui concerne les droits des enfants dans le cadre de rencontres bilatérales et de divers forums multilatéraux et il a soutenu plusieurs projets visant à combattre l'exploitation des enfants.

En février 1999, le ministre Axworthy a exposé en détail une stratégie canadienne à multiples volets sur les enfants et les conflits armés qui a souligné le travail du Canada en ce qui concerne l'amélioration des normes, le soutien à la défense des intérêts et à l'élaboration de programmes à l'ONU et les efforts conjoints avec la société civile canadienne.

Amélioration de l'intégration des droits de la personne—dont les droits des femmes—aux travaux des Nations Unies

L'intégration des droits de la personne à l'ensemble des travaux des Nations Unies représente l'une des priorités canadiennes en politique étrangère. À cette fin, le Ministère a appuyé le programme continu de réforme du Secrétaire général visant l'intégration des activités relatives aux droits de la personne aux activités de maintien de la paix et de la

sécurité et aux activités de développement des Nations Unies, la coordination entre le secrétariat, le Haut Commissaire des Nations Unies aux Droits de l'homme et les organismes spécialisés. Le Canada a également défendu ardemment la décision du Programme des Nations Unies pour le développement d'adopter une démarche de développement s'appuyant sur les droits.

La Commission des droits de l'homme des Nations Unies a de nouveau adopté la résolution d'intégrer les droits des femmes à l'ensemble du système des Nations Unies, présentée pour la première fois en 1993 par le Canada et conjointement dirigée cette année avec le Chili. Il s'agit du principal mécanisme de soutien aux travaux du Haut Commissaire des Nations Unies aux Droits de l'homme.

Le Canada a lancé une initiative d'élaboration d'un programme de sensibilisation à l'égalité entre les hommes et les femmes à l'intention des participants militaires et civils aux opérations de maintien de la paix, qui se donnera au Centre Pearson pour le maintien de la paix.

Promotion des droits de la personne dans le cadre des dialogues bilatéraux avec la Chine, Cuba et l'Indonésie

En octobre 1998, le Comité conjoint des droits de la personne a rencontré pour la troisième fois une délégation chinoise. Les discussions ont été franches et constructives. La quatrième réunion est prévue pour 1999. Le premier symposium multilatéral sur les droits de la personne, dont les hôtes conjoints étaient la Chine et le Canada, s'est déroulé en mars 1998.

Les préoccupations canadiennes relatives aux questions bilatérales et multilatérales touchant les droits de la personne ont été exprimées en octobre 1998 à l'occasion des consultations entre hauts fonctionnaires du Canada et de Cuba. En novembre 1998, le président de la Commission canadienne des droits de la personne s'est rendu à Cuba pour faciliter le soutien canadien au renforcement du système cubain d'accueil des plaintes des citoyens. Plusieurs échanges techniques ont également été parrainés.

En raison des émeutes et du changement subséquent de régime en Indonésie, il n'a pas été possible de procéder aux activités prévues à l'origine dans le cadre du dialogue officiel. Toutefois, de grands efforts ont été déployés pour appuyer des élections démocratiques en Indonésie et le processus d'autodétermination du Timor oriental.

Démonstration de l'engagement de longue date du Canada envers les droits de la personne et les Nations Unies par l'organisation d'activités célébrant le 50^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme et par un soutien à l'examen quinquennal de la Conférence de Vienne

La production de *Le système des droits humains à l'ONU : Bilan* a constitué la contribution majeure du Canada à la célébration du 50^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme. De plus, le Ministère a organisé une série de conférences en partenariat avec des organisations non gouvernementales canadiennes pour les droits de la personne. Un rapport annuel résumant les travaux des Nations Unies relatifs aux droits de la personne, *Bilan 1998*, a paru en mars 1999. Il représente un précieux outil de recherche pour les universitaires, les parlementaires et le grand public.

Création d'une Cour pénale internationale (CPI) pour l'application du droit humanitaire

Le Canada a présidé le Groupe d'optique commune, composé d'États qui appuient la création d'une CPI, et a fait pression, avec succès, en faveur d'une conférence diplomatique permettant de déterminer définitivement le statut de la CPI au début de l'été 1998. Le Canada a présidé aux négociations à la conférence diplomatique sur la CPI, qui a donné lieu à l'adoption d'un solide statut par une grande majorité d'États. Le Canada a signé le statut de la CPI en décembre 1998. Le Canada a pris les mesures nécessaires à la préparation des modifications législatives permettant d'assurer une pleine conformité à la CPI après sa création. La Commission préparatoire de la CPI est toujours présidée par le Canada et elle mettra au point les éléments techniques essentiels au fonctionnement de la CPI.

Le Canada a continué d'accorder un solide appui politique et public au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) dans ses efforts pour traduire les criminels de guerre en justice, en particulier par suite des récentes atrocités au Kosovo. Le Canada a fourni une aide financière et du personnel au TPIY. Le Canada a signé un accord avec le TPIY sur la réinstallation des témoins en décembre 1998 et promulguera une loi en juin 1999 prévoyant l'extradition de suspects au TPIY.

Mise en place de mécanismes plus actifs pour prévoir et prévenir les différends transfrontaliers Canada-É.-U.

Le Ministère a négocié une entente avec les États-Unis sur deux renvois à la Commission mixte internationale (CMI) afin d'améliorer la gestion bilatérale des questions relatives aux eaux frontalières. Ces questions touchent la qualité de vie de millions de Canadiens et pourraient un jour devenir une source de différends.

Défense de la position canadienne et conclusion des plaidoyers dans le dossier de la compétence sur les pêches porté devant la Cour internationale de justice par l'Espagne

Le Ministère et le ministère de la Justice ont conclu les plaidoyers dans le dossier de la compétence sur les pêches devant la Cour internationale de justice en juin 1998. Le Canada a réussi à convaincre la cour qu'elle n'avait pas la compétence pour accueillir la demande de l'Espagne. Dans une décision majoritaire, la Cour a accepté pratiquement tous les arguments du Canada.

Entente sur les principes du Traité sur le saumon du Pacifique et mise en œuvre de ces principes

Les négociateurs en chef pour les États-Unis et le Canada ont conclu les négociations relatives à une entente pluriannuelle complète sur le saumon du Pacifique. Le Ministère travaille à la mise en œuvre de l'entente.

Renforcement des assises pour l'action multilatérale canadienne en matière de paix et de sécurité grâce à un siège (non permanent) au Conseil de sécurité des Nations Unies

Le Canada a joué un rôle constructif dans un certain nombre de questions de sécurité examinées par le Conseil de sécurité. En ce qui concerne l'Iraq, par exemple, il a pu rompre une impasse chez les membres permanents qui découlait des bombardements américains et britanniques de décembre dernier. Une proposition canadienne a permis au Conseil de reprendre l'étude des inspections d'armes, des sanctions et des questions humanitaires en Iraq. En tant que président du comité du Conseil de sécurité chargé de gérer les sanctions contre le mouvement rebelle angolais UNITA, le Canada a dirigé les efforts visant à resserrer le régime de sanctions. Au nombre des mesures figurent des voyages dans la région et la réalisation d'études spécialisées afin d'explorer des moyens

de contenir le commerce illicite de diamants et d'armes qui alimente la guerre en Angola. Le Canada a versé 1 million de dollars pour soutenir la force africaine de maintien de la paix au Sierra Leone et a appuyé l'adoption d'un rôle accru de maintien de la paix pour les Nations Unies en cas de réussite des pourparlers de paix. Le Canada a également exhorté le Conseil de sécurité à s'occuper de la crise au Kosovo et il est intervenu activement sur le plan diplomatique, notamment au sein du G8, pour rétablir le rôle du Conseil de sécurité dans la résolution de ce conflit.

Durant la présidence du Canada au cours du mois de février 1999, le ministre Axworthy a présidé une réunion spéciale du Conseil de sécurité pour faire progresser le programme de sécurité humaine du Canada par le lancement d'une initiative sur la protection des civils dans un conflit armé. Par suite de cette intervention, on a demandé au Secrétaire général de préparer un rapport et des recommandations pour septembre 1999 sur la façon dont la communauté internationale et le Conseil pourraient accroître la protection des civils, qui sont de plus en plus visés dans les conflits armés d'aujourd'hui. Cette initiative, que le Canada défendra pendant les deux années de son mandat, a permis au Conseil d'examiner une question de sécurité humaine à facettes multiples de façon plus globale que ne le permet son mode habituel de fonctionnement en situation de crise.

Le Canada a contribué à accroître la transparence du Conseil de sécurité en organisant des séances d'information régulières à l'intention des pays qui ne sont pas membres du Conseil. Le Ministère a aussi créé un site Web (www.dfait-maeci.gc.ca/onu2000un/presstxt-f.htm) qui présente de l'information à jour sur les principales questions examinées par le Conseil, les décisions prises par ce dernier et les positions défendues par le Canada. Le Canada travaille au sein du Conseil à une réforme de ses pratiques plus restrictives, par exemple en permettant à des non-membres de participer à des discussions à huis clos les touchant directement. Par sa propre conduite transparente, le Canada a pu faire en sorte que le Conseil soit moins impénétrable et mieux compris par l'ensemble des membres des Nations Unies.

Progrès vers la résolution de la crise institutionnelle et financière des Nations Unies

Le Canada a atteint les objectifs suivants dans son programme de réforme des Nations Unies : l'Assemblée générale de 1998 a demandé au Secrétaire général de préparer un budget modèle axé sur les résultats, ce qui constitue une première étape vers l'adoption de ce mode de gestion et d'établissement de budgets modernes; l'Assemblée générale de 1998 a adopté un code de conduite des Nations Unies qui fixe des critères de rendement pour les gestionnaires supérieurs de l'organisation et qui les responsabilise davantage dans l'administration des ressources humaines et financières; les Nations Unies adhèrent de puis quatre ans au principe de la croissance nominale nulle, ce qui représente une réduction des dépenses réelles.

Progrès dans les domaines du développement durable, des pratiques équitables en matière d'emploi et des droits de la personne, dont les droits des femmes et les droits des enfants

Le Ministère a coordonné la participation canadienne à la sixième séance de la Commission du développement durable des Nations Unies, à l'occasion de laquelle fut adoptée une démarche stratégique de gestion durable de l'eau douce, prévoyant une intensification des efforts nationaux et régionaux et une amélioration de la coordination au sein du système des Nations Unies. Des progrès ont été réalisés aussi dans la définition du rôle que devrait jouer l'industrie en ce qui touche le développement durable et du rôle des initiatives volontaires.

Le Canada a facilité l'établissement d'un dialogue canadien continu qu'il a parrainé en matière d'éthique commerciale avec des représentants d'entreprises, de syndicats et de la société civile du secteur du vêtement et de la chaussure et de l'industrie de la vente au détail en vue de l'élaboration, comme premier projet, d'un code de conduite volontaire pour ce secteur.

Le Canada a appuyé fermement l'adoption par la Commission de la condition de la femme des Nations Unies, en mars 1999, d'un protocole de signature facultative à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, qui crée un mécanisme d'accueil des plaintes individuelles et une méthode d'enquête. Cet instrument représente une étape importante dans la mise en œuvre des engagements des gouvernements relatifs aux droits des femmes.

On s'attend à ce que la résolution, dirigée par le Canada, sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes soit adoptée par la Commission des droits de l'homme des Nations Unies en avril 1999. Cette résolution appuie et oriente les travaux du Rapporteur spécial des Nations Unies sur la violence contre les femmes, institué par suite de cette initiative canadienne en 1994.

Le Canada a appuyé les efforts de l'OIT visant à exercer des pressions sur le Myanmar pour qu'il cesse de recourir au travail forcé.

Accroissement de la protection de l'environnement et de la viabilité économique et sociale dans les régions septentrionales du Canada et d'autres pays

Le Canada a conclu son mandat de premier président du Conseil de l'Arctique en accueillant la première réunion ministérielle du Conseil de l'Arctique à Iqaluit en septembre 1998. La Déclaration d'Iqaluit a confirmé le développement durable comme préoccupation première et principe d'orientation des travaux du Conseil de l'Arctique. On a approuvé l'initiative canadienne relative aux enfants et à la jeunesse de l'Arctique et on a élaboré un plan d'action.

Amélioration de la reconnaissance internationale de la nécessité de créer un mécanisme juridique international favorisant la gestion et l'utilisation durables des forêts du monde; entente sur une stratégie de mise en application des obligations du Canada dans le cadre du Protocole de Kyoto sur les changements climatiques et d'élargissement de la portée du protocole dans des domaines comme les échanges de droits d'émission et le mécanisme afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre pour le développement propre; ratification et mise en œuvre d'ententes visant à atténuer la menace que représentent les polluants organiques persistants et les métaux lourds pour la santé des Canadiens et l'environnement, en particulier dans le Nord

FORÊTS

Le Ministère, Ressources naturelles Canada et l'ACDI ont participé en septembre 1998 à la deuxième séance du Forum intergouvernemental sur les forêts (FIF), de la Commission du développement durable des Nations Unies, au cours de laquelle ils ont discuté de la nécessité et d'éléments possibles d'ententes et de mécanismes internationaux pour tous les types de forêts, dont un instrument entraînant des obligations juridiques relatives aux forêts. L'initiative lancée au milieu de 1998 par le Canada et le Costa Rica, à l'appui du FIF, en vue d'un examen de la nécessité d'un instrument international sur les forêts, a commencé à contribuer à la reconnaissance internationale des possibilités d'un tel instrument.

PROTOCOLE DE KYOTO SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Le Ministère et d'autres ministères gouvernementaux clés ont participé à la quatrième conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques en novembre 1998, à Buenos Aires, qui a donné lieu au Plan d'action de Buenos Aires.

Le Ministère a participé activement à l'élaboration des interventions canadiennes relatives aux mesures de suivi aux décisions prises à Buenos Aires. De plus, il a joué le premier rôle dans la préparation de l'intervention du Canada relative à l'élaboration d'un régime de conformité au Protocole de Kyoto. Le Canada continue d'assumer un rôle de premier plan dans les travaux intérieurs et internationaux concernant les mécanismes du Protocole de Kyoto.

Le Ministère élabore une stratégie internationale relative au changement climatique en collaboration et en partenariat avec l'ACDI, Environnement Canada, Ressources naturelles Canada, Industrie Canada et d'autres ministères intéressés.

RATIFICATION ET MISE EN ŒUVRE D'ENTENTES

Le Canada a signé et ratifié au cours de 1998 les protocoles relatifs aux polluants organiques persistants (POP) et aux métaux lourds dans le cadre de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontalière à longue distance de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe. Il s'agit des premiers accords internationaux importants sur les conséquences de certains polluants organiques persistants et métaux lourds pour la santé des humains et l'environnement. Le Canada a également accueilli et financé la première séance de négociations à Montréal en juin 1998 qui amorçait le processus d'élaboration d'une entente mondiale sur les POP sous les auspices du Programme des Nations Unies pour l'environnement. Les négociations devraient se terminer vers la fin de 2000.

En septembre 1998, le Canada a signé l'Acte final de la Convention de Rotterdam sur le consentement après notification pour certains produits chimiques dangereux dans le commerce international. Cette convention réglera le commerce de certains produits chimiques dangereux et permettra aux pays en développement, en particulier, d'exercer un contrôle plus strict sur les importations de ces substances.

Ratification de la Convention des Nations Unies sur les stocks chevauchants et grands migrateurs et mise en œuvre d'un régime efficace de contrôle de la pêche en haute mer

Le Ministère a joué un rôle déterminant dans l'élaboration d'une loi de mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur les stocks transzones et les espèces migratrices, en collaboration avec le ministère des Pêches et Océans et le ministère de la Justice. Le Parlement a approuvé le projet de loi C-27, qui attend la sanction royale.

Nouvelles étapes au Sommet de Birmingham du G8 en vue de contenir la criminalité internationale

Le sommet a clairement appuyé la poursuite des travaux relatifs à la Convention des Nations Unies sur le crime organisé transnational et à ses protocoles. L'objectif du Canada, qui est d'obtenir une convention qui mette l'accent sur des outils pratiques pour combattre la criminalité internationale, a été accepté par le G8.

Signature d'une convention internationale sur les attentats terroristes à la bombe

Le Canada a présidé aux négociations fructueuses sur la Convention des Nations Unies contre les attentats terroristes à la bombe et il a signé la convention le 12 janvier 1999.

Élargissement de la coopération dans la lutte contre le trafic des personnes et l'application des lois en matière d'immigration

Avec le Canada à la présidence d'un sous-groupe, le G-8 a convenu d'un plan d'action contre le trafic des humains.

Nouveaux engagements et initiatives politiques pour accroître la coopération et supprimer l'offre et la demande de drogues illicites

Le Canada a lancé une initiative visant à créer un Groupe de dialogue ministériel de l'hémisphère occidental sur les drogues.

Le Canada a fait élire un canadien à la présidence du Mécanisme multilatéral d'évaluation, une nouvelle initiative de l'OEA visant à examiner les politiques de lutte contre les drogues des États membres de l'OEA et à en accroître l'efficacité.

Evaluations clefs et résultats des vérifications

En 1997, dans le cadre de la Stratégie emploi jeunesse du gouvernement fédéral, le Ministère a mis en œuvre un programme de stages internationaux pour les jeunes, d'une durée de deux ans, pour offrir des occasions d'emploi aux jeunes Canadiens. L'engagement du Ministère a consisté en partie à évaluer le programme. Un examen de la gestion, réalisé en 1998, a porté sur les questions de gestion et d'administration tandis qu'une vérification des contributions aux organisations de mise en œuvre et une évaluation des résultats du programme ont été effectuées au début de 1999.

L'examen de la gestion et l'évaluation ont donné lieu à des résultats favorables, conformes aux prétentions en matière de rendement. Bien que ces études se soient principalement appuyées sur un nombre restreint d'entrevues et de discussions en groupe, elles ont permis de constater un degré d'enthousiasme très élevé chez les stagiaires, des taux d'emploi impressionnants et une structure de programme efficace, permettant d'atteindre les objectifs. Le programme connaît un tel succès qu'il reçoit un nombre de demandes de nouveaux candidats de grande qualité supérieur au nombre de postes offerts. D'après l'évaluation, 73 % des stagiaires interrogés ont trouvé un emploi après avoir terminé le programme—un taux de réussite supérieur à l'objectif de 70 % du MAECI. De ce groupe, 80 % ont déclaré travailler dans un domaine lié à l'activité internationale, et 91 % dans un domaine d'intérêt.

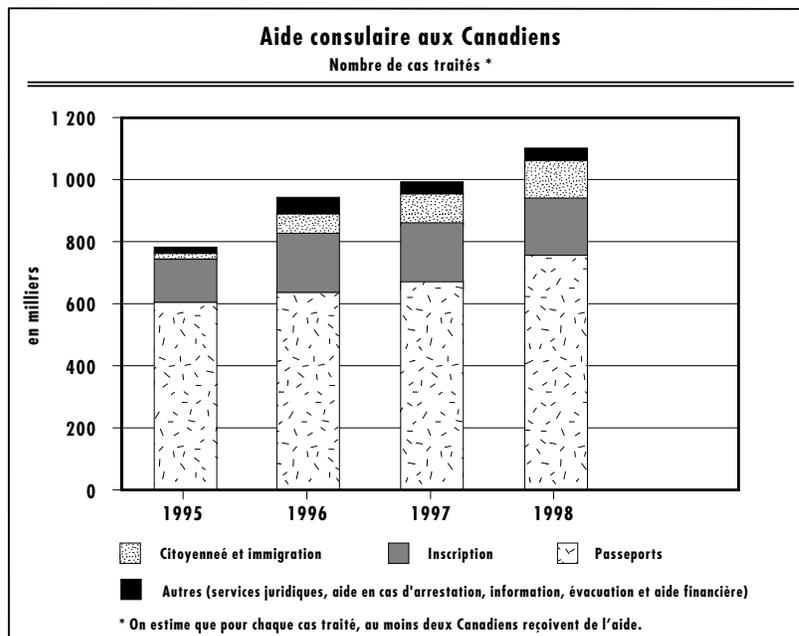
La vérification des contributions aux organisations de mise en œuvre a eu un effet salubre sur les pratiques comptables de ces organisations, sur la qualité de leurs rapports trimestriels et sur la présentation en temps opportun de ces rapports.

L'évaluation a permis de repérer des domaines où des améliorations pourraient être apportées et a donné lieu à l'élaboration d'une série de recommandations à la direction du programme.

Aide aux Canadiens à l'étranger

Contexte

Le secteur d'activité Aide aux Canadiens à l'étranger a pour objet de répondre aux besoins des Canadiens qui voyagent ou vivent à l'étranger en leur assurant une aide publique appropriée. Ces Canadiens s'attendent à ce que le Ministère leur offre aide et soutien, particulièrement en cas d'urgence. De même, grâce à une information à jour sur les destinations de voyage et sur les questions de santé et de sécurité qui se posent à l'étranger, les Canadiens peuvent, avant de quitter le pays, savoir à quoi s'attendre. Le graphique qui suit montre le genre et le volume des services assurés aux Canadiens à l'étranger ainsi que la tendance quinquennale pour chaque genre de service.



Sommaire des dépenses en 1998-1999 (millions de dollars)

Dépenses prévues au début de l'exercice	41,5
Totales des autorisations à la fin de l'exercice	48,3
Dépenses réelles	45,6

Attentes et réalisations

L'initiative relative à la sécurité des voyages devrait amener un plus grand nombre de voyageurs à obtenir de l'assurance-soins médicaux et d'autres formes d'assurance avant leur départ du Canada, inciter plus de Canadiens à porter et à utiliser leur passeport, assurer une meilleure connaissance des incidences des lois et des pratiques d'affaires des autres pays, mieux renseigner les membres de la famille et les amis sur les déplacements des voyageurs et peut-être freiner la croissance du nombre d'interventions consulaires à l'étranger

Les renseignements mis à la disposition des Canadiens sur les conditions de sécurité dans les autres pays et sur les préparatifs qu'ils devraient faire avant de quitter le pays s'ils ont l'intention de voyager ou de vivre à l'étranger constituent un aspect essentiel des services consulaires. Le Ministère a mis en œuvre un certain nombre d'initiatives en 1998 afin de sensibiliser le public. Citons notamment le lancement d'un important programme de sécurité en voyage comprenant la production de trois nouvelles publications, *Mexico—¿Que Pasa?*, *Voyager à l'étranger* et *Travailler à l'étranger*. De plus, le Ministère a fait passer de 155 à 217 le nombre de rapports de voyage sur les pays et a continué à étendre son réseau de destinataires des bulletins de voyage hebdomadaires. À l'heure actuelle, plus d'un millier de points de service des médias reçoivent chaque semaine les bulletins de voyage, à comparer à 111 en décembre 1997. Les activités d'information se sont étendues à toute une gamme de sociétés et d'organismes canadiens ayant d'importantes activités à l'étranger ainsi qu'aux membres de l'industrie canadienne des voyages. Le Ministère a également intensifié sa participation aux salons de l'industrie touristique. Les réponses aux demandes de renseignements écrites concernant les cas et d'autres affaires ont été améliorées, les délais de réponse étant maintenant inférieurs aux normes ministérielles.

L'initiative concernant les interventions d'urgence assurera un service plus rapide et plus efficace aux Canadiens en difficulté à l'étranger et réduira les frais que le Ministère doit assumer à cet égard

L'instabilité politique qui s'est manifestée dans un certain nombre de pays ainsi que des catastrophes naturelles ont donné lieu à de nombreuses évacuations d'urgence : c'est ainsi que plus de 4 400 Canadiens ont été évacués de l'Indonésie, de l'Érythrée, de la Guinée-Bissau, du Congo et du Lesotho à destination d'autres pays plus sûrs. La poursuite du programme d'élaboration de plans d'urgence détaillés dans les missions canadiennes à l'étranger a contribué à faciliter ces évacuations. Les Canadiens ont été bien servis par le personnel consulaire du Ministère. Au total, plus de 2,3 millions de personnes ont bénéficié en 1998–1999 des services consulaires offerts à 254 points de service répartis dans 180 pays du monde.

Le personnel du Ministère a poursuivi ses efforts pour aider les Canadiens arrêtés à l'étranger. Au total, de l'aide a été offerte à quelque 1 500 Canadiens détenus ou emprisonnés dans d'autres pays. Beaucoup de ces cas d'incarcération ont nécessité des négociations complexes de la part d'employés du Ministère. Le personnel du MAECI a également représenté les intérêts canadiens dans des cas d'enlèvement international d'enfants par leurs parents et dans des conflits portant sur la garde d'enfants. Plus de cinquante nouveaux cas d'enlèvement faisaient l'objet d'enquêtes du Ministère.

Un meilleur service téléphonique facilitera l'accès au centre d'assistance téléphonique du Ministère, tout en tenant compte des différences culturelles et des Canadiens ayant des besoins spéciaux

Le service de réponse téléphonique d'urgence du Ministère, qui fonctionne 24 heures sur 24, sept jours par semaine, a permis de desservir plus de 107 missions canadiennes à l'étranger. En moyenne, 8 900 appels d'urgence ont été reçus tous les mois. Les Canadiens en difficulté à l'étranger ont ainsi pu joindre directement des agents consulaires à Ottawa en dehors des heures normales de travail. En moins d'une minute, le Ministère pouvait répondre à des appels dans douze langues différentes. Une courte période d'attente permettait de répondre aux personnes qui appelaient dans la plupart des langues connues du monde.

L'initiative relative à la qualité du service permettra d'améliorer le traitement des cas complexes et de réduire le nombre des clients insatisfaits des services consulaires.

En novembre 1995, des normes de service complètes tant qualitatives que quantitatives ont été introduites aux services consulaires. Le Ministère revoit régulièrement ces normes et maintient un dialogue permanent avec ses clients et d'autres intéressés afin de s'assurer que ses agents à l'étranger et à Ottawa répondent adéquatement aux besoins des voyageurs canadiens. Ce dialogue permet confirmer que la qualité du service se maintient constamment à un niveau élevé. Le Ministère envisage de procéder à un examen complet des services consulaires en 1999-2000, examen qui donnera à la clientèle l'occasion d'exprimer officiellement son point de vue sur la qualité de ces services.

Diplomatie ouverte

Contexte

La diplomatie ouverte consiste à utiliser les techniques de communications pour toucher des publics étrangers tant directement que par l'intermédiaire des voies diplomatiques classiques. Ce secteur d'activité permet de renforcer la compréhension du Canada et de susciter de l'intérêt pour le pays et de la confiance en lui. Il sert également à instaurer un contexte public international favorable aux intérêts politiques et économiques du Canada ainsi qu'aux valeurs canadiennes. Dans le cadre du secteur d'activité Diplomatie ouverte, le Ministère répond aux besoins d'information des Canadiens en matière de politique étrangère, de stratégie internationale de commerce et d'investissement et de politique internationale, culturelle et de développement durable. Il appuie également le secteur culturel canadien, qui comprend les industries culturelles et l'éducation, contribuant ainsi au maintien de l'identité et de l'infrastructure particulières du pays.

Sommaire des dépenses en 1998–1999 (millions de dollars)

Dépenses prévues au début de l'exercice	84,8
Totales des autorisations à la fin de l'exercice	88,9
Dépenses réelles	85,1

Attentes et réalisations

RELATIONS UNIVERSITAIRES INTERNATIONALES

Faire reconnaître la valeur d'un rôle fédéral dans l'internationalisation de l'enseignement supérieur, en établissement des réseaux universitaires, en commercialisant les biens et services éducatifs canadiens, dont la valeur annuelle est estimée à plus de 2,3 milliards de dollars, et en incitant les étudiants étrangers à venir étudier au Canada

Les établissements et les organisations non gouvernementales réagissent bien au développement des activités fédérales qui visent à exporter des biens et des services et à internationaliser l'enseignement canadien en incitant plus d'étudiants pouvant payer leurs frais de scolarité à venir au Canada. Un nouveau Conseil consultatif sur la commercialisation des services d'éducation, qui relève du ministre Marchi, a élaboré des recommandations concrètes au sujet des mesures à prendre pour intensifier le rôle du Canada dans l'éducation internationale.

Assurer une meilleure connaissance et une meilleure compréhension du Canada parmi les chefs de file étrangers, ainsi qu'une plus grande reconnaissance des objectifs nationaux et internationaux du Canada

Trente associations régionales membres du Conseil international des études canadiennes desservent quelque 7 000 « canadianistes » (spécialistes des études canadiennes) de par le monde. De nouveaux groupes se constituent en Europe centrale et de l'Est ainsi qu'en Amérique latine. Les canadianistes donnent des cours sur le Canada à quelque 150 000 étudiants de niveau avancé d'autres pays tous les ans. Ils contribuent aussi chaque année à la production de 500 à 1 000 publications étrangères concernant le Canada. Ils font également des interviews promotionnelles et d'information pour la radiotélévision, y compris des interviews, pour le compte de médias étrangers, avec des ministres canadiens en voyage. C'est ainsi que Serge Jaumain du Centre d'Études

Canadiennes de l'Université libre de Bruxelles a interviewé l'honorable Stéphane Dion. De plus, plus de 300 conférences, séminaires et colloques portant sur des sujets canadiens sont présentés chaque année, un peu partout dans le monde, par des centres, des programmes et des départements universitaires d'études canadiennes.

Coopérer avec les provinces, dans le cadre du Conseil des ministres de l'Éducation, et avec la communauté canadienne de l'enseignement supérieur, dans la recherche d'une plus grande efficacité au sein des organismes d'éducation multilatéraux, pour la création de liens avec un plus grand nombre d'établissements étrangers et pour la promotion à l'étranger de l'expertise canadienne dans des domaines tels que le téléenseignement

La coopération avec les provinces s'est poursuivie dans le cadre du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada). Les provinces ont travaillé de concert avec le gouvernement fédéral pour définir le rôle du Canada au Sommet des Amériques et élaborer des politiques d'éducation au sein d'organismes multilatéraux tels que l'OCDE et l'UNESCO. Ces efforts ont accru la compréhension mutuelle du rôle d'organismes et d'instruments particuliers dans l'avancement des intérêts canadiens, même si les parties demeurent attachées à leurs pouvoirs en matière d'éducation et de relations internationales.

Le Ministère a poursuivi ses efforts visant à définir, à étendre et à appliquer les techniques de téléenseignement, à titre de services à commercialiser ou à utiliser à l'appui de ses propres activités. Par exemple, une trentaine de bourses d'études du premier cycle du Commonwealth ont été offertes dans le cadre d'un programme pilote réalisé aux Antilles.

Mettre en œuvre des programmes de bourses d'études plus adaptés aux intérêts du Canada et aux réalités budgétaires actuelles et des échanges de jeunes et de jeunes travailleurs, permettant de placer plus de 10 000 jeunes Canadiens à l'étranger

Les programmes de bourses et de prix se sont maintenus aux niveaux de l'année précédente. Le Canada a décerné une centaine de prix réciproques visant certains pays et plus de 200 prix à des pays du Commonwealth. Les programmes du Commonwealth s'inscrivaient essentiellement dans l'aide au développement. Les programmes d'échanges ont donné à quelque 24 000 jeunes d'une vingtaine de pays l'occasion de faire des stages prolongés à l'étranger.

Maintenir et renforcer la coopération dans le domaine de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la formation entre le Canada et ses partenaires de l'ALENA, le Brésil, l'Argentine et le Chili, réaffirmer l'importance de la coopération entre le Canada et l'Union européenne en matière d'enseignement supérieur et s'efforcer d'établir plus de 70 liens internationaux entre les universités et collèges d'Amérique du Nord et d'Europe dans le cadre d'ententes multilatérales

Les programmes de coopération entre établissements d'enseignement supérieur du Canada, de l'Union européenne et des pays partenaires de l'ALENA ont été renforcés et étendus au cours de l'année. Dans le cadre de la Stratégie emploi jeunesse de DRHC, ces programmes ont favorisé les aspects interpersonnels des relations avec les partenaires grâce à des projets internationaux réalisés conjointement par les établissements. Quelque 70 projets ont été mis en œuvre jusqu'ici et environ 30 à 50 projets sont approuvés chaque année. De même, le Ministère poursuit ses efforts en vue de déterminer les possibilités de réaliser des programmes semblables avec d'autres pays.

PROMOTION DES ARTS ET DES INDUSTRIES CULTURELLES

Renforcer le rôle de la culture dans la politique étrangère

Le Ministère a sensiblement amélioré l'image de marque du Canada en organisant et en appuyant une exposition du Groupe des Sept au Mexique et en Scandinavie et en favorisant une importante présence culturelle du Canada à Weimar, capitale culturelle de l'Europe.

Appuyer 400 à 500 manifestations culturelles canadiennes à l'étranger (faisant intervenir 4 000 à 5 000 artistes) afin de mettre en évidence les valeurs et les intérêts canadiens

Le Ministère a accordé son appui à près de 450 manifestations auxquelles ont participé quelque 4 000 artistes dans 45 importants pays cibles.

Générer des revenus supplémentaires grâce aux tournées étrangères des organismes culturels canadiens, faire reconnaître à l'étranger la créativité et l'innovation canadiennes, maintenir et créer des emplois connexes dans le secteur culturel

Les initiatives des organismes culturels canadiens et les nouveaux fonds fournis par le Conseil des arts du Canada ont augmenté le nombre des coproductions réalisées avec des entreprises étrangères au profit du secteur culturel canadien. Toutefois, les difficultés financières de nombreux organismes culturels canadiens les ont empêchés de tirer pleinement parti des possibilités de coopération avec des partenaires étrangers.

Promouvoir la culture au Canada grâce à l'interaction des artistes canadiens avec des artistes étrangers et au contact avec des publics différents

Bien que les effets soient impossibles à quantifier, il n'y a pas de doute que le contact avec des artistes et des publics étrangers demeure essentiel au maintien de hautes normes artistiques, au profit du public canadien.

Augmenter le nombre de nouveaux exportateurs dans le secteur des industries culturelles et assurer une meilleure compréhension des marchés d'exportation cibles

Le Ministère a approuvé 21 projets promotionnels. La liste des industries culturelles inscrites dans la base de données WIN du Ministère a été considérablement améliorée, ce qui facilite les demandes de renseignements sur les fournisseurs de produits. Les exportateurs ont pu élargir leurs connaissances grâce à la production de huit études de marché. Une page sur les industries culturelles a en outre été ajoutée au site Web du Ministère (www.dfait-maeci.gc.ca/arts/menu-f.htm).

Constituer une base de données sur les flux commerciaux et le nombre de travailleurs dans le secteur

Un projet de trois ans sur les statistiques du commerce et des investissements culturels a permis d'élaborer un cadre de définition et des données précises sur les flux commerciaux. Les enquêtes culturelles de Statistique Canada ont été révisées de façon à inclure des questions sur les exportations. Le Ministère a participé en outre à une enquête sur les entreprises qui fournissent des produits multimédias.

Faire reconnaître le rôle à valeur ajoutée du gouvernement fédéral dans l'édification et le renforcement de l'infrastructure culturelle et de l'identité canadienne

L'appui du Ministère aux activités culturelles canadiennes à l'étranger a assuré des revenus supplémentaires aux organismes culturels et aux artistes canadiens en élargissant leur public. Ces activités ont suscité une plus grande fierté relativement à la créativité et à l'innovation canadiennes et ont renforcé le sens de l'identité culturelle partagée parmi les Canadiens.

COMMUNICATIONS**Améliorer les échanges d'information avec les provinces**

Le Ministère a publié des articles dans *Actualité Canada*, qui est distribué à 2 200 quotidiens et hebdomadaires canadiens. Dans le cadre du Programme international de partenariats en foresterie (PIPF), il a également transmis aux provinces des rapports sur les manifestations internationales et des articles de presse relatifs aux questions forestières. Le PIPF est un programme fédéral-provincial destiné à faire connaître dans le monde les pratiques de gestion forestière durable du Canada. Des initiatives d'information, comme un kiosque à l'Association canadienne des journalistes, ont permis de s'assurer que les médias régionaux connaissaient et utilisaient les ressources du Ministère, y compris son site Internet.

Assurer une meilleure compréhension par les principaux publics étrangers, surtout grâce à une couverture médiatique favorable et fondée sur les faits, du Canada, de ses caractéristiques et de ses réalisations ainsi que de ses objectifs, de ses politiques et de ses priorités

La participation du Ministère à la mise en œuvre de technologies innovatrices a contribué à rehausser l'image de marque du Canada dans le monde, grâce à l'utilisation d'importantes initiatives canadiennes dans les missions. Le Ministère a touché des publics étrangers par l'intermédiaire du Programme des visiteurs étrangers, qui vise les journalistes d'autres pays, et grâce à une étroite collaboration avec Radio Canada International (RCI). Il s'est occupé de la production et de la distribution des communiqués de presse et des discours des ministres et a produit plusieurs publications et outils promotionnels concernant divers organismes ou sommets internationaux, pour distribution dans le monde. La nouvelle publication *Canada : Regard sur le monde*, conçue pour aider les missions à expliquer la politique étrangère du Canada à des publics internationaux, a été distribuée au Canada et à l'étranger. Des expositions et plusieurs sites Web ont été conçus pour des publics tant canadiens qu'étrangers. Pour faciliter la transmission de l'information sur les grandes initiatives du Canada, un kiosque d'information électronique multimédia a été réalisé à l'usage des missions.

Accroître les contacts directs des leaders politiques, des chefs de file du monde des affaires, des décideurs et des leaders d'opinion avec le Canada, comme société, grâce aux échanges et aux visites

Le Programme des visiteurs étrangers a permis d'organiser des visites au Canada de journalistes et de leaders d'opinion étrangers en prévision de différents événements, comme la visite du président Mandela au Canada et les visites du premier ministre et du ministre du Commerce international en Pologne et en Ukraine.

Dans le contexte de la politique d'emploi et de croissance économique du gouvernement, sensibiliser davantage le public à l'importance des exportations et des investissements pour créer des emplois et assurer la prospérité économique des Canadiens

Dix-huit chefs de mission ont effectué des tournées d'information au Canada, prononçant de nombreux discours et s'entretenant avec les représentants d'entreprises canadiennes désireuses de se lancer dans l'exportation. Le Ministère a produit une nouvelle trousse de conférences avec brochure, comprenant des messages reliés au commerce et à l'investissement. La Journée portes ouvertes organisée en novembre 1998 à l'immeuble Lester B. Pearson, à Ottawa, a attiré près de 3 000 visiteurs. Elle comprenait des kiosques et des présentations sur les programmes du MAECI reliés au commerce international. Le Ministère a passé des annonces pour la promotion du commerce dans des revues et des

publications d'affaires paraissant partout dans le pays, mettant en évidence les réalisations des entreprises qui ont participé à la mission d'Équipe Canada 1998 en Amérique latine. Le public potentiel de ces annonces compte environ 2,2 millions de personnes. Le Ministère a organisé une campagne spéciale de promotion de l'initiative Équipe Canada inc ciblant les personnes qui voyagent par avion, notamment dans les grands aéroports du Canada, sur les avions et dans les magazines de bord. La revue *CanadExport*, qui tire à 77 000 exemplaires, a continué à constituer un important outil promotionnel du Ministère, encourageant le monde des affaires du Canada à tirer parti des possibilités des marchés d'exportation.

Mettre progressivement en œuvre la nouvelle Stratégie d'information internationale sur le Canada (SIIC), en partenariat avec les principaux ministères fédéraux et le secteur privé, y compris les radiodiffuseurs, les groupes culturels et la communauté de l'aide au développement

Le Ministère poursuivra l'application de la SIIC au moyen des communications modernes et de diverses initiatives de diplomatie ouverte afin de toucher les publics étrangers.

Élaborer et mettre en œuvre un programme national amélioré d'information destiné à transmettre les grands messages concernant la politique étrangère, le commerce international, la culture, l'économie et le monde des affaires aux publics canadiens clés, y compris les Autochtones, les jeunes et les groupes féminins, grâce aux vidéoconférences et à l'accroissement du nombre des visites effectuées par le personnel de l'administration centrale et les ambassadeurs dans les collectivités du pays

Le programme de conférences du Ministère a organisé ou facilité les visites d'une centaine de chefs de mission et de membres du personnel dans des collectivités du Canada. Les chefs de mission ont également participé à des activités médiatiques qui ont donné lieu à une couverture nationale et régionale. Des fonctionnaires du Ministère ont pris la parole devant des étudiants des cycles secondaire et postsecondaire et des membres du public au cours de la Journée portes ouvertes organisée à l'immeuble Lester B. Pearson. Des visites d'orientation dans des consulats canadiens, auxquelles ont participé de représentants de journaux communautaires de diverses régions du Canada ont suscité une importante couverture médiatique, surtout dans la presse de la Colombie-Britannique et du Canada atlantique. Soixante pour cent des chefs de mission nommés au cours de l'année dernière ont fait l'objet d'articles dans les journaux de leur ville d'origine. Le MAECI envisage de créer un site Internet sur le Rescol pour transmettre aux éducateurs et aux étudiants de l'information concernant le rôle et les réalisations du Canada dans le monde.

Sensibiliser davantage les employés à toutes les questions relatives à leur travail et à leur emploi au Ministère, susciter de la fierté à cet égard et amener ainsi le personnel à devenir plus efficace et efficient

De l'aide et des conseils ont été offerts aux directions sur des questions telles que la stratégie des ressources humaines, le problème du passage à l'an 2000 et les prix de la fonction publique. La Journée portes ouvertes a été l'occasion pour les employés de tirer de la fierté de leur travail et de se familiariser davantage avec les activités des autres services du Ministère. Les publications de la Section des affaires historiques ont permis de souligner le rôle des employés du Ministère dans les réalisations internationales du Canada.

Services ministériels

Contexte

Le secteur d'activité Services ministériels permet au Ministère de s'acquitter de sa mission et d'atteindre ses objectifs en fournissant des services de soutien offrant un bon rapport coût-efficacité et portant notamment sur les finances, les ressources humaines, la formation, la gestion de l'information, les biens et le matériel outre-mer, la sécurité ainsi que la vérification et l'évaluation.

Sommaire des dépenses en 1998–1999 (millions de dollars)

Dépenses prévues au début de l'exercice	224,3
Totales des autorisations à la fin de l'exercice	321,9
Dépenses réelles	311,9

Attentes et réalisations

Améliorer les relations entre les fournisseurs de services et les clients grâce à l'élaboration et à la mise en œuvre de normes ou d'ententes de service portant sur toutes les grandes fonctions des Services ministériels, y compris les services administratifs des missions

Des normes de service administratif révisées étaient en cours d'élaboration afin de tenir compte du perfectionnement de SIGNET 2000+, la plate-forme technologique de deuxième génération qui est actuellement adoptée dans le domaine de la gestion de l'information. Des normes relatives aux services administratifs ont été mises en œuvre dans neuf autres missions à l'étranger (Beijing, Canberra, Los Angeles, Nairobi, Shanghai, Sydney, Taipei, Santiago et Washington). La mise en œuvre se poursuivra dans quinze autres missions au cours de l'année. Les procédures d'entreposage et d'expédition de stock ont fait l'objet d'importantes modifications découlant des observations de la clientèle sur les questionnaires concernant la qualité du service.

En sus de la formation qui continue à se donner dans les services à la clientèle, le Ministère donne maintenant des cours destinés à favoriser les consultations avec la société civile ainsi qu'avec le monde des affaires et la communauté universitaire. La formation en langues étrangères et les programmes de maintien des connaissances linguistiques acquises ont été intensifiés, tant à l'administration centrale qu'aux missions à l'étranger, afin d'affronter le défi de la mondialisation. De même, de nouveaux services ont été ajoutés sur le campus virtuel afin de favoriser la lecture et l'écriture en langues étrangères. Des travaux ont également été entrepris pour établir dans le Système de gestion intégrée (SGI) des niveaux de compétence pour tous les postes d'agent d'administration de mission (AAM) et des membres du personnel qui s'occupent de la comptabilité des missions.

Réduire les coûts sans faire baisser la qualité du service grâce à la technologie et à la refonte des procédures

Il a été possible de réduire les coûts et le temps nécessaires pour l'entretien des systèmes et l'entretien à distance des serveurs et des micro-ordinateurs, grâce à l'adoption de nouvelles politiques, à l'amélioration de la gestion des versions de logiciels et à l'introduction d'un logiciel de gestion des systèmes. Les processus d'approvisionnement ont été révisés afin de réduire l'incidence des retards coûteux reliés à la fourniture de biens nécessaires aux projets.

Le Ministère a terminé les négociations relatives à MITNET 2000 et a signé un contrat de trois ans visant à améliorer la gamme de services intégrés voix-données offerts à 144 missions dans 92 pays. Lorsqu'il sera pleinement opérationnel, MITNET 2000 assurera au Ministère une augmentation de la largeur de bande de 26 % à un coût global moindre.

Le Ministère a poursuivi la refonte de ses procédures de travail. Le contrat concernant le service de distribution interne du courrier a été négocié. On s'attend à des économies de 60 000 \$ dans la première année.

Le Ministère a offert à son personnel des cours supplémentaires à un coût réduit en recourant au campus virtuel sur l'Intranet ministériel. Il a été possible de réduire le coût de la formation intensive en langues étrangères, tout en maintenant ou en améliorant le niveau de service, grâce à la renégociation des contrats existants, à la mise en œuvre du recouvrement des coûts auprès des autres ministères et à l'organisation d'un plus grand nombre de cours collectifs. Les frais reliés aux recherches Internet portant sur des pays précis ont été réduits grâce à l'introduction de www.e-thologies.com. Le coût de la formation au SGI a été considérablement abaissé dans les missions grâce au recours à la technique du téléenseignement.

Mettre en œuvre la stratégie des ressources humaines

Les sous-ministres ont lancé la stratégie des ressources humaines, plan conçu pour permettre au Ministère de s'acquitter avec succès des responsabilités inscrites dans son mandat. Le personnel a été consulté, tant à l'administration centrale qu'à l'étranger. Le plan intégré de ressources humaines présenté au Conseil du Trésor exposait en détail les moyens auxquels le Ministère aura recours pour supprimer les obstacles à l'emploi, mieux appuyer le développement de la carrière, améliorer la gestion du personnel recruté sur place, se conformer aux exigences législatives relatives aux langues officielles et à l'équité en matière d'emploi, répondre aux besoins particuliers de certains groupes d'employés, aider le personnel à équilibrer les exigences de la vie professionnelle et familiale et faciliter l'emploi des conjoints.

Le Ministère donne maintenant de la formation aux nouvelles recrues à l'appui du Programme de perfectionnement du service extérieur (PPSE). De plus, il a établi une formation en gestion des ressources humaines, qui insiste davantage sur la gestion du changement, le développement du leadership, les compétences en gestion et en communications, le renforcement des capacités organisationnelles et la formation axée sur les compétences. Le programme de certificat en gestion de l'information a été mis au point afin de répondre aux besoins de formation du personnel administratif et d'un nouveau programme d'orientation pour le personnel recruté sur place, comprenant un programme ambitieux destiné à donner de la formation en gestion de l'immobilier et du matériel.

Réaliser une série d'importants projets immobiliers

La vente de biens excédentaires ou sous-utilisés a produit plus de 23 millions de dollars de recettes, ce qui a permis de financer près de 30 % du programme d'immobilisations et d'augmenter d'environ 40 % les crédits affectés à des projets de logement par rapport à 1997-1998.

La construction d'un complexe diplomatique à Alger et de 18 logements pour le personnel à New Delhi a été terminée, de même que les travaux de rénovation de la Maison du Canada à Londres. De plus, des actes officiels d'achat ont été signés pour des locaux de bureaux à Bogota, une annexe à Beijing, une chancellerie à Port-au-Prince ainsi qu'une résidence officielle et trois logements pour le personnel à Séoul. La construction de nouvelles chancelleries s'est poursuivie à Genève et à Kingston et a commencé à Caracas. En Allemagne, d'importants progrès ont été réalisés dans le projet de déménagement de l'ambassade, de Bonn à Berlin : le terrain est acheté, les architectes ont été choisis, le plan de la nouvelle résidence officielle est presque terminé et les premiers logements pour le personnel ont été acquis. En outre, la conception des plans est près d'être achevée dans le cas de plusieurs autres projets : la deuxième phase de la construction de logements pour le personnel à New Delhi, une nouvelle chancellerie à Nairobi, des logements pour le personnel à Tokyo ainsi qu'un ajout et des travaux de rénovation à la chancellerie de Varsovie.

Un certain nombre de projets ont connu des difficultés cette année. Les travaux de construction de la nouvelle chancellerie du Caire sont suspendus à cause de problèmes contractuels. En outre, les difficultés économiques en Corée ont imposé une réévaluation du projet actuel de construction d'une nouvelle chancellerie. Quelques immeubles résidentiels ont été achetés afin de tirer parti de la baisse des prix et un plan révisé portant sur les besoins en locaux de bureaux sera établi. Le climat politique et économique défavorable en Russie a par ailleurs retardé les efforts visant à acquérir des logements de meilleure qualité à Moscou.

Remplacer l'infrastructure informatique du Ministère, y compris le système de messagerie, et étendre la fonctionnalité de base de façon à inclure les logiciels de groupe et la gestion des documents

La mise au point de SIGNET 2000+ a été terminée et 50 % de l'ensemble des utilisateurs sont déjà passés à la nouvelle infrastructure, les travaux d'installation devant être terminés cet automne. Le nouveau logiciel facilite le stockage des documents, le partage de l'information et la coordination des pratiques d'ordonnancement. Le nouveau système Peoplesoft de gestion des ressources humaines a été introduit à l'administration centrale et sera étendu aux missions en 1999-2000. D'importants programmes de formation destinés à favoriser l'acceptation des systèmes par les utilisateurs et à minimiser la perturbation des opérations ont été intégrés dans les projets SIGNET 2000+ et SGI. Des projets pilotes sur la gestion de l'information ont été mis en œuvre pour la politique commerciale et la coordination du Sommet des Amériques.

Assurer la conformité des systèmes critiques de mission aux exigences de l'an 2000

Le Ministère a réalisé la conformité dans le cas de deux de ses quatre fonctions de gestion essentielles à l'ensemble de l'administration fédérale : les services de passeports et les services consulaires. À la fin de 1998-1999, la fonction réseau/messagerie était à 90 % conforme et la fonction de contrôle des exportations/importations l'était à 88 %. Le Ministère a continué à travailler sur son processus destiné à produire une trousse de conformité pour l'an 2000, afin de rendre conformes d'autres biens pouvant être touchés, notamment les systèmes imbriqués dans d'autres. Une formation permettant d'affronter

les problèmes possibles dus au passage à l'an 2000 a été intégrée dans les cours destinés au personnel compétent des missions. Les plans d'urgence conçus pour les missions à l'étranger constituent un important élément de la formation ministérielle donnée en prévision de l'an 2000.

Mettre en œuvre le plan d'action de la stratégie de développement durable

Le Ministère a mis en œuvre *Action 2000*, sa première stratégie de développement durable. Dans le cadre de cette stratégie, le Ministère s'est engagé à intégrer la croissance économique, le développement social et la protection de l'environnement dans toutes ses activités reliées à la politique étrangère. Le plan d'action connexe comportait 55 initiatives devant contribuer à l'atteinte de quatre grands objectifs : contribuer à la croissance économique et à la prospérité, consolider la paix et la sécurité, mettre en évidence les valeurs et la culture canadiennes qui contribuent au bien-être de la société, et écologiser les opérations du Ministère. Les progrès réalisés dans la mise en œuvre de ces initiatives sont contrôlés tous les deux ans et les rajustements nécessaires sont apportés.

Les questions environnementales sont maintenant mentionnées dans les guides destinés aux nouveaux directeurs et chefs de mission. De même, des éléments concernant le développement durable ont été ajoutés aux cours de gestion de l'immobilier et du matériel. Des cours sur ce sujet ont été mis au point pour le campus virtuel.

Examiner la politique actuelle de sécurité

Le Ministère a commencé à revoir différents aspects de ses politiques et pratiques destinées à protéger les renseignements et les biens délicats dont il a la garde ainsi que la sécurité de ses employés et des membres de leur famille. Un examen préliminaire a permis de cerner les grandes questions. Le Ministère procède maintenant à la documentation des constatations, des conclusions et des recommandations ainsi qu'à des consultations avec sa clientèle. Il a commencé à réviser les évaluations de la menace et des risques relatives aux missions à l'étranger, dans le cadre d'un programme de trois ans, et est en train de revoir l'affectation des gardes de sécurité militaires aux missions, de réviser le Manuel des instructions de sécurité et d'intensifier son programme de formation et de sensibilisation en matière de sécurité.

Moderniser la fonction de contrôleur au Ministère

Le Comité de gestion des ressources du Ministère a continué à servir de tribune pour renforcer la responsabilisation, améliorer les processus administratifs et financiers et se concentrer sur les fonctions quotidiennes d'intendance. Un centre d'expertise a été établi pour gérer le processus contractuel et pour conseiller les gestionnaires sur les « pratiques exemplaires ». Tous les cadres doivent recevoir une formation en procédures contractuelles avant d'exercer leurs pouvoirs de signature.

Le Ministère a nommé un coordonnateur afin d'établir un programme destiné à préparer le MAECI à appliquer la Stratégie d'information financière (SIF) du Conseil du Trésor en prévision de l'adoption de la comptabilité d'exercice le 1^{er} avril 2001. On insiste davantage sur la responsabilité des gestionnaires dans le cadre du processus interne de planification opérationnelle.

Prestations de services aux autres ministères

Contexte

Ce secteur d'activité a pour objet de permettre aux autres ministères fédéraux de mettre en œuvre leurs programmes à l'étranger en leur assurant des services de soutien ayant un bon rapport coût-efficacité. Les besoins des autres ministères forment une part de plus en plus importante des opérations du MAECI à l'étranger. Les changements annuels de ces besoins créent de l'incertitude et imposent des pressions financières au programme ministériel des biens et des services.

Sommaire des dépenses en 1998–1999 (millions de dollars)

Dépenses prévues au début de l'exercice	187,4
Totales des autorisations à la fin de l'exercice	197,5
Dépenses réelles	190,9

Attentes et réalisations

L'intégration des autres ministères dans le processus de planification des missions sera terminée en 1998–1999.

Le Ministère a adopté un cadre de planification cyclique des missions pour les autres ministères fédéraux, afin d'assurer une gestion efficace et intégrée des changements de programme à l'étranger. Sur le plan interne, le Ministère a examiné chacune de ses 160 missions et bureaux satellites dans une perspective d'ensemble pour s'assurer qu'on a précisé tous les facteurs pertinents, comme la superficie des locaux nécessaires, les exigences informatiques et les besoins en immeubles résidentiels, en prévision des prochaines affectations de personnel. Le Ministère a donc été en mesure de préciser, à l'intention de chaque ministère, les coûts et les répercussions des affectations envisagées, la capacité d'accueil des missions et toute exigence administrative supplémentaire que celles-ci pourraient avoir, mettant ainsi à la disposition des ministères les renseignements essentiels à considérer lors de l'affectation d'employés à des missions à l'étranger.

Services de passeports

Contexte

Le secteur d'activité Services de passeports délivre aux Canadiens des titres de voyage respectés dans le monde entier et dispense à ses clients des services qui correspondent aux normes établies ou les dépassent. Le Bureau des passeports est un organisme de service spécial financièrement autonome qui recouvre ses coûts grâce aux frais imposés pour les services de passeports. Le Bureau doit couramment évaluer l'intégrité de ces documents ainsi que la sécurité du processus de vérification de l'admissibilité et de délivrance des titres de voyage. Il maintient la qualité du service et l'équilibre financier grâce à un examen soigneux des coûts de prestation des services.

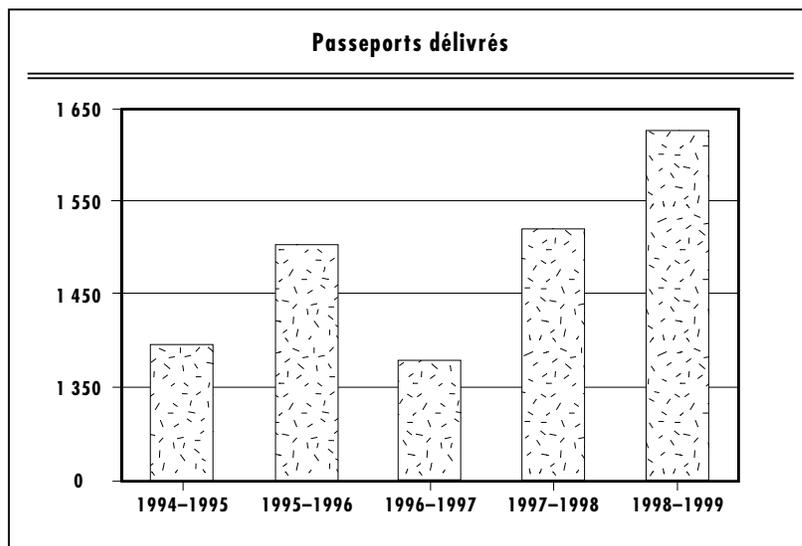
En 1998–1999, le Bureau des passeports a délivré au total 1 626 889 passeports de 24 pages en personne ou par la poste. Ce volume est de 7 % supérieur à celui de l'année précédente. Des sondages sont régulièrement effectués pour évaluer la satisfaction de la clientèle. Le sondage réalisé en juin 1998, qui a permis d'évaluer tous les genres de services offerts, a révélé un taux de satisfaction de 90 % parmi les répondants. Un sondage effectué en février 1999 afin d'évaluer le service donné par la poste a permis de constater un taux de satisfaction de 95 %.

Sommaire des dépenses en 1998–1999 (millions de dollars)

Dépenses prévues au début de l'exercice	0,1
Totales des autorisations à la fin de l'exercice	28,7
Dépenses réelles	7,5

Volume

Le Bureau des passeports a traité quelque 11 000 transactions par jour. Ce volume représentait un peu plus de 2,9 millions de transactions par an (y compris 1,3 million d'appels téléphoniques).



Plus de 25 % des Canadiens ont un passeport. Le Bureau des passeports a continué à respecter les délais qu'il s'était fixés. Dans le cas des demandes de passeports présentées en personne, il s'est conformé à la norme de cinq jours ouvrables dans 98 % des cas. En ce qui concerne les demandes présentées par la poste, le délai total de dix jours a été respecté dans 97 % des cas. Le Bureau des passeports s'est très régulièrement conformé à ces normes de rendement, qui dépassent celles des organismes étrangers qui délivrent des titres de voyage.

Rendement et productivité

En 1998-1999, le taux de productivité des employés affectés à la production s'est élevé à 3 484 titres de voyage, soit un peu moins que les 3 550 titres produits par employé en 1997-1998. Le taux d'accès aux centres d'appel du Bureau des passeports s'est amélioré, passant de 80 % en 1996-1997 à un peu plus de 93 % en 1998-1999.

Attentes et réalisations

Pour qu'un nouveau système de prestation de services soit mis en œuvre au Bureau des passeports, il doit assurer un meilleur rapport coût-efficacité, améliorer le service à la clientèle et sauvegarder l'intégrité et la sécurité des titres de voyage et des processus de délivrance. La refonte du processus de demande et de délivrance des passeports réduira le fardeau imposé aux clients et devrait assurer des économies. De nouvelles alliances avec d'autres ministères et organismes et (ou) avec le secteur privé devraient nous permettre de tirer parti de nos compétences de base, de réaliser des économies, de maintenir la qualité du service et d'améliorer la sécurité.

Le Bureau des passeports a entrepris un certain nombre de projets pilotes destinés à étudier différents modes de prestation des services, y compris une coopération accrue avec Citoyenneté et Immigration Canada et Postes Canada. Même si certains projets n'ont pas dépassé le stade de la mise en œuvre pilote, le Ministère procède à l'évaluation des résultats (notamment la réduction des coûts) d'un système d'accès téléphonique à guichet unique pour les demandes de renseignements. Le Bureau des passeports a engagé des discussions préliminaires avec les responsables provinciaux et territoriaux compétents en vue d'établir une présence sur le terrain au Nunavut, dans les Territoires du Nord-Ouest, au Yukon et dans l'Île-du-Prince-Édouard.

Le projet IRIS, conçu pour automatiser le système de traitement des demandes et de délivrance des passeports, devait être mis en œuvre en 1998-1999. Toutefois, des problèmes d'infrastructure ont provoqué des retards. On s'attend maintenant à ce que le système soit introduit en 1999-2000. Bien qu'on ne s'attende pas, à court terme, à une augmentation du rapport coût-efficacité, on devrait réaliser à long terme une hausse de productivité minimale de 2 %. Avec le temps, le système IRIS aura des avantages pour les demandeurs de passeport, surtout parce qu'il facilitera le processus de demande au moment du renouvellement. Le nouveau modèle de passeport personnalisé devrait assurer une augmentation de productivité de 5 %. Il y a lieu de noter que, malgré la baisse du rendement opérationnel dans les premières années, IRIS améliorera la sécurité du processus et assurera un meilleur accès en direct aux bases de données et une plus grande conformité avec les normes internationales. Le système automatisé constituera en outre le point de départ d'autres initiatives prévues pour l'avenir.

Le Bureau des passeports examine actuellement un projet pilote conçu en vue d'une délivrance accélérée des passeports, afin d'améliorer la qualité du service. Pour simplifier le processus de demande, le Bureau a modifié le formulaire de demande des adultes et des enfants. Les nouveaux formulaires devraient être disponibles au cours de l'automne 1999.



PARTIE IV RAPPORTS CONSOLIDÉS

La stratégie de développement durable

Le document *Action 2000, Stratégie du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international pour le développement durable* a été déposé en décembre 1997. Le Ministère s'y est engagé à intégrer la croissance économique, le développement social et la protection de l'environnement dans toutes ses activités de politique étrangère et à veiller à ce que des progrès soient réalisés sur les trois fronts. La stratégie définit quatre grands objectifs :

- contribuer à la croissance économique et à la prospérité,
- consolider la paix et la sécurité,
- mettre en évidence les valeurs et la culture canadiennes qui contribuent au bien-être de la société,
- écologiser les opérations du Ministère.

Action 2000 définit 55 initiatives précises que le Ministère entreprend à l'appui des quatre objectifs. Un système de contrôle interne permet de suivre les progrès accomplis et de publier des rapports tous les deux ans sur le site Internet du développement durable du Ministère (www.dfait-maeci.gc.ca/sustain/sustaindev/progressindex-f.asp).

Une stratégie de communications a été conçue pour promouvoir le concept du développement durable et offrir une formation aux employés à cet égard. La stratégie comprend ce qui suit :

- un sondage destiné à déterminer dans quelle mesure le personnel du Ministère comprend les questions relatives au développement durable et à l'environnement,
- des campagnes de sensibilisation,
- l'élaboration d'ensembles de formation informatiques et conventionnels,
- des conseils et de l'aide pour intégrer le développement durable dans les plans d'activité,
- la mise à jour du site Internet sur le développement durable du Ministère.

Voici quelques aspects des progrès accomplis dans le domaine de l'écologisation des opérations du Ministère :

- poursuite de l'élaboration d'un Système de gestion environnementale, devant être mis en place en 2000;
- publication de guides, notamment les *Lignes directrices pour l'exécution d'évaluations environnementales de projets à l'étranger* et les *Lignes directrices pour la gestion environnementale des opérations matérielles*;
- ajout d'un paragraphe sur les « Considérations environnementales » aux mémoires au Cabinet.

Le Ministère est en train de prendre des mesures correctives pour améliorer la fixation d'objectifs et la mesure du rendement, particulièrement dans les domaines où il doit collaborer avec d'autres organismes pour atteindre ses propres objectifs. Il a également entrepris d'améliorer les rapports d'étape grâce à la prestation d'aide et de conseils à ceux qui les rédigent.

Initiatives réglementaires

En vertu de la *Loi sur les licences d'exportation et d'importation* (LLEI), le gouverneur en conseil, sur recommandation du ministre des Affaires étrangères, peut modifier la liste des marchandises d'exportation contrôlée et la liste des marchandises d'importation contrôlée pour y inclure toute marchandise qu'il ou elle juge nécessaire. Certains produits chimiques et précurseurs auxquels s'applique la Convention sur les armes chimiques (CAC) ont été ajoutés aux listes afin que les produits chimiques et les précurseurs pouvant servir à produire des armes chimiques ne soient ni importés ni exportés en violation de la CAC. Le règlement impose aux exportateurs et aux importateurs de tout produit couvert par la CAC d'obtenir une licence appropriée. L'un des objectifs du gouvernement est d'encourager les autres pays signataires de la Convention à prescrire des exigences semblables. Une légère augmentation du nombre des deux types de licence a été observée. On s'attend à ce que le nombre de demandes de licence demeure faible puisque beaucoup des produits chimiques qui présentent le plus de risques ne sont ni produits ni utilisés à l'échelle commerciale au Canada.

Aux termes de la LLEI, le ministre des Affaires étrangères peut délivrer des licences générales d'exportation (LGE) ainsi que des licences générales d'importation (LGI). Pour éviter d'entraver les applications commerciales des produits chimiques et précurseurs couverts par la CAC qui présentent peu de risques, les LGE sont maintenues dans leur cas. Comme la plupart des échanges de produits chimiques se font entre le Canada et les États-Unis, il importe de maintenir, dans toute la mesure du possible, l'activité commerciale dans ce domaine. Afin de permettre l'exportation à la plupart des pays des composés chimiques moins dangereux couverts par la CAC et de ne pas entraver leur utilisation dans des applications commerciales légitimes, surtout s'il s'agit d'applications exclusivement civiles, le ministre des Affaires étrangères a décidé de maintenir les licences générales d'exportation dans ces cas. Ce faisant, le ministre permet aux exportateurs de composés contenant des produits moins dangereux couverts par la CAC de continuer à s'occuper d'applications civiles ne comportant aucune menace.

Les LGI sont également maintenues afin de permettre l'importation au Canada, sans restrictions indues, de produits chimiques et précurseurs moins dangereux et de maintenir dans toute la mesure du possible les échanges commerciaux avec les autres pays dans ce domaine.

La LLEI autorise le ministre des Affaires étrangères à modifier les arrêtés établissant la méthode d'allocation des quotas d'importation pour la volaille et les produits de volaille. En mars 1999, le ministre a pris un arrêté modifiant l'arrêté sur la méthode d'allocation de quotas (volaille et produits de volaille), afin de changer les quotas d'importation pour le groupe des chaînes de restauration et le groupe des transformateurs.

Par ailleurs, le gouverneur en conseil, sur recommandation du ministre des Affaires étrangères, a pris un arrêté modifiant la liste des marchandises d'exportation contrôlée pour y ajouter l'article 5501, « armes à laser aveuglantes visées au Protocole IV de la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination ». Cette mesure a été prise pour donner effet aux engagements du Canada en vertu de cette convention.

Le 1^{er} janvier 1998, le gouvernement a adopté le nouveau Tarif douanier simplifié. Diverses modifications ont été apportées en conséquence aux règlements pris en vertu de la LLEI.

Au cours de la période considérée, la *Loi de mise en œuvre de la Convention sur les mines antipersonnel* et la *Loi sur la corruption d'agents publics étrangers* sont entrées en vigueur.

Gestion des biens

La responsabilité de la gestion des biens est assumée dans deux secteurs du Ministère. À l'administration centrale, la Direction générale des services aux clients s'occupe de la gestion financière, des locaux et des biens. Dans les missions à l'étranger, c'est le chef de mission qui doit assurer la gestion des biens et veiller au respect des règles du Ministère.

Administration centrale

Le Système de gestion intégrée (SGI) a été mis en œuvre en avril 1998. C'est un système ministériel de gestion financière et des biens conçu pour appuyer tant la gestion des biens que celle des documents qui s'y rapportent. Même si le module de gestion de l'actif du SGI n'est pas encore opérationnel, des efforts se poursuivent pour recueillir de l'information et des données sur les différents éléments d'actif. Un manuel de gestion des biens à l'administration centrale est également en préparation. Il sera conçu pour compléter les politiques et les procédures relatives à la gestion de l'actif. Après la mise en œuvre du module de gestion des biens, le système autonome de code à barres (conforme aux exigences de l'an 2000) qui sert actuellement au contrôle de l'actif général à l'administration centrale sera désaffecté.

Missions

La Direction générale des biens aide les missions à s'acquitter de leurs responsabilités en matière de gestion des biens en élaborant et en publiant des politiques à ce sujet. De plus, la Direction générale organise et offre des programmes de formation des membres du personnel directement chargés de la gestion des biens. Le Manuel de gestion des biens révisé en 1997 expose la politique, les rôles et les responsabilités, et définit la gestion globale et les activités connexes. Les vérificateurs du Ministère procèdent à des vérifications pour s'assurer que l'inventaire du matériel et les comptes y afférents sont bien tenus, que les fonds publics sont utilisés à bon escient et que les lignes directrices, directives et règlements établis sont respectés.

Passage à l'an 2000

Le Ministère s'est attaqué au problème de l'an 2000 sur quatre fronts distincts : l'aspect technique (veiller à ce que ses propres systèmes soient conformes), l'aspect opérationnel (veiller à ce que ses missions à l'étranger puissent continuer à jouer leur rôle même en présence de graves problèmes dus à l'an 2000 dans les pays hôtes), l'aspect politique (sauvegarder les intérêts canadiens auxquels pourrait nuire le manque de préparation d'autres pays) et l'aspect international (encourager les autres pays à prendre les mesures nécessaires).

Comme nous l'avons mentionné dans la section consacrée au secteur d'activité Services ministériels, le Ministère a presque terminé le travail technique qu'il y a à faire. Tous les systèmes essentiels à sa mission doivent être pleinement conformes en juillet 1999 et les derniers systèmes conformes seront installés dans les missions à l'étranger d'ici octobre 1999. Cela étant dit, le Ministère est bien sûr tributaire de systèmes qui échappent totalement à son contrôle, comme les services téléphoniques dispensés par les pays hôtes à nos missions à l'étranger. Compte tenu de l'importance des télécommunications dans le rôle essentiel que joue le MAECI au service des Canadiens, particulièrement en situation de crise, le Ministère a rapidement pris l'initiative, pendant qu'il était encore temps de le faire, de louer des canaux sur les satellites INMARSAT durant la période critique. Il est actuellement en train d'équiper ses missions du matériel téléphonique nécessaire pour exploiter ces liaisons.

Le Ministère reconnaît que ses missions à l'étranger joueront un rôle critique dans la protection des intérêts et des voyageurs canadiens en cas de crise reliée à l'an 2000. Un plan d'urgence global est déjà en place à cet effet. Chaque mission a procédé à une évaluation des risques locaux et élabore son propre plan d'urgence dans le cadre du plan ministériel, afin de s'assurer qu'elle pourra continuer à dispenser les services essentiels même en présence d'importantes défaillances reliées à l'an 2000 dans le pays hôte.

En matière de politique, les principales préoccupations sont d'assurer la continuité des secteurs d'activité clés dans les domaines du commerce international, de l'aide consulaire aux Canadiens voyageant ou vivant à l'étranger et de la sécurité internationale. Le Secrétariat de coordination pour l'an 2000 du Ministère a terminé la phase II de son évaluation des risques économiques, qui a permis de définir les risques potentiels les plus importants que des défaillances dues au passage à l'an 2000 pourraient faire courir aux intérêts commerciaux et économiques du Canada. Des évaluations sont également en cours au sujet des incidences de telles défaillances sur la sécurité internationale, et notamment les possibilités de catastrophes nécessitant une aide humanitaire, de problèmes nucléaires et de troubles politiques. Sur le front consulaire, le Ministère a placé sur son site Internet (www.dfait-maeci.gc.ca/travelreport/y2k_f.htm) des *Renseignements consulaires aux voyageurs pour l'an 2000* exposant la gamme de risques possibles.

Le Ministère participe en outre à un certain nombre d'activités internationales de sensibilisation et de coopération, travaillant en étroite collaboration avec d'autres gouvernements, surtout parmi les chefs de file de la conformité aux exigences de l'an 2000, comme les États-Unis, les pays du G8 et l'Union européenne. Le Canada et les États-Unis ont tenu des réunions bilatérales en février 1999 afin de partager de l'information sur la conformité dans onze secteurs clés. Également en février 1999, le Canada, les États-Unis et le Mexique ont tenu des consultations qui ont permis d'établir un mécanisme tripartite de collaboration dans plusieurs secteurs clés. En outre, le Ministère participe activement aux travaux du Groupe des coordonnateurs nationaux de l'an 2000 des Nations Unies et collabore étroitement dans ce domaine avec les pays de l'APEC.



PARTIE V RÉSULTATS FINANCIERS

Sommaire des résultats financiers

- Tableau 1 :** Sommaire des crédits approuvés
- Tableau 2 :** Comparaison des dépenses totales prévues et des dépenses réelles
- Tableau 3 :** Dépenses par secteur d'activité, 1996–1997 à 1998–1999
- Tableau 4 :** Besoins en ressources par organisation et secteur d'activité
- Tableau 5 :** Recettes disponibles par secteur d'activité
- Tableau 6 :** Recettes non disponibles par secteur d'activité
- Tableau 7 :** Paiements législatifs par secteur d'activité
- Tableau 8 :** Paiements de transfert par secteur d'activité
- Tableau 9 :** Dépenses en capital par secteur d'activité
- Tableau 10 :** Projets d'immobilisation de plus de 1 million de dollars, par secteur d'activité
- Tableau 11 :** État financier du fonds renouvelable des passeports
- Tableau 12 :** Passif éventuel

Tableau 1 : Sommaire des crédits approuvés (millions de dollars)

Crédit / Poste législatif (L)	Dépenses prévues 1998–1999	Total des autorisations 1998–1999	Dépenses réelles 1998–1999
1 Dépenses de fonctionnement	799,7	881,2	840,9
5 Dépenses en capital	81,7	156,3	155,3
10 Subventions et contributions	293,4	389,9	362,2
(L) Traitement et allocation pour automobile des ministres	0,1	0,1	0,1
(L) Paiements en vertu de la <i>Loi sur la pension spéciale du service diplomatique</i>	0,2	0,2	0,2
(L) Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	86,3	84,6	84,6
(L) Fonds renouvelable des passeports	0,1	28,7	7,5
(L) Remboursements de montants portés aux recettes d'exercices précédents	0,0	0,5	0,5
(L) Frais d'agences de recouvrement	0,0	0,0	0,0
(L) Dépense des produits de la vente de biens excédentaires de la Couronne	0,0	3,1	2,3
Total	1 261,5	1 544,7	1 453,6

Les chiffres étant arrondis, leur somme ne correspond pas nécessairement aux totaux indiqués.

Tableau 2 : Comparaison des dépenses totales prévues, du total des autorisations et des dépenses réelles par secteur d'activité (millions de dollars)

Secteur d'activités	Frais de fonctionnement	Dépenses en capital	Suventions et contributions	Dépenses totales brutes	Moins : recettes disponible	Dépenses nettes totales
Développement du commerce	200,2	4,4	11,2	215,8	3,1	212,7
Development	<i>217,4</i>	<i>4,5</i>	<i>13,9</i>	<i>235,8</i>	<i>3,1</i>	<i>232,8</i>
	208,7	4,4	13,2	226,2	2,8	223,4
Politique commerciale et économique	91,4	2,0	22,6	116,0	0,0	116,0
	<i>98,0</i>	<i>1,6</i>	<i>86,6</i>	<i>186,2</i>	<i>0,0</i>	<i>186,2</i>
	93,7	1,5	86,4	181,6	0,0	181,6
Coopération et sécurité internationales	149,5	2,4	244,1	396,0	1,1	394,9
	<i>164,4</i>	<i>4,8</i>	<i>271,1</i>	<i>440,3</i>	<i>0,0</i>	<i>440,3</i>
	158,5	4,6	244,5	407,6	0,0	407,6
Aide aux Canadiens à l'étranger	40,1	1,4	0,0	41,5	0,0	41,5
	<i>49,3</i>	<i>1,3</i>	<i>0,0</i>	<i>50,5</i>	<i>2,2</i>	<i>48,3</i>
	46,2	1,2	0,0	47,5	1,9	45,6
Diplomatie ouverte	68,3	1,1	15,4	84,8	0,0	84,8
	<i>70,4</i>	<i>1,4</i>	<i>18,2</i>	<i>90,0</i>	<i>1,1</i>	<i>88,9</i>
	66,4	1,4	18,1	85,8	0,7	85,1
Services ministériels	172,1	64,2	0,3	236,6	12,3	224,3
	<i>199,5</i>	<i>134,5</i>	<i>0,2</i>	<i>334,2</i>	<i>12,3</i>	<i>321,9</i>
	187,0	134,0	0,2	321,3	9,3	311,9
Prestation de services aux autres ministères	181,2	6,2	0,0	187,4	0,0	187,4
	<i>189,3</i>	<i>8,2</i>	<i>0,0</i>	<i>197,5</i>	<i>0,0</i>	<i>197,5</i>
	182,8	8,1	0,0	190,9	0,0	190,9
Services de passeports	53,1	0,0	0,0	53,1	53,0	0,1
	<i>82,0</i>	<i>3,8</i>	<i>0,0</i>	<i>85,8</i>	<i>57,1</i>	<i>28,7</i>
	62,6	3,8	0,0	66,4	58,9	7,5
Total	955,9	81,7	293,6	1 331,2	69,5	1 261,7
	<i>1 070,3</i>	<i>160,1</i>	<i>390,1</i>	<i>1 620,4</i>	<i>75,8</i>	<i>1 544,7</i>
	1 005,8	159,1	362,4	1 527,3	73,7	1 453,6
Autres recettes et dépenses						
Recettes non disponibles						188,5
						<i>196,1</i>
						196,1
Coût des services fournis par d'autres ministères						41,6
						<i>41,6</i>
						44,3
Coût net du programme						1 114,8
						<i>1 391,0</i>
						1 302,7

Les montants inscrits en caractères romains représentent les dépenses et les recettes prévues en début d'exercice.

Les montants inscrits en italique représentent les dépenses et les recettes totales autorisées en fin d'exercice.

Les montants inscrits en caractères gras représentent les dépenses et les recettes réelles.

Les chiffres étant arrondis, leur somme ne correspond pas nécessairement aux totaux indiqués.

Notes explicatives pour le tableau 2

Les autorisations de dépenses du Ministère pour 1998–1999 s'élevaient à 1 544,7 millions \$. En plus des 1 261 millions \$ provenant du Budget principal des dépenses, 247,5 millions \$ ont été approuvés au titre du Budget supplémentaire des dépenses, l'autorisation de dépenses du Bureau des passeports a été augmentée de 28,6 millions \$ et le Ministère a obtenu l'autorisation de dépenser de nouveau la somme de 7,6 millions \$ correspondant à de nouvelles recettes. Voici les principaux crédits approuvés dans le cadre du Budget supplémentaire des dépenses :

- 63 millions \$ en contributions aux provinces en vertu d'accords sur le bois d'œuvre résineux;
- 51 millions \$ pour l'investissement dans des biens réels;
- 31 millions \$ pour les pertes de change lors de transactions à l'étranger;
- 23 millions \$ pour les activités liées au passage à l'an 2000 ;
- 16 millions \$ pour de nouvelles conventions collectives;
- 12 millions \$ pour les activités de l'OSCE au Kosovo;
- 6 millions \$ pour le Fonds canadien d'action contre les mines terrestres.

Pour 1998-1999, les dépenses du Ministère s'élevaient à 1 453,6 millions \$, soit environ 91 millions \$ de moins que l'autorisation de dépenses de 1 544,7 millions \$. Cette différence est attribuable à :

- une réduction de 27 millions \$ des contributions à verser aux organisations internationales;
- la non-utilisation de 12 millions \$ réservés à des affectations bloquées pour des pertes de change qui ne se sont pas concrétisées;
- le report de 30 millions \$ pour s'occuper des contraintes de financement en 1999–2000;
- une réduction de 21 millions \$ des besoins de liquidités du Bureau des passeports.

Tableau 3 : Dépenses par secteur d'activité, 1996–1997 à 1998–1999 (millions de dollars)

Secteur d'activité	Dépenses réelles 1996–1997	Dépenses réelles 1997–1998	Dépenses prévues 1998–1999	Total des autorisations 1998–1999	Dépenses réelles 1998–1999
Développement du commerce	228,8	218,4	212,7	232,8	223,4
Politique commerciale et économique	112,3	193,9	116,0	186,2	181,6
Coopération et sécurité internationales	400,6	420,7	394,9	440,3	407,6
Aide aux Canadiens à l'étranger	41,1	41,6	41,5	48,3	45,6
Diplomatie ouverte	93,4	95,5	84,8	88,9	85,1
Services ministériels	218,6	260,1	224,3	321,9	311,9
Prestation de services aux autres ministères	179,0	187,5	187,4	197,5	190,9
Services de passeports	(2,4)	1,0	0,1	28,7	7,5
Total	1 271,4	1 418,7	1 261,7	1 544,7	1 453,6

Les chiffres étant arrondis, leur somme ne correspond pas nécessairement aux totaux indiqués.

Tableau 4 : Besoins en ressources par service et par secteur d'activité (millions de dollars)

Organisation	Secteurs d'activités								Total
	Développement du commerce international	Politique commerciale et économique	Sécurité et coopération internationales	Aide aux Canadiens à l'étranger	Diplomatie ouverte	Services ministériels	Prestation de services aux autres ministères	Services de passeports	
Cabinets des ministres	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	6,9	0,0	0,0	6,9
	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>7,0</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>7,0</i>
	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	6,3	0,0	0,0	6,3
Jurisconsulte	0,0	0,0	10,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	10,8
	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>11,6</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>11,6</i>
	0,0	0,0	10,9	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	10,9
Politique mondiale et Sécurité	0,0	6,0	310,2	0,0	0,0	0,0	3,5	0,0	319,7
	<i>0,0</i>	<i>5,7</i>	<i>337,0</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>2,6</i>	<i>0,0</i>	<i>345,3</i>
	0,0	5,4	310,8	0,0	0,0	0,0	2,6	0,0	318,7
Politique commerciale et économique	0,0	67,7	0,2	0,0	0,0	0,0	0,5	0,0	68,4
	<i>0,0</i>	<i>132,1</i>	<i>0,2</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>0,4</i>	<i>0,0</i>	<i>132,7</i>
	0,0	128,1	0,2	0,0	0,0	0,0	0,4	0,0	128,7
Affaires internationales et Affaires consulaires	55,7	0,0	0,0	3,5	0,0	0,0	0,0	0,0	59,2
	<i>55,2</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>7,8</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>63,0</i>
	47,6	0,0	0,0	6,1	0,0	0,0	0,0	0,0	53,7
Communications, Culture et Planification des politiques	0,0	0,0	3,9	0,0	41,5	0,0	0,0	0,0	45,4
	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>4,7</i>	<i>0,0</i>	<i>44,1</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>48,8</i>
	0,0	0,0	3,8	0,0	42,9	0,0	0,0	0,0	46,6
Services ministériels	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	217,4	0,0	0,0	217,4
	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>314,9</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>314,9</i>
	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	305,6	0,0	0,0	305,6
Amériques	50,9	15,2	19,5	12,6	11,9	0,0	39,3	0,0	149,5
	<i>53,2</i>	<i>15,1</i>	<i>22,3</i>	<i>12,7</i>	<i>11,8</i>	<i>0,0</i>	<i>42,2</i>	<i>0,0</i>	<i>157,3</i>
	52,0	15,0	20,6	12,2	11,0	0,0	39,9	0,0	150,7
Europe, Moyen-Orient et Afrique du Nord	51,3	16,4	30,1	16,3	20,5	0,0	63,4	0,0	198,0
	<i>56,9</i>	<i>16,9</i>	<i>35,7</i>	<i>18,2</i>	<i>20,3</i>	<i>0,0</i>	<i>70,1</i>	<i>0,0</i>	<i>218,0</i>
	56,8	16,8	33,6	18,0	19,4	0,0	67,5	0,0	212,1
Asie-Pacifique et Afrique	54,8	10,7	20,3	9,1	10,9	0,0	80,6	0,0	186,4
	<i>67,5</i>	<i>16,4</i>	<i>28,8</i>	<i>9,6</i>	<i>12,8</i>	<i>0,0</i>	<i>82,2</i>	<i>0,0</i>	<i>217,4</i>
	67,0	16,3	27,7	9,4	11,8	0,0	80,6	0,0	212,8
Bureau des passeports	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1
	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>28,7</i>	<i>28,7</i>
	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	7,5	7,5
Total	212,7	116,0	394,9	41,5	84,8	224,3	187,4	0,1	1 261,7
	<i>232,8</i>	<i>186,2</i>	<i>440,3</i>	<i>48,3</i>	<i>88,9</i>	<i>321,9</i>	<i>197,5</i>	<i>28,7</i>	<i>1 544,7</i>
	223,4	181,6	407,6	45,6	85,1	311,9	190,9	7,5	1 453,6

Les montants inscrits en caractères romains représentent des dépenses et des recettes prévues en début d'exercice.

Les montants inscrits en italiques représentent les dépenses et les recettes totales autorisées en fin d'exercice.

Les montants inscrits en caractères gras représentent des dépenses et des recettes réelles.

Les chiffres étant arrondis, leur somme ne correspond pas nécessairement aux totaux indiqués.

Tableau 5 : Recettes disponibles par secteur d'activité (millions de dollars)

Secteur d'activité	Recettes réelles 1996-1997	Recettes réelles 1997-1998	Recettes prévues 1998-1999	Total des autorisations 1998-1999	Recettes réelles 1998-1999
Développement du commerce international	0,1	3,0	3,1	3,1	2,8
Politique commerciale et économique	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Coopération et sécurité internationales	2,0	1,8	1,1	0,0	0,0
Aide aux Canadiens à l'étranger	0,0	0,0	0,0	2,2	1,9
Diplomatie ouverte	0,0	0,0	0,0	1,1	0,7
Services ministériels	0,0	9,7	12,3	12,3	9,3
Prestation de services aux autres ministères	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Services de passeports	48,9	54,0	53,0	57,1	58,9
Total des recettes disponibles	51,0	68,5	69,5	75,8	73,7

Les chiffres étant arrondis, leur somme ne correspond pas nécessairement aux totaux indiqués.

Tableau 6 : Recettes affectées au Trésor par secteur d'activité (millions de dollars)

Secteur d'activité	Recettes réelles 1996-1997	Recettes réelles 1997-1998	Recettes prévues 1998-1999	Total des autorisations 1998-1999	Recettes réelles 1998-1999
Développement du commerce international	3,7	3,0	2,4	3,0	3,0
Politique commerciale et économique	54,8	112,3	64,0	94,4	94,4
Coopération et sécurité internationales	2,7	3,1	0,0	2,0	2,0
Aide aux Canadiens à l'étranger	35,2	38,8	42,9	40,6	40,6
Diplomatie ouverte	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Services ministériels	47,1	84,3	79,2	55,3	55,3
Prestation de services aux autres ministères	5,6	0,1	0,0	0,8	0,8
Services de passeports	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Recettes totales non disponibles	149,1	241,6	188,5	196,1	196,1

Tableau 7 : Paiements législatifs par secteur d'activité (millions de dollars)

Secteur d'activité	Recettes réelles 1996-1997	Recettes réelles 1997-1998	Recettes prévues 1998-1999	Total des autorisations 1998-1999	Recettes réelles 1998-1999
Développement du commerce international	14,1	16,0	19,9	20,0	19,9
Politique commerciale et économique	6,3	6,8	9,0	9,3	9,2
Coopération et sécurité internationales	9,0	10,3	12,5	13,2	13,0
Aide aux Canadiens à l'étranger	2,8	3,3	4,4	4,5	4,3
Diplomatie ouverte	5,0	5,4	6,5	6,9	6,4
Services ministériels	13,4	15,5	16,9	17,0	17,9
Prestation de services aux autres ministères	13,2	14,0	17,6	17,6	17,0
Services de passeports – Déficit/(excédent) du fonds renouvelable	(2,4)	1,0	0,1	28,7	7,5
Paiements législatifs totaux	61,4	72,3	86,7	117,2	95,2

Les chiffres étant arrondis, leur somme ne correspond pas nécessairement aux totaux indiqués.

Tableau 8 : Paiements de transfert par secteur d'activité (millions de dollars)

Secteur d'activité	Dépenses réelles 1996-1997	Dépenses réelles 1997-1998	Dépenses prévues 1998-1999	Total des autorisations 1998-1999	Dépenses réelles 1998-1999
Subventions					
Développement du commerce international	4,9	0,9	2,1	0,8	0,8
Politique commerciale et économique	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Coopération et sécurité internationales	8,0	6,9	5,9	6,3	6,3
Aide aux Canadiens à l'étranger	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Diplomatie ouverte	19,8	22,9	15,4	18,2	18,1
Services ministériels	0,3	0,3	0,3	0,2	0,2
Prestation de services aux autres ministères	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Services de passeports	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total des subventions	33,0	31,0	23,7	25,5	25,4
Contributions					
Développement du commerce international	14,7	15,9	9,1	13,1	12,4
Politique commerciale et économique	27,5	111,2	22,6	86,6	86,4
Coopération et sécurité internationales	251,7	249,1	238,2	264,8	238,2
Aide aux Canadiens à l'étranger	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Diplomatie ouverte	6,0	7,0	0,0	0,0	0,0
Services ministériels	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Prestation de services aux autres ministères	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Services de passeports	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total des contributions	299,9	383,2	269,9	364,5	336,9
Total des paiements de transfert	332,9	414,2	293,6	390,1	362,4

Les chiffres étant arrondis, leur somme ne correspond pas nécessairement aux totaux indiqués.

Tableau 9 : Dépenses en capital par secteur d'activité (millions de dollars)

Secteur d'activité	Dépenses réelles 1996-1997	Dépenses réelles 1997-1998	Dépenses prévues 1998-1999	Total des autorisations 1998-1999	Dépenses réelles 1998-1999
Développement du commerce international	4,7	4,1	4,4	4,5	4,4
Politique commerciale et économique	2,2	1,4	2,0	1,6	1,5
Coopération et sécurité internationales	2,9	5,3	2,4	4,8	4,6
Aide aux Canadiens à l'étranger	1,5	1,1	1,4	1,3	1,2
Diplomatie ouverte	1,3	1,0	1,1	1,4	1,4
Services ministériels	71,8	90,7	64,2	134,5	134,0
Prestation de services aux autres ministères	7,7	6,5	6,2	8,2	8,1
Services de passeports	0,0	3,5	0,0	3,8	3,8
Total des dépenses en capital	92,1	113,6	81,7	160,1	159,1

Les chiffres étant arrondis, leur somme ne correspond pas nécessairement aux totaux indiqués.

Tableau 10 : Projets d'immobilisation de plus de 1 million de dollars, par secteur d'activité (millions de dollars)

Secteur d'activité	Coût estimatif total	Dépenses réelles 1996-1997	Dépenses réelles 1997-1998	Dépenses prévues 1998-1999	Total des autorisations 1998-1999	Dépenses réelles 1998-1999
Services ministériels						
Construction d'un complexe diplomatique, Alger	34,5	10,4	13,7	1,8	2,0	2,0
Achat d'un complexe, Beijing	31,2	-	9,6	-	9,0	9,0
Construction d'une chancellerie, Berlin	87,0	0,1	1,7	26,0	20,6	20,6
Construction d'une résidence officielle, Berlin	6,8	-	3,0	1,0	1,0	0,1
Achat de 4 logements pour le personnel, Berlin	3,2	-	-	-	0,5	0,5
Construction d'une chancellerie, Bogota	6,9	-	-	-	6,7	6,7
Construction d'une chancellerie, Le Caire	19,9	1,1	0,6	3,0	3,5	3,5
Construction d'une chancellerie, Caracas	16,4	-	1,7	-	9,8	9,8
Construction d'une chancellerie, Genève	20,9	7,0	0,3	1,4	3,9	3,9
Achat de 3 logements pour le personnel, Kyiv	2,5	-	-	-	2,5	2,4
Construction d'une chancellerie, Kingston	14,1	0,1	2,9	6,8	6,2	6,2
Rénovation de la Maison du Canada, Londres	18,3	1,7	14,4	0,9	2,0	2,0
Achat de 4 logements pour le personnel, Moscou	4,1	-	-	3,2	3,2	0,1
Construction d'une chancellerie, Nairobi	15,5	1,2	-	1,1	1,1	0,2
Construction de 18 logements pour le personnel, New Delhi	8,8	0,7	3,4	4,8	4,8	4,5
Construction de 8 logements pour le personnel, New Delhi	5,0	-	-	-	0,1	0,1
Construction d'une chancellerie, Port-au-Prince	10,0	-	-	-	1,6	1,6
Construction d'une chancellerie et de logements pour le personnel, Séoul	46,8	0,1	0,8	17,8	17,8	0,2
Achat de 3 logements pour le personnel, Séoul	3,0	-	-	-	3,0	3,0
Achat d'une résidence officielle, Séoul	4,2	-	-	-	4,2	4,2
Construction de 19 logements pour le personnel, Tokyo	13,8	0,8	0,1	7,8	7,8	0,3
Construction d'une chancellerie, Varsovie	19,8	-	-	1,1	1,1	0,2
Services de passeports						
Plan de perfectionnement de la technologie	32,9	4,4	3,6	1,8	15,0	9,1
Carte passeport	4,6	-	0,0	0,4	0,4	0,1
Total, projets d'immobilisation	430,2	27,6	55,8	78,9	127,8	90,3

Tableau 11 : État financier du Fonds renouvelable des passeports (millions de dollars)

	Réelles 1996-1997	Réelles 1997-1998	Prévues 1998-1999	Autorisations 1998-1999	Réelles 1998-1999
Recettes	48,9	54,3	53,0	57,1	58,5
Dépenses	42,5	48,6	53,5	54,7	55,6
Bénéfice (perte)	6,4	5,7	(0,5)	2,4	2,9
Plus : postes n'exigeant pas de sortie de fonds :					
Amortissement	1,3	1,1	1,5	2,6	1,8
Provision pour indemnités de cessation d'emploi	0,3	1,9	0,7	0,8	0,5
Variations des disponibilités et exigibilités	2,0	3,3	(0,1)	0,0	(1,5)
Acquisitions nettes d'immobilisations et autres variations	(7,6)	(13,0)	(1,7)	(20,9)	(11,2)
Excédent de trésorerie (besoin)	2,4	(1,0)	(0,1)	(15,1)	(7,5)
Radiation d'excédent	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autorisations : excédent cumulatif (prélèvement)	29,7	28,7	28,6	13,6	21,2

Tableau 12 : Passif éventuel (millions de dollars)

	Montant du passif éventuel		
	31 mars 1997	31 mars 1998	Dès le 31 mars 1999
Prêts			
Garanties de prêts approuvées par le Parlement accordées par des institutions financières canadiennes au gouvernement de la Roumanie selon les modalités approuvées par le ministre des Finances	24,0	24,0	24,0
Causes en instance et imminentes	11,5	10,9	153,5
Total	35,5	34,9	177,5



PARTIE VI AUTRES RENSEIGNEMENTS

Lois et règlements en vigueur (1998–1999)

Le ministre des Affaires étrangères a la responsabilité exclusive des lois suivantes devant le Parlement :

- *Loi de mise en œuvre de la Convention sur les mines antipersonnel*, L.C. 1997, ch. 33
- *Loi sur la corruption d'agents publics étrangers*, L.C. 1998, ch. 34
- *Loi sur le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international*, L.R.C. 1985, ch. E- 22
- *Loi sur les licences d'exportation et d'importation*, L.R.C. 1985, ch. E-19
- *Loi sur l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture*, L.R.C. 1985, ch. F-26
- *Loi sur les missions étrangères et les organisations internationales*, L.C. 1991, ch. 41
- *Loi sur la Commission de la frontière internationale*, L.R.C. 1985, ch. I-16
- *Loi du traité des eaux limitrophes internationales*, L.R.C. 1985, ch. I-17
- *Loi d'aide au développement international (institutions financières)*, L.C. 1980-81-82-83, ch. 73
- *Loi d'aide au développement international (institutions financières)*, L.R.C. 1985, ch. I-18
- *Loi sur les privilèges et immunités de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord*, L.R.C. 1985, ch. P-24
- *Loi sur l'interdiction de services aériens internationaux*, L.R.C. 1985, ch. P-25
- *Loi sur les mesures économiques spéciales*, L.C. 1992, ch. 17
- *Traité de paix conclus avec les pays suivants : Autriche, Allemagne*, L.C. 1919 (deuxième session), ch. 30; *Bulgarie*, L.C. 1920, ch. 4; *Hongrie*, L.C. 1922, ch. 49, L.C. 1948, ch. 71 et L.C. 1950, ch. 50, art. 10; *Italie, Roumanie, Finlande*, L.C. 1948, ch. 71 et L.C. 1950, ch. 50, art. 10; *Japon*, L.C. 1952, ch. 50; *Turquie*, L.C. 1922, ch. 49
- *Loi sur les Nations Unies*, L.R.C. 1985, ch. U-2

Les lois suivantes, confiées à la responsabilité du ministre des Affaires étrangères, sont administrées à l'extérieur du Ministère :

- *Loi sur la Fondation Asie-Pacifique du Canada*, L.R.C. 1985, ch. A-13
- *Loi sur l'Administration du pont Fort-Falls*, L.C. 1970-71-72, ch. 51
- *Loi sur le Centre international des droits de la personne et du développement démocratique*, L.R.C. 1985, ch. I-17.3 (L.R.C. 1985 (4^e supplément), ch. 54)
- *Loi sur le Centre de recherches pour le développement international*, L.R.C. 1985, ch. I-19
- *Loi de 1939 sur le contrôle, en cas d'urgence, du bassin du Lac à la Pluie*, L.C. 1939, ch. 33
- *Loi sur la Commission du parc international Roosevelt de Campobello*, L.C. 1964-65, ch. 19
- *Loi de mise en œuvre du traité concernant la vallée de la rivière Skagit*, L.C. 1984, ch. 11

Certaines dispositions des lois suivantes intéressent le ministre des Affaires étrangères :

- *Loi sur la marine marchande du Canada*, L.R.C. 1985, ch. S-9, art. 632.4
- *Loi sur les transports au Canada*, L.C. 1996, ch. 10, art. 76
- *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*, L.C. 1992, ch. 37, art. 40, 47, 58
- *Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité*, L.R.C. 1985, ch. C-23, art. 13, 16, 17, 19
- *Loi sur la citoyenneté*, L.R.C. 1985, ch. C-29, art. 3
- *Loi sur le cabotage*, L.C. 1992, ch. 31, art. 3, 11
- *Code criminel*, L.R.C. 1985, ch. C-46, art. 7, 57, 477.4
- *Loi sur l'exportation et l'importation de biens culturels*, L.R.C. 1985, ch. C-51, art. 4, 17, 39
- *Tarif des douanes*, L.C. 1997, ch. 36, art. 51, 53
- *Loi sur la taxe d'accise*, L.R.C. 1985, ch. E-15, art. 68.3
- *Loi sur l'extradition*, L.C. 1999, ch. 18, art. 9, 10
- *Loi sur l'enrôlement à l'étranger*, L.R.C. 1985, ch. F-28, art. 7
- *Loi sur les mesures extra-territoriales étrangères*, L.R.C. 1985, ch. F-29, art. 2.1, 5
- *Loi sur les Conventions de Genève*, L.R.C. 1985, ch. G-3, art. 6, 9
- *Loi sur l'immigration*, L.R.C. 1985, ch. I-2, art. 116
- *Loi de 1987 sur les transports routiers*, L.R.C. 1985 (3^e suppl.), ch. 29, art. 17
- *Loi sur l'entraide juridique en matière criminelle*, L.R.C. 1985 (4^e suppl.), ch. 30, art. 4, 6
- *Loi sur les océans*, L.C. 1996, ch. 31, art. 23, 25, 42, 44
- *Loi sur les fonds renouvelables*, L.R.C. 1985, ch. R-8, art. 4
- *Loi sur l'immunité des États*, L.R.C. 1985, ch. S-18, art. 9, 14, 15

Les lois suivantes, confiées à la responsabilité du ministre du Commerce international, sont administrées à l'extérieur du Ministère :

- *Loi sur la Corporation commerciale canadienne*, L.R.C. 1985, ch. C-14
- *Loi sur l'expansion des exportations*, L.R.C. 1985, ch. E-20
- *Loi sur le pipeline du Nord*, L.R.C. 1985, ch. N-26

Certaines dispositions des lois suivantes intéressent aussi le ministre du Commerce international :

- *Loi sur la mise en œuvre de l'Accord de libre-échange Canada-Chili*, L.C. 1997, ch. 14, art. 1 à 8 et parties I et III
- *Loi de mise en œuvre de l'Accord de libre-échange Canada-Israël*, L.C. 1996, ch. 33, art. 1 à 7 et parties I et III
- *Loi de mise en œuvre de l'Accord de libre-échange Canada-États-Unis*, L.C. 1988, ch. 65, art. 1 à 7 et parties I et V
- *Loi de mise en œuvre de l'Accord de libre-échange nord-américain*, L.C. 1993, ch. 44, art. 1 à 9 et parties I et III
- *Loi sur les mesures spéciales d'importation*, L.R.C. 1985, ch. S-15, parties I.1 et II
- *Loi de mise en œuvre de l'Accord sur l'Organisation mondiale du commerce*, L.C. 1994, ch. 47, art. 1 à 7 et parties I et III

Outre les règlements pris aux termes des lois susmentionnées, les règlements suivants renferment des dispositions qui intéressent le ministre des Affaires étrangères :

- Décret sur les passeports canadiens, SI/81-86
- Règlement sur les privilèges douaniers accordés aux diplomates
- Règlement sur les marchés de l'État

Autres sources d'information

Agents de liaison parlementaire

Renseignements généraux :
(613) 944-0389

InfoCentre pour le Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international

125, promenade Sussex
Ottawa (Ontario) K1A 0G2

Renseignements généraux :
(613) 944-4000
Numéro sans frais : 1-800-267-8376

Sites Internet

www.dfait-maeci.gc.ca
www.infoexport.gc.ca

Société pour l'expansion des exportations

151, rue O'Connor
Ottawa (Ontario) K1A 1K3
(613) 598-2500

Commission mixte internationale

100, rue Metcalfe, 18^e étage
Ottawa (Ontario) K1P 5M1
(613) 995-2984

Administration du pipeline du Nord

125, promenade Sussex
Ottawa (Ontario) K1A 0G2
(613) 993-7466

Centre international des droits de la personne et du développement démocratique

63, rue de Brésoles, bureau 100
Montréal (Québec) H2Y 1V7
(514) 283-6073

Service des relations avec les médias

Renseignements généraux :
(613) 944-5153

Affaires réglementaires du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international

Bureau du coordonnateur des Affaires réglementaires
125, promenade Sussex
Tour A-3, pièce 368
Ottawa (Ontario) K1A 0G2
(613) 944-1831

Corporation commerciale canadienne

50, rue O'Connor
Ottawa (Ontario) K1A 0S6
(613) 996-0034

Centre de recherches pour le développement international

250, rue Albert, C.P. 8500
Ottawa (Ontario) K1G 3H9
(613) 236-6163

Secrétariat de l'ALENA—Section canadienne

90, rue Sparks, bureau 705
Ottawa (Ontario) K1P 5B4
(613) 992-9388



INDEXE

- Accès en direct aux programmes de développement du commerce international, 15
- Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), 6, 15-16, 23, 43
- Accord multilatéral sur l'investissement (AMI), 22
- Accord sur les technologies de l'information (ATI), 21
- Accords de libre-échange, 2, 15
- Accords sur la protection des investissements étrangers (APIE), 25
- Action Mines Canada, 28
- Administration du pipe-ligne du Nord, 6
- Agence canadienne de développement international (ACDI), 25- 28, 31, 37
- Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), 29-30
- Aide consulaire aux Canadiens, 39
- Allègement de la dette, 26
- An 2000, 4, 46, 49-50, 56-57
- An 2000, conséquences de pannes à l'étranger, 5, 49-50, 57
- Armes légères, 28
- Armes nucléaires, 4, 57
- Autochtones, 32

- Banque mondiale, 24
- Base de données WIN, 44

- Cadre de planification, de rapport et de responsabilisation (CPRR), 11
- Campus virtuel, 47-50
- Canada dans le monde (Le), 3
- Canada : Regard sur le monde, 45
- CanadExport, 46
- Capital de risque, 14, 17
- Centre de recherches pour le développement international, 6
- Centre de services aux entreprises du Canada, 15
- Centre Pearson pour le maintien de la paix, 30, 33
- Centres d'éducation canadiens, 16
- Coalition des femmes d'affaires pour la recherche commerciale, 16
- Comité de gestion des ressources, 50
- Commerce, 13, 14, 18-19, 55
- Commission du développement durable des Nations Unies, 36
- Commission mixte internationale, 6, 34
- Condition de la femme, 36
- Conflits régionaux, 4
- Conseil consultatif sur la petite et moyenne entreprise (PME), 14

Conseil de sécurité des Nations Unies, 1, 27, 34-35
 Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, 37
 Convention de Kyoto sur les changements climatiques, 1, 37
 Convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales, 22
 Convention des Nations Unies contre les attentats terroristes à la bombe, 38
 Convention des Nations Unies sur le crime organisé transnational, 37
 Convention des Nations Unies sur les stocks chevauchants et grands migrants, 37
 Convention d'Ottawa sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel, et sur leur destruction, 27-28
 Convention relative aux droits de l'enfant, 32
 Convention sur la pollution atmosphérique transfrontalière à longue distance, 37
 Convention sur les armes biologiques et à toxines, 30
 Convention sur les armes chimiques (CAC), 29, 55
 Coopération en matière d'enseignement supérieur, 43
 Cour pénale internationale (CPI), 1, 34

Déclaration d'Iqaluit, 36
 Déclaration universelle des droits de l'homme, 33
 Délégués commerciaux régionaux, 6
 Déminage, 27
 Democracy and Deep Rooted Conflict, 31
 Développement du commerce international (DCI), 11, 13-15
 Développement durable, 27, 35-36, 50, 54
 Direction générale des services aux clients, 56
 Droits de la personne, 4, 6, 32-33, 35
 Droits des femmes, 35-36
 Droits des peuples autochtones, 32

Économie planétaire, 4, 13, 20
 Éducation, 14, 42
 Emplois dans le secteur culturel, 44
 Emplois et croissance économique, 4, 13, 20
 Enfants dans un conflit armé, 32
 Enlèvement d'enfants, 40
 Environnement, 4, 50, 54
 Équipe Canada inc, 2, 14, 15-18, 46
 Équipe volante, 14
 Études canadiennes, 2, 42
 Évaluation de la menace et des risques, 50
 Évaluation des risques économiques, 57
 ExportSource site Web, 15

Fonds canadien d'action contre les mines, 27
Fonds monétaire international, 24
Force de stabilisation (SFOR) en Bosnie-Herzégovine, 31
Forêts, 27, 36
Forum intergouvernemental sur les forêts (FIF), 36
Francophonie (La), 6, 26

G7, 14
G8, 2, 24, 26, 35, 37-38
GATS, 21
Gestion de l'immobilier et du matériel, 50
Gestion de l'information, 47-48
Gestion des biens, 56
Groupe des coordonnateurs nationaux de l'an 2000 des Nations Unies, 57

InfoExport, 15
Initiative en faveur des pays pauvres lourdement endettés, 26
Initiative relative à la sécurité des voyages, 39
Initiative de mesure du rendement (IMR), 18
Initiatives réglementaires, 55
Institutions financières internationales (IFI), 17, 26
Internet, 14, 18, 46
Intranet, 18, 48
Investissement étranger direct (IED), 15
Investissements étrangers, 13-16
IRIS (projet), 53

Kiosque d'information électronique multimédia, 45

Liens avec les intervenants, 9-10
Liste des marchandises d'exportation contrôlée, 31, 55
Liste des marchandises d'importation contrôlée, 55
Logiciel de gestion des systèmes, 43
Loi de mise en œuvre du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, 30
Loi sur la corruption d'agents publics étrangers, 55
Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires, 30
Loi sur le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, L.R.C. 1985, 3
Loi sur les licences d'exportation et d'importation (LLEI), 55

Maintien de la paix, 1, 4, 35
Mercosur, 23
Mesures de renforcement de la confiance dans le domaine maritime, 29
Métaux lourds, 37
Migrations externes, 4
Missions de promotion du commerce, 16
Mission de surveillance policière des Nations Unies, 31
MITNET 2000, 48
Mondialisation, 1, 4
Mouvements de réfugiés, 4

Négociations commerciales multilatérales, 20
Normes de rendement, 53, 54
Normes de service, 41, 47, 52
Nouveaux exportateurs aux États frontaliers (NEEF), 16
Nouveaux exportateurs en Amérique du Sud (NEXAS), 16

Observation des élections, 5, 31
Organe d'examen des politiques commerciales, 21
Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), 22, 24, 43
Organisation des États américains (OEA), 28-29, 31
Organisation des Nations Unies (ONU), 25, 32-36, 57
Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), 28-29, 30-31
Organisation internationale du travail, 32, 36
Organisation mondiale du commerce (OMC), 1, 20-25
Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), 29, 31
Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), 29
Organisations non gouvernementales, 2, 9, 42
Ouverture sur le monde : Priorités du Canada en matière d'accès aux marchés internationaux, 26

Par-delà les frontières : les femmes d'affaires canadiennes et le commerce international, 16
Pêches, 34, 37
Peoplesoft, 49
Petites et moyennes entreprises (PME), 2, 16-17, 32
Politique commerciale et économique, 20
Polluants organiques persistants, 36-37
Prestations de services aux autres ministères, 51
Principaux engagements, 11-12
Prix de la fonction publique, 14, 46
Processus d'Ottawa, 5, 27
Produit intérieur brut (PIB), 20

Programme de développement des marchés d'exportation(Promotion de l'investissement étranger (PDME-I), 13, 19
Programme de perfectionnement du service extérieur (PPSE), 48
Programme de sécurité en voyage, 40
Programme des Partenariats technologiques d'Industrie Canada, 25
Programme des visiteurs étrangers, 45
Programme international de partenariats en foresterie, 45
Programmes pour les jeunes, 2, 16, 28, 38, 43
Projets immobiliers, 49
Protocole concernant les armes à feu de la Convention des Nations Unies sur le crime organisé transnational, 28

Réchauffement de la planète, 27
Relations commerciales, 24-25
Relations commerciales entre le Canada et les États-Unis, 24
Rescol, 46
Ressources naturelles Canada, 36-37

Secrétariat de coordination pour l'an 2000, 5
Secteur culturel, 16, 42-44
Sécurité, 4, 50, 53
Sécurité humaine, 4, 27, 28
Sécurité nationale, 4
Sécurité régionale, 1
Service des délégués commerciaux, 2, 15-18
Services de passeports, 52-53
SIGNET 2000+, 47, 49
Sites Web, 17-18, 35, 44-45, 54, 57
Société pour l'expansion des exportations, 6, 18, 25
Stratégie des ressources humaines, 46, 48
Stratégie d'information financière (SIF),50
Stratégie d'information internationale sur le Canada (SIIC), 46
Système de gestion intégrée (SGI), 47, 49, 56
Système des droits humains à l'ONU : Bilan (Le), 33

Tarif douanier, 55
Traité sur le saumon du Pacifique, 34
Traité sur les mines terrestres, 1, 5
Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY), 34

UNESCO, 43

Union européenne, 25

Unité nationale, 2

Vente d'enfants, la prostitution enfantine et la pornographie juvénile, 32

Vers de nouveaux horizons système de gestion axée sur les résultats, 18

WIN Exports, 17-18

Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA), 16, 22-24

Zone de libre-échange européenne (ZLEE), 2, 23